



BANQUE des
TERRITOIRES



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour le territoire QUIMPERLE COMMUNAUTE**

ENTRE

Quimperlé Communauté

Représenté par Monsieur Sébastien MIOSEC, autorisé par délibération en date du 13 juillet 2021,

Ci-après désigné par Quimperlé Communauté,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Philippe MAHE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

L'ADEME,

Représentée par Monsieur Jean-Noël GUERRE, Directeur régional,

Ci-après désignée par « L'ADEME » ;

La Caisse des Dépôts - Banque des territoires,

Représentée par Monsieur Patrice BODIER, Directeur régional,

Ci-après désignée par « La Caisse des Dépôts - Banque des territoires » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Dans le même esprit, l'État et l'Assemblée des Communautés de France ont signé un accord le 22 mars 2021, affirmant leur volonté de coordonner leur mobilisation au service de la relance économique, de la transition écologique et énergétique, de la cohésion sociale et territoriale.

Ces enjeux constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Dès le mois de décembre 2020, Quimperlé Communauté a fait savoir qu'elle souhaitait s'inscrire pleinement dans ce dispositif, à l'échelle de son territoire. En effet, le pays de Quimperlé est structuré depuis plusieurs années par des documents stratégiques (SCoT, PLUi, PCAET, ABS...) qui lui permettent de disposer d'un état des lieux et d'un projet pour le territoire. D'autre part, son positionnement entre la Cornouaille et le Pays de Lorient contribue à sa singularité. Le Pays de Quimperlé appartient historiquement au Pays de Cornouaille, mais les habitudes de vie des habitants s'orientent vers le Pays de Lorient en raison de sa proximité géographique.

Ces spécificités ont amené les élus de Quimperlé Communauté à proposer un CRTE à l'échelle de leur territoire.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Quimperlé Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Situation géographique de la collectivité



Le Pays de Quimperlé compte 16 communes (dont 3 communes littorales). Il est situé à la limite des départements du Finistère et du Morbihan et se trouve donc soumis, dans des proportions inégales, à la double influence de Lorient et de Quimper.

Mais les distances entre le Pays de Quimperlé et Lorient, d'une part, et Quimper, d'autre part, ne sont pas du même ordre : le Pays de Quimperlé jouxte l'agglomération de Lorient, tandis que celle de Quimper est à plus de 45 Km à l'ouest de Quimperlé.

Les appartenances du Pays de Quimperlé sont marquées par ces influences dissymétriques :

- Le Pays de Quimperlé est tout entier compris dans l'arrondissement de Quimper au sein du département du Finistère ;
- Mais il appartient au bassin de vie de Lorient, comme on peut l'objectiver en matière d'emploi, de santé, d'enseignement supérieur, de mobilités, de zone de chalandise des commerces spécialisés...

Depuis 2017, Quimperlé Communauté renforce sa coopération avec Lorient agglomération. Elle adhère également au conseil de développement et à l'Agence d'urbanisme, de développement économique (Audelor) du Pays de Lorient.

Aujourd'hui, le Pays de Quimperlé compte 57 117 habitants (chiffres INSEE 2019) sur 606 km². Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du territoire prévoit une population de près de 66 000 habitants en 2035.

Le Pays de Quimperlé a connu une forte progression du nombre d'habitants entre 2008 et 2013 de 5,1% alors que le taux est de 1,5% en Finistère et de 3,5% en Bretagne. A noter que près de $\frac{3}{4}$ des nouveaux habitants viennent de Bretagne.

Synthèse des atouts et faiblesses du territoire

Quelques données à prendre en compte :

- Une dynamique démographique portée par le solde migratoire en ralentissement depuis quelques années avec des résultats hétérogènes
- Un vieillissement marqué de la population, en raison notamment d'une augmentation de la part des plus de 60 ans et d'une réduction de la part des moins de 30 ans
- Un profil sociologique de la population dominé par une sur-représentation des ouvriers, et une part des CSP+ plus faible que les moyennes nationale, régionale et départementale
- Une forte part, plus importante que la moyenne, des emplois dans l'industrie (20%) et dans l'agriculture (6%)
- Une interdépendance renforcée avec le bassin de vie Lorient : bassin économique et d'emplois commun, déplacements pendulaires en hausse, territoire de santé partagé, offre de formations post bac, zones de chalandises conjointes

Principaux atouts :

- Un positionnement au cœur de la Bretagne Sud
- Des coopérations accrues avec Lorient Agglomération (transport, énergie, tourisme)
- Une bonne accessibilité, et notamment 2 gares (desserte TGV et cadencement TER)

- Un cadre de vie, un patrimoine naturel (littoral/eaux/paysages), architectural, culturel et immatériel remarquables
- Un fort sentiment d'appartenance au pays de Quimperlé
- Une grande vitalité citoyenne et culturelle
- Un niveau d'équipements et de services publics de proximité dense
- Une économie qui reste portée par les activités industrielles, notamment agroalimentaires
- Une baisse du taux de chômage sur la zone d'emplois depuis 3 ans
- Un réseau de professionnels de santé structuré, la présence d'un hôpital et d'un centre médico-psychologique
- Un taux de pauvreté plus faible que les moyennes nationale et régionale

Principales vulnérabilités :

- Une baisse significative des naissances depuis 10 ans
- Une hausse importante (+19% entre 2009 et 2014) du nombre de familles monoparentales, avec une sur représentation sur la ville centre
- Une augmentation de la précarité dans les familles monoparentales, des facteurs d'isolement contribuant à la précarisation des publics (isolement d'ordre sociétal, état de santé, situation face à l'emploi, manque de mobilité)
- Un risque de pauvreté plus de 3 fois plus élevé pour les familles isolées
- Un accès à l'aide alimentaire qui touche majoritairement des personnes seules
- Une couverture des besoins en accueil petite enfance estimée à 80%
- Une précarité plus marquée sur la ville centre et le Nord Ouest du territoire
- Une dégradation de la couverture médicale des spécialistes et des généralistes sur certains secteurs (zonage médecin ARS), couplée à une démographie médicale vieillissante
- Une population faiblement qualifiée : 32% de la population n'a pas de diplôme
- Une forte part de jeunes de 18 ans sans emploi ni formation sur le territoire (18%)
- Un taux de scolarisation des jeunes adultes moindre que sur les autres territoires
- Une forte dépendance du territoire à un tissu économique (agriculture et agro-alimentaire) exposé à de fortes mutations
- Un accès à l'emploi qui passe par une capacité à être mobile
- Une baisse de l'emploi salarié privé entre 2007 et 2019
- Une baisse du nombre de création d'entreprises depuis 2013
- Des difficultés des entreprises à recruter sur certains métiers (services à la personne, agroalimentaire, emplois saisonniers...)
- Des infrastructures scolaires, sportives vieillissantes
- Quelques centres villes/ centres bourgs en difficulté (fragilités commerciales, friches urbaines et industrielles...)
- Habitat : Taux de vacances à 9% avec de fortes disparités entre les communes. Un parc de logements vieillissants (énergivore), dégradés et inadaptés (taille des logements et aménagements intérieurs)
- Un territoire dépendant à la voiture individuelle
- Un patrimoine historique et portuaire à entretenir
- Un territoire soumis aux risques d'inondation et de submersion marine

- Des alertes récurrentes sur la qualité (bactériologie et toxines) des rias impactant l'activité commerciale de conchyliculture : coques, moules, huîtres
- Une couverture de téléphonie mobile à améliorer
- De longs délais en matière de raccordement au THD

Impacts de la crise sanitaire

Depuis la réalisation de ce portrait, le territoire traverse la crise sanitaire de la Covid-19 et est impacté à plusieurs niveaux :

- Le tissu économique (tourisme, culture et commerces principalement) a du faire face aux différentes mesures de confinement et de couvre-feu, mis en place pour lutter contre la crise sanitaire.
- La pandémie a accentué la précarité chez des publics déjà fragilisés sur le territoire.
- Le tissu associatif (social, culturel, sportif..) a également été fortement impacté en raison des mesures de confinement. Les associations n'ont pas pu organiser les évènements leur permettant de se financer et celles dans le domaine social sont particulièrement sollicitées durant la période de crise.
- Les finances des collectivités territoriales du territoire sont également impactées (perte de recettes liées à la fermeture d'équipements, baisse des recettes fiscales, soutien au tissu économique et culturel...).

Documents de planification et dispositifs existants :

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Les documents de planification et d'orientations stratégiques :

- SCoT : révision approuvée le 19/12/2017 – exécutoire le 22/02/2018 – modification simplifiée en cours pour prendre en compte les dispositions de la loi ELAN
- PLUi : prescription le 22/02/2018 – arrêt prévu le 13 juillet 2021 pour une approbation envisagée au 1^{er} semestre 2022
- Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
- PLH 2020-2025
- PCAET adopté en 2020 – Labellisé Cit'ergie
- La stratégie de développement économique
- Le schéma directeur cyclable
- L'analyse des besoins sociaux
- Le plan de développement de la lecture publique
- Le plan de développement des enseignements artistiques, musique et danse
- Le Pays d'Art et d'Histoire
- Les schémas directeurs eau et assainissement (en cours)
- Le plan de prévention des déchets (en cours)
- Le projet social de territoire (en cours)

- Le pacte de territoire (en cours de finalisation)

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 - Ambition du territoire du pays de Quimperlé

Un Pacte de territoire pour le mandat 2020-2026

Quimperlé Communauté a souhaité élaborer un Pacte de territoire pour 2020-2026. Il affirme les grandes lignes des politiques publiques qui seront développées pendant le mandat. Il sera composé de plusieurs documents validés ces derniers mois (pacte de gouvernance, feuille de route et schéma de mutualisation) et d'un dernier qui doit être finalisé durant l'année 2021.

La feuille de route comprend les priorisations des grands projets du mandat. Il est adossé à un Pacte financier et fiscal en cours de révision.

Chacun des éléments du Pacte de territoire est élaboré de manière étroite avec les 16 Maires des communes du Pays de Quimperlé, une participation des élus communautaires et une consultation de chacun des élus municipaux du territoire.

Une feuille de route détaillant les enjeux prioritaires et les grands projets du mandat

Les élus de Quimperlé Communauté ont adopté le 18 février 2021 une feuille de route qui engage l'action pour les 6 ans qui viennent.

Il y est indiqué que le défi majeur du mandat 2020-2026 sera celui du développement durable. Face au défi majeur du changement climatique, l'action publique doit être vertueuse et exemplaire. Le Pays de Quimperlé, fort d'un patrimoine naturel exceptionnel, d'un cadre de vie préservé compte pourtant des situations de précarité. Le rôle de Quimperlé Communauté sera donc de continuer à garantir la cohésion du territoire par la solidarité entre les communes, et d'inventer des mesures permettant d'aider les habitants à vivre mieux sur un territoire préservé.

La feuille de route s'engage ensuite à répondre aux enjeux du territoire suivants :

Le premier enjeu dégagé par les discussions est celui de la concertation.

Une intercommunalité n'est efficace que si les relations nouées entre les communes qui la composent sont solides. Elle doit être un lieu de dialogue efficace, un lieu de confiance où chacun y porte ses particularités tout en dégagant un projet commun au territoire. Pour cela, il est essentiel de veiller à associer tous les acteurs locaux dans chaque procédure de décision. Ainsi, Quimperlé communauté s'applique à consulter, concerter et associer dans toutes les procédures de décisions. De l'usager à l'équipe exécutive, en passant par les élus municipaux

et les acteurs locaux, chacun devra pouvoir s'exprimer et participer, d'une manière ou d'une autre à la construction du projet commun.

Le second enjeu tourne donc autour de la préservation de ce cadre de vie par le renforcement des actions liées à la transition environnementale, déjà engagée lors du précédent mandat, portée notamment par un PCAET adopté à l'unanimité en 2019.

Les politiques publiques développées devront donc être axées autour de la préservation de la qualité et de la quantité de l'eau (grand et petit cycle), de l'amélioration de la qualité de la gestion des déchets, de la rénovation de l'habitat et des politiques de diversification des modes de déplacements. Les textes fondateurs de nos politiques publiques en matière d'urbanisme (PLUi, SCoT, RLPi, ...) sont travaillés en ce sens. Un Projet alimentaire de territoire sera également mis en place.

La qualité de vie sur le territoire de Quimperlé Communauté tient aussi à la qualité des services proposés aux habitants. Le dynamisme associatif, culturel, social et économique est une grande richesse qu'il faudra veiller à préserver dans les années qui viennent. Ces atouts peuvent parfois montrer quelques fragilités (patrimoine public vieillissant, perte de vitesse du bénévolat, centre-bourgs en perte de vitesse, ...). La forte dépendance du territoire au secteur agroalimentaire, atout pendant la crise sanitaire, doit être pourtant préparée aux éventuelles modifications de consommations.

Ainsi, un troisième enjeu a été défini d'amélioration du bien vivre ensemble.

Il s'agit ici de contribuer au renforcement du tissu économique local et de la diversification des emplois sur le territoire, et de participer à la dynamisation des centres-villes et centres-bourgs. Il s'agit également de renforcer l'attractivité touristique et résidentielle par la singularité de notre offre culturelle et sportive et par la qualité de nos services publics de proximité.

L'amélioration de l'offre de soin sur le territoire sera poursuivie. Enfin, un travail complet d'amélioration des outils numériques devra être engagé.

Le contexte sanitaire a de fortes répercussions économiques et sociales. Il s'est donc agité lors de la rédaction de cette feuille de route, de prioriser les projets en fonction du contexte et notamment des capacités humaines et financières de la collectivité. C'est dans ce cadre que la feuille de route sera complétée à l'automne 2021 par le résultat de la révision du Pacte financier et fiscal qui s'attachera à préserver la santé financière de l'agglomération en dépit des réformes fiscales en cours et des incertitudes financières de la période.

Article 3 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1 : Transitions écologiques**

Le cadre de vie du pays de Quimperlé est une de ses plus belles richesses. Il est à la base de son développement depuis des siècles. Mais les dérèglements planétaires actuels menacent cet équilibre. La mobilisation doit être forte et concrète. Le mandat dernier a permis de finaliser un PCAET, qui constituera une feuille de route forte pour toutes les politiques

publiques du territoire. Au-delà de ce cadre d'actions, le territoire doit impérativement nourrir l'ambition de poursuivre sa transition écologique.

Eau potable/assainissement/GEMAPI

Grand cycle et petit cycle de l'eau sont intimement liés et interagissent en permanence : des décisions et actions locales impactent un hydrosystème plus global. Gérer les services de l'eau au sein d'un territoire donné (petit cycle de l'eau) implique une compréhension et une prise en compte du cycle naturel que vit l'eau (grand cycle de l'eau).

De la qualité de l'eau et des milieux littoraux dépendent de multiples filières (pêche, conchyliculture, tourisme, eau potable, industries ...). En effet, cette qualité des milieux et la sécurité d'approvisionnement en eau potable sont au carrefour économique de multiples enjeux.

De par ses caractéristiques géographiques, le pays de Quimperlé doit également répondre aux risques d'inondations et de submersion marine.

C'est pourquoi, il importe de :

- Préserver et sécuriser la ressource en eau (qualité et quantité) et les équilibres des milieux aquatiques
- Articuler étroitement le développement de l'urbanisation et les équipements en assainissement et disposer de schémas directeurs assainissement et eaux pluviales qui engagent les différentes parties intéressées et sont ambitieux face au défi environnemental
- Améliorer les performances des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- Prévenir les risques d'inondation et de submersion marine

Indicateurs de résultats :

- Qualité de l'eau distribuée (taux de conformité)
- Quantité d'eau potable consommée par habitant
- Indice linéaire de perte en eau potable
- Taux de renouvellement des réseaux
- Capacité des systèmes d'épuration en nombre d'équivalent habitant par rapport au nombre d'habitant des communes desservies
- Raccordement station d'épuration/SPANC
- Taux de conformité des systèmes d'assainissement collectif
- Travaux réalisés

Déchets

La politique des déchets sera une préoccupation majeure du mandat. Un mode de développement consistant à prélever toujours plus de ressources primaires à la terre sans lui en rendre n'est pas durablement viable.

Il est nécessaire de s'astreindre collectivement à poursuivre et intensifier la réduction des déchets à la source et améliorer leur gestion.

La qualité de notre cadre de vie et la protection de l'environnement, couplées aux normes environnementales de plus en plus drastiques, nécessitent des modifications majeures du service que nous rendons aujourd'hui aux habitants. La qualité de ce service doit encore être améliorée, son

équilibre financier doit être un objectif constant. La collecte et le traitement des biodéchets nécessiteront de nouvelles approches innovantes.

La tarification sera sans nul doute un des moyens à mobiliser, pour en faire un outil au service des ambitions de réduction du volume de déchets produits et d'amélioration de la valorisation.

C'est pourquoi, il importe de :

- Réduire les quantités de déchets produits et mieux les valoriser dans une logique d'économie circulaire
- Apporter des réponses aux problématiques de collecte et de traitement des biodéchets
- Améliorer la qualité du service collecte
- Engager tous les acteurs concernés par les enjeux « déchets », y compris les entreprises et les filières commerciales, pour réduire le plus en amont possible la production de déchets

Indicateurs de résultats :

- Quantité de déchets produits par habitant
- Taux de refus de tri
- Nombre de réclamations annuelles
- Nombre de foyers rencontrés dans le cadre de la campagne de communication estivale (ambassadeurs du tri)
- Nombre de classes sensibilisées
- Travaux réalisés

Energies

Un développement résilient du territoire suppose de limiter l'impact climat en réduisant l'usage des énergies carbonées. D'où l'enjeu de favoriser les conditions de la réussite du développement des ENR et de favoriser les démarches vers une meilleure efficacité énergétique, en particulier pour les bâtiments publics ou privés.

La transition énergétique constitue de fait un défi transversal à la fois aux questions de développement humain, d'aménagement des espaces et de préservation-valorisation de l'environnement. Quimperlé Communauté mène depuis plusieurs années une politique énergétique volontaire au travers d'un Agenda 21 complété d'un PCAET.

C'est pourquoi, il importe de :

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics sur le territoire et plus largement de l'ensemble du patrimoine bâti (logement, entreprises...)
- Diversifier et amplifier la production d'énergies renouvelables sur le territoire

Indicateurs de résultats :

- Consommation énergétique du territoire, déclinée par secteur
- Part des énergies renouvelables produites par rapport au total des énergies produites
- Surface d'installations solaires thermiques
- Travaux réalisés sur les bâtiments publics

Alimentation/agriculture

La consommation alimentaire contribuant au « bien manger » est un des éléments qui participe à rendre un territoire plus durable et agréable à vivre. Pour définir les ambitions et les actions de notre territoire, il est nécessaire de s'interroger sur les enjeux et les modalités

d'une consommation alimentaire plus responsable et plus durable.

L'objectif principal du projet alimentaire de territoire (PAT) visera à offrir une alimentation saine et locale à tous les habitants au travers d'un modèle agricole et alimentaire équitable, plus durable et plus responsable.

Les réponses qui seront apportées par le PAT s'inscrivent dans les orientations stratégiques du PCAET.

Quimperlé Communauté souhaite inciter une dynamique sur le territoire afin de garantir qualité et proximité des filières alimentaires, conforter l'agriculture locale, contribuer à la réduction des déchets, préserver l'environnement ...

C'est pourquoi, il importe de :

- Conforter l'agriculture locale et la filière agroalimentaire, piliers économiques stratégiques mais fragiles compte-tenu des mutations du marché et de l'évolution des attentes des consommateurs
- Rapprocher producteurs et consommateurs
- Offrir aux populations une alimentation locale de qualité
- Accompagner les transitions agroécologiques

Indicateurs de résultats :

- Evolution de la surface foncière agricole
- Nombre d'aides à l'installation attribuées aux jeunes agriculteurs
- Indicateurs à définir en fonction du plan d'actions en cours d'élaboration dans le cadre du Contrat d'Objectifs territorial (COT)

Mobilités

La politique du pays de Quimperlé en matière de mobilités vise prioritairement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la place de la voiture individuelle sur le territoire. Une approche plus globale (économique, environnementale et sociale) et intégrée, est envisagée afin de permettre à tous, en toute sécurité et en fonction de ses besoins et de ses capacités, d'accéder à l'ensemble des services et activités.

C'est pourquoi, il importe de :

- Renforcer la diversification des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme
- Développer le cadencement des TER entre Lorient et Quimper
- Adapter les infrastructures routières pour la sécurisation des usagers, notamment ceux à pied ou à vélo, et l'amélioration de la qualité de l'air
- Poursuivre les aménagements de cheminements doux au sein et entre les secteurs urbanisés
- Améliorer la mobilité des usagers pour lutter contre l'isolement et faciliter l'insertion professionnelle

Indicateurs de résultats :

- Fréquentation du réseau urbain
- Dossiers de prime à l'achat d'un VAE
- Nombre de bornes de recharges électriques installées sur le territoire
- Linéaire réalisé en pistes cyclables

Sobriété foncière

Le modèle de développement passé, basé essentiellement sur l'extension urbaine et artificialisation des sols, n'est pas viable dans la durée, notamment du fait d'une consommation foncière excessive de terres agricoles.

Les documents d'urbanisme en cours de rédaction (PLUi) ou qui seront travaillés au cours du mandat (RLPi courant 2021/2022 et évaluation du SCoT à partir de 2023) intègrent donc fortement la double ambition d'un territoire dynamique et attractif mais soucieux de préserver son cadre de vie. Ces objectifs doivent aussi s'articuler avec notre souci de préservation du foncier et de redynamisation des centralités.

C'est pourquoi, il importe de :

- Poursuivre la dynamique de réduction de la consommation foncière sur le territoire, dans la perspective du « zéro artificialisation nette »
- Reconquérir les friches urbaines, économiques, agricoles...

Indicateurs de résultats :

- Evolution des surfaces agricoles utiles
- Nombre de friches réhabilitées
- Respect des prescriptions SCoT et PLUi

Biodiversité et espaces naturels

La biodiversité, c'est la richesse des espèces, des écosystèmes, leur diversité génétique et leurs interactions. Au-delà de leur valeur intrinsèque, la biodiversité fournit un nombre incommensurable de services à nos sociétés. Par exemple, les insectes pollinisent nos champs, les milieux humides nous fournissent l'eau potable et limitent les dégâts liés aux inondations, les arbres préservent de la chaleur en ville, les océans régulent le climat mondial, les dunes nous préservent des tempêtes... Le défi du climat est d'ailleurs indissociable de la restauration des écosystèmes, qui par ailleurs peuvent jouer un rôle non négligeable de puits à carbone.

La protection de la biodiversité doit prendre en compte la restauration et l'accentuation des continuités écologiques, notamment des secteurs Aven et Bélon.

C'est pourquoi, il importe de :

- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels
- Préserver, voire, remettre en état les continuités écologiques (trames verte et bleue)

Indicateurs de résultats :

- Part des espaces protégés
- Linéaire de haies identifiées et protégées
- Linéaire de cours d'eau entretenu et restauré dans le cadre des CTMA

Habitat

L'action menée par Quimperlé Communauté en matière de logement couvre plusieurs enjeux : l'accès pour tous à un logement, la transition énergétique et la réduction de la vacance.

Parce que la préservation de l'environnement et la transition énergétique du territoire sont des priorités, Quimperlé Communauté mène plusieurs actions afin d'aboutir à une rénovation massive du parc de logements.

D'autre part, pour lutter localement contre le mal logement, Quimperlé Communauté mène depuis plusieurs années des politiques volontaristes autour de l'habitat grâce au PLH et à l'OPAH. Elle développe également un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, en partenariat avec les acteurs déjà investis sur ce sujet.

C'est pourquoi, il importe de :

- Améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande en matière de logement sur le territoire
- Promouvoir la rénovation à grande échelle du parc de logements anciens et énergivores
- Mobiliser les acteurs (publics et privés) pour des logements qui renforcent les centralités
- Lutter contre la vacance des logements

Indicateurs de résultats :

- Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'OPAH
- Nombre de sollicitation du service de rénovation énergétique de l'habitat
- Nombre d'opérations d'habitat social agréées
- Evolution du taux de vacance des logements

- **Orientation 2 : Bien vivre**

La qualité de vie sur notre territoire tient aussi à la qualité des services proposés aux habitants. Le dynamisme associatif, culturel, social et économique est une grande richesse qu'il faudra veiller à préserver dans les années qui viennent. La crise sanitaire que nous traversons a et aura des répercussions fortes en matières économique et sociale. Les élus du pays de Quimperlé seront donc très mobilisés durant le mandat sur ces domaines pour préserver ce qui caractérise le territoire.

Emploi/économie

Sur le champ économique, nous pouvons compter sur nos forces industrielles, agricoles et touristiques. Toutefois, le tissu local se renouvelle sans cesse et doit s'adapter, souvent avec le soutien des acteurs publics. C'est particulièrement le cas en ce moment, au cœur d'une crise économique tout à fait singulière dont on peine encore à estimer la réalité des dégâts.

Les mutations du monde économique devront être anticipées et accompagnées afin de préparer le territoire en diversifiant les offres d'emploi et les dispositifs de formation.

Les prochaines années invitent à optimiser l'accompagnement personnalisé de toutes les entreprises, et particulièrement, celles touchées par la crise actuelle.

L'accompagnement et l'offre en matière de foncier économique des entreprises et des commerces doit être renforcé tout au long du mandat. L'agglomération devra également renforcer son action en matière d'emploi (industrie, agriculture, tourisme, services à la personne...).

C'est pourquoi, il importe de :

- Préparer le territoire aux mutations économiques de demain
- Renforcer les outils de dialogue avec le monde économique
- Renforcer l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire
- Améliorer l'offre immobilière économique en optimisant notamment le foncier et l'immobilier existant
- Contribuer à l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'emploi sur le territoire
- S'assurer de la bonne déclinaison locale des dispositifs nationaux et régionaux en matière d'emploi

Indicateurs de résultats :

- Nombre de création d'entreprises sur le territoire
- Nombre de places d'hébergements touristiques
- Nombre d'aides attribuées dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat et numérique
- Nombre de porteurs de projets accueillis et conseillés par le service développement économique de Quimperlé Communauté

Insertion sociale et professionnelle

Plusieurs diagnostics du territoire montrent un nombre relativement important de personnes éloignées de l'emploi. L'enjeu de leur retour vers l'emploi est une priorité pour la cohésion sociale du territoire mais qui s'inscrit dans un contexte de mutations sociales fortes et une crise sanitaire renforçant la précarité.

L'engagement de la collectivité est déjà fort en matière de solidarités. Il sera développé pour répondre aux besoins des personnes et associations fortement impactés par la crise sanitaire.

C'est pourquoi, il importe de :

- Accompagner les jeunes en difficulté sur le territoire
- Faciliter l'insertion professionnelle et sociale
- S'assurer de la bonne déclinaison locale des dispositifs nationaux et départementaux en matière d'insertion

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'associations d'insertion professionnelle aidées
- Nombre de jeunes renseignés par le SIJ
- Nombre de personnes accompagnées par l'atelier de remobilisation sociale (Startijenn Zo)

Centres villes / centres bourgs et commerce

Historiquement, le centre-bourg d'une commune constituait par les commerces, les emplois de proximité, les services offerts à la population, le patrimoine, les modes d'habiter et les relations sociales, l'un des points forts structurants et l'un des maillons de l'organisation territoriale française.

L'étalement urbain, la concentration de l'emploi, l'accroissement de la mobilité, la multiplication des centres commerciaux de périphérie et différents facteurs annexes ont fortement atteint le dynamisme de ces pôles de vie.

Quimperlé Communauté souhaite affirmer la primauté des centres-villes comme levier de

redynamisation du territoire et mettre en œuvre les outils permettant de répondre aux enjeux d'habitat, de mobilité, de commerce et d'aménagement plus largement dans les centralités du pays de Quimperlé.

L'objectif sera de conforter les centralités et leur capacité à fournir aux habitants un niveau satisfaisant d'équipements et services accessibles autrement qu'en voiture individuelle.

C'est pourquoi, il importe de :

- Accompagner les communes dans la redynamisation de leur centralité au travers de l'habitat, du commerce, des mobilités, des services...
- Soutenir la vitalité commerciale en centralité, par l'intermédiaire notamment de la mise en œuvre stricte des mesures prévues par les documents d'urbanisme et le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)

Indicateurs de résultats :

- Réalisation des actions prévues dans le cadre des dispositifs ORT et PVD
- Livraison des espaces publics
- Taux d'occupation des locaux commerciaux

Culture – patrimoine

Le Pays de Quimperlé tire une partie de son attractivité de son patrimoine. C'est un cadre de vie constitué d'un littoral préservé, de ports pittoresques et d'un arrière-pays traversé de rias, de forêts. C'est aussi un patrimoine immatériel porté par l'engagement d'un tissu associatif extrêmement riche, notamment en matière de langue et de culture bretonne.

Quimperlé Communauté et les communes apportent leur soutien à de nombreux acteurs culturels du pays de Quimperlé. Une attention particulière est portée à la création culturelle et au spectacle vivant.

Axe fort de la construction de l'histoire de notre agglomération, les politiques culturelles déjà portées par Quimperlé Communauté seront affirmées. Le nouvel équipement qui abritera le Conservatoire intercommunal de musique et de danse renforcera le réseau local des acteurs de la musique et de la danse.

La labellisation Pays d'Art et d'Histoire obtenue à la fin du mandat précédent viendra structurer et valoriser les singularités du pays de Quimperlé.

C'est pourquoi, il importe de :

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine (littoral, architectural, culturel et immatériel) du territoire
- Conforter la singularité de l'offre culturelle du pays de Quimperlé
- Renforcer la mise en réseau de la lecture publique, et de la musique/danse du territoire

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'élèves accueillis au sein du réseau des écoles de musique et de danse du territoire
- Nombre de prêts de documents dans le réseau des médiathèques
- Nombre de personnes touchées par les actions de médiations Pays d'Art et d'Histoire
- Travaux réalisés

Sport

Le sport sur le pays de Quimperlé est un vecteur d'autres politiques publiques telles que la santé, l'éducation, la citoyenneté et le tourisme. Il est porteur d'enjeux considérables : retombées économiques, emplois, cohésion et insertion sociale...

A ce titre, Quimperlé Communauté est investie depuis plusieurs années pour accompagner et promouvoir la pratique sportive sur le territoire. Une attention particulière est portée au nautisme « grand public », qui contribue à la richesse du pays de Quimperlé et qui nécessite des infrastructures et un réseau d'acteurs à animer.

Le développement sportif et économique, via les acteurs sportifs et touristiques locaux, permet également de renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire.

C'est pourquoi, il importe de :

- Promouvoir les activités sportives, et notamment le nautisme en veillant à ce que tous les habitants du territoire puissent y avoir accès
- Permettre aux habitants du territoire de disposer d'équipements sportifs de proximité

Indicateurs de résultats :

- Fréquentation scolaire des clubs nautiques
- Nombre d'équipements sportifs rénovés
- Travaux réalisés

Services de proximité

Véritables garants de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire, le pays de Quimperlé dispose d'un maillage de services de proximité. Pour autant, le patrimoine communal associé est souvent vieillissant et énergivore. De plus, ils exigent d'être adaptés pour répondre aux évolutions du territoire et de la société.

L'objectif est de faciliter un accès aux services pour toutes et tous en s'adaptant aux modes de vie, aux pratiques et aux usages. L'accès aux services est un élément constitutif du bien-vivre ensemble. Dès lors, apporter des réponses concrètes et cohérentes au bénéfice de tous les usagers s'impose. Veiller à la présence des services en zones rurales comme urbaines est un gage d'équilibre territorial.

C'est pourquoi, il importe de :

- Garantir un niveau de services de proximité équitable et équilibré sur le territoire (principe de juste proximité)
- Adapter les offres de service du territoire aux besoins diversifiés des familles dans leur pluralité
- Rénover et moderniser les infrastructures scolaires et sportives

Indicateurs de résultats :

- Couverture des besoins en accueil petite enfance
- Travaux réalisés

Inclusion numérique

L'attractivité d'un territoire ne peut plus s'envisager aujourd'hui sans un axe numérique. Le développement des outils numériques est un enjeu transversal, il touche tous les publics, tous les âges, toutes les catégories socio-économiques. Il permet la modernisation et l'accessibilité des services.

Les transitions numériques en cours bouleversent les façons de travailler, de produire, de consommer, d'accéder aux services publics et de se déplacer.

Afin de mieux appréhender les enjeux autour des usages du numérique et leurs conséquences pour le territoire et ses acteurs, de travailler sur les opportunités associées mais aussi de prévenir notamment les exclusions liées au numérique, la collectivité souhaite se doter d'une stratégie de développement du numérique à l'échelle du territoire avec les communes et divers partenaires, et d'explorer la mise en place de nombreux projets.

C'est pourquoi, il importe de :

- Se doter d'une stratégie en matière de numérique sur le territoire
- Accompagner les habitants, les entreprises et les services publics du territoire dans la transition numérique, notamment par le recrutement de conseillers numériques
- Lutter contre la fracture numérique

Indicateurs de résultats :

- Nombre de foyers raccordés à la fibre optique
- Indicateurs à définir en fonction du plan d'actions en cours d'élaboration

Accès aux droits

L'enjeu de l'accès aux droits est central pour le maintien de la cohésion sociale. Cependant de multiples freins existent et notamment l'incompréhension des dispositifs, l'éloignement physique des services et la dématérialisation des procédures.

Face à ce constat, Quimperlé Communauté souhaite renforcer la coopération entre les différents partenaires et opérateurs de service afin de favoriser des parcours plus compréhensibles et accessibles pour les usagers, et en particulier les plus précaires.

C'est pourquoi, il importe de :

- Favoriser et accompagner l'accès aux droits, particulièrement pour les personnes en difficultés
- Coordonner les acteurs pour mieux adapter la réponse

Indicateurs de résultats :

- Passages recensés au Point d'Accès au Droit
- Nombre de personnes accueillies dans la Maison France Service

Santé / handicap / aidants

Afin d'améliorer la santé de la population et fédérer les acteurs de la santé du pays de Quimperlé, Quimperlé Communauté et l'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS) ont signé un Contrat Local de Santé (CLS).

L'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire. Il a pour ambition d'améliorer la santé et les conditions de vie de tous et de faciliter une meilleure coordination entre les professionnels de santé et du secteur médico-social dans une démarche innovante et structurante.

Pour autant, il apparaît de manière marquée que la couverture médicale du territoire se dégrade et que la démographie médicale est vieillissante sur le territoire.

Le territoire doit également faire face à une population vieillissante et à des carences dans la réponse à la demande croissante d'accompagnement de la part des aidants.

Afin de répondre à ces problématiques, il apparaît indispensable de disposer sur le territoire d'un centre hospitalier rénové et innovant qui favorisera la présence de professionnels de santé (généralistes et spécialistes).

C'est pourquoi, il importe de :

- Améliorer la qualité de vie des personnes dépendantes
- Soutenir la fonction d'aidant
- Améliorer l'accès aux soins
- Conforter le rôle central de l'hôpital dans le maillage sanitaire du territoire

Indicateurs de résultats :

- Couverture médicale du territoire, généraliste et spécialiste
- Nombre de lits hospitaliers sur le territoire
- Taux d'équipement en hébergement pour personnes âgées
- Travaux réalisés

- **Orientation 3 : Faire ensemble**

Une intercommunalité n'est efficace que si les relations nouées entre les communes qui la composent sont solides. Elle doit être un lieu de dialogue efficace, un lieu de confiance où chacun y porte ses particularités tout en dégagant un projet commun au territoire. Au-delà des acteurs publics, le dialogue est essentiel avec les partenaires économiques et associatifs, ainsi que les habitants du territoire. Chaque politique publique, afin de renforcer son acceptabilité et son imprégnation, devra donc être pensée en intégrant une phase de concertation voire de co-construction. La coopération avec les territoires voisins est aussi un gage d'efficacité et de cohérence territoriale.

Un état des lieux de la démocratie locale à l'échelle de Quimperlé Communauté est en cours d'élaboration. Un groupe de travail, constitué d'élus du pays de Quimperlé, se réunira au cours de l'année 2021, afin d'en prendre connaissance et de déterminer les pistes d'actions à mener pour les années à venir. L'objectif étant d'adapter les dispositifs de concertation en fonction des projets et des thématiques, en mobilisant davantage les citoyens du territoire.

C'est pourquoi, il importe de :

- Maintenir une dynamique de coopération efficace et de confiance entre Quimperlé

- Communauté et les 16 communes (pacte de gouvernance)
- Accentuer le dialogue entre Quimperlé Communauté et les partenaires institutionnels et la société civile (Conseil départemental/Conseil régional/partenaires associatifs/entreprises/ESS...)
- Favoriser les coopérations avec les intercommunalités voisines : Lorient Agglomération, Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et Roi Morvan Communauté
- Approfondir la démocratie locale

Indicateurs de résultats : à définir en fonction du plan d'actions en cours d'élaboration

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les collectivités du Pays de Quimperlé sont engagées avec l'État dans plusieurs démarches contractuelles et dispositifs pré-existants, qui ont vocation à intégrer ou à être articulés avec le CRTE. Sont ainsi identifiés :

Les dispositifs ADEME

1) Le contrat d'objectifs territorial (COT)

Objectif : Accompagner en ingénierie les collectivités sur quatre ans dans la conception et la mise en œuvre de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme afin de renforcer les politiques de transition écologique

- Durée du projet : 4 ans - décembre 2020- décembre 2024
- Signataires : QC et ADEME
- Financement ADEME pour des postes de dépenses de chargé de mission pour l'animation et le pilotage, d'études ou de diagnostics territoriaux, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de communication :
 - o - Aide forfaitaire phase 1 : 75 000 €
 - o Aide additionnelle variable phase 2 : 275 000 €, proportionnelle à l'atteinte de l'objectif de progression dans les référentiels et d'objectifs spécifiques au territoire (à définir en cours de phase 1).
- Date convention : 16/12/2020

Descriptif

Dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), l'ADEME, propose de financer les porteurs de ces contrats par un COT (Contrat d'Objectif Territorial).

Ce dispositif repose sur les référentiels des programmes nationaux des Territoires Engagés pour la Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie et Economie Circulaire).

Il permet d'accompagner en ingénierie les collectivités sur quatre ans dans la conception et la mise en œuvre de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme afin de renforcer les politiques de transition écologique.

La première phase du COT permet d'identifier les marges de progrès du territoire sur les deux référentiels et d'écrire un programme d'action concerté.

La deuxième phase consiste à mettre en œuvre les actions permettant d'augmenter le score Territoires Engagés pour la Transition Ecologique (Cit'ergie et Economie circulaire) du territoire, avec en premier lieu l'animation transversale.

Le COT permet ainsi de se structurer, de massifier les démarches de transition écologique, de les adapter aux besoins et diagnostics de son territoire, de lancer rapidement un premier plan d'actions opérationnel.

Le COT sera complété par voie d'avenant à l'issue de la première phase pour inscrire les enjeux et actions prioritaires du territoire et préciser les scores à atteindre dans les référentiels.

Calendrier

Le contrat d'objectif territorial se déroule sur 48 mois et en 2 phases :

- Phase 1 : 18 mois (production des 2 audits Cit'ergie et économie circulaire et d'un programme d'actions)
- Phase 2 : 30 mois (mise en œuvre du programme d'actions)

Résultats attendus

Les résultats attendus du Contrat d'objectifs territorial sont la mise en place d'une organisation interne et externe pour la transition écologique du territoire et la mise en œuvre d'actions pour atteindre les objectifs fixés via les référentiels Territoires Engagés pour la Transition Ecologique (Cit'ergie et Economie Circulaire).

Financements :

Dans ce cadre, le Contrat d'objectifs territorial soutient financièrement les postes de dépenses de chargé de mission pour l'animation et le pilotage, d'études ou de diagnostics territoriaux, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de communication.

Financement ADEME de 350 000€ maximum :

- Aide forfaitaire phase 1 : 75 000 €

- Aide additionnelle variable phase 2 : 275 000 €, proportionnelle à l'atteinte de l'objectif de progression dans les référentiels et d'objectifs spécifiques au territoire (à définir en cours de phase)

Contexte Quimperlé Communauté

Quimperlé Communauté est déjà labellisée Cit'ergie et porte des actions d'économie circulaire sans disposer de diagnostic en la matière. On peut citer les projets de réemploi accompagnés, le programme local de prévention des déchets, la mobilité, le développement des énergies renouvelables à l'aide des ressources de biomasse locales, etc.

Quimperlé Communauté a donc souhaité s'engager dans la démarche et a signé une convention avec l'ADEME le 16 décembre 2020. Les opportunités sont de :

- Conforter les actions programmées dans le cadre de Cit'ergie et donc du PCAET
- Approfondir le sujet de l'économie circulaire en évaluant les politiques publiques mises en œuvre au regard de cet enjeu selon le référentiel de l'ADEME et par un audit tout en les liant aux actions portées dans les différents programmes (PCAET, déchets,, etc.)
- Préfigurer la mise en œuvre de nouvelles thématiques comme notamment le sujet de l'alimentation et des circuits courts.

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'atteinte des objectifs du COT seront inscrites dans le présent CRTE.

2) Le Contrat de Développement des EnR thermiques (CDEnR)

Objectif : développer les projets de chaleur renouvelable

Objectifs chiffrés

Energies thermiques renouvelables	Nombre d'installations	MWh
Bois énergie	16	22 410
Solaire thermique	3	60
Géothermie	1	30
TOTAL	20	22 500

Périmètre : Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération

Financement de 3 ETP d'animation (2 ETP à la SPL et 1ETP à ALOEN) et de la gestion déléguée des aides financières aux maîtres d'ouvrage publics et privés

- Durée du contrat : 4 ans - 2020-2023
- Budget prévisionnel : 600 000 €
- Financement attendu : 420 000 € soit 70 % de la dépense (part fixe 210 000 € + part variable 210 000 € selon atteinte des objectifs)
- Reste à charge réparti à 75 % Lorient Agglomération - 25 % Quimperlé Communauté
- Signataires : SPL et ADEME
- Convention entre la SPL et ALOEN et Marchés in house entre la SPL/LA et la SPL/QC
- Date délibération QC : 19/11/2020
- Date convention : 27/11/2020

3) La Convention de partenariat Cit'ergie

- Objectif : accompagner la mise en œuvre et le suivi du label Cit'ergie
- Durée de la convention : 4 ans
- Signataires : QC et ADEME
- Budget dépenses éligibles : 27 375 €
- Financement : 13 687,50 €
- Date convention : 23/07/2018

Le Projet alimentaire territorial

Quimperlé Communauté ne dispose pas de projet alimentaire territorial (PAT) mais des réflexions ont été menées notamment sur la restauration collective (financement d'un CDD sous le programme Leader).

De plus, deux PAT sont existants, portés par le Conseil Départemental du Finistère et par le territoire voisin du Pays de Lorient. L'alimentation apparaît comme un enjeu structurant du territoire en matière d'économie circulaire et figure dans le programme d'actions du PCAET.

Le chargé de mission recruté en août 2021 pour la mise en œuvre du COT s'attachera à :

- Faire un état des lieux des dispositifs, des acteurs et des projets existants sur le territoire en élargissant aux différentes thématiques des projets alimentaires territoriaux : « culture et gastronomie », « nutrition et santé », « accessibilité sociale », « environnement » et « urbanisme et aménagement du territoire »
- Faire un diagnostic du territoire d'après les données et études existantes
- Animer la démarche de concertation des acteurs
- Au regard des retours d'expériences existants et des objectifs de la collectivité, élaborer une stratégie pour le territoire

Le contrat local de Santé

Le contrat local de santé (CLS) est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) permettent notamment de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'agence régionale de santé ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;

- Bénéficier de la connaissance qu'a la commune de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé, pour exemples, en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture.

Le plan d'actions du CLS 2 de Quimperlé Communauté 2021-2026 :

- **Renforcer l'accès à la santé et aux accompagnements** : promouvoir l'accès aux droits, faciliter l'accès financier aux soins, améliorer la qualité et la prise en charge des personnes handicapées...
- **Encourager un environnement et des comportements individuels favorables à la santé** : mise en place d'actions de prévention tout public, favoriser le bien-être mental des jeunes, promouvoir la santé-environnement...
- **Favoriser le lien social et la participation citoyenne** : repérer et réduire l'isolement, améliorer la prise en compte et la compréhension du rôle de l'aidant, soutenir financièrement des initiatives citoyennes en matière de santé...
- **Soutenir l'interconnaissance les collaborations et l'innovation** : favoriser l'installation des professionnels en promouvant le territoire et le dynamisme local en santé, entretenir et poursuivre le déploiement d'une dynamique pluriprofessionnelle, faire de Quimperlé Communauté un territoire d'expérimentation...

L'ARS apporte un soutien financier aux collectivités territoriales porteuses d'un CLS pour développer et mettre en place une ingénierie territoriale en santé : financement de 50% d'un temps dédié à l'ingénierie, mis en œuvre par la collectivité porteuse dans la limite de 25 000 € chaque année.

Les contractualisations relatives aux centralités :

Opération de revitalisation du Territoire de Quimperlé (signée le 29 mars)

- Objet : délimitation d'un périmètre opérationnel dans lequel la ville de Quimperlé souhaite répondre aux objectifs suivants :
 - Affirmer la fonction de centralité du centre-ville historique, développer la notoriété et le rayonnement de la ville
 - Renforcer les équipements générateurs de lien social,
 - Accroître la densité résidentielle et commerciale
 - Améliorer les mobilités urbaines

- Mettre en valeur le patrimoine bâti: résorption des friches et des locaux vacants, valoriser le patrimoine exceptionnel.
- Soit la programmation de 21 actions plus ou moins matures réparties en 5 axes
 - Axe 1 : Habitat / de la sobriété foncière au développement des territoires : Renouveler l'offre en logements en centre-ville
 - Axe 2 : Redonner aux centres-villes une fonction économique et commerciale
 - Axe 3 : Déployer la mobilité et les connexions sous toutes leurs formes
 - Axe 4 : Requalifier les espaces publics et valoriser le bâti et le patrimoine
 - Axe 5 : Offrir des services et des équipements associés selon un principe de « juste proximité »
- Calendrier : avril 2021 – avril 2026
- Eventuels financement : selon les actions OPHLM, QC, Etat, région, département, QC, ANAH

Programme « Petites Villes de Demain » (convention adhésion signée le 29 mars 2021)

- Objet : mettre en œuvre un projet de territoire sur Quimperlé et Scaer, explicitant une stratégie de revitalisation dans un délai de 18 mois maximum ; Pour Quimperlé, reprise des objectifs et actions de l'ORT. Pour Scaer à minima orientations donnant suite aux études en cours de finalisation sur la requalification urbaine et reconquête économique du cœur de ville (restauration de friches urbaines) et autres orientations en matière de services publics (santé, culture, sport), de logements (cf OPAH) , de mobilité douces, de commerces (manager, étude diagnostic...)
- Calendrier : avenant à l'ORT (intégration du projet de Scaer) début 2022 et programme à suivre printemps 2022-printemps 2026
- Financement : QC, ANAH, Etat dans le cadre d'AAP thématiques + autres financeurs à déterminer en fonction du programme d'actions

Contractualisation en cours au titre des Appels à manifestation d'intérêt régionaux (Etat - Région) 2017 et 2019 « redynamisation des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne » :

- cycle étude pour Scaer
- cycles travaux pour Quimperlé et Arzano.

OPAHRU

- Objet : Étude de faisabilité d'une OPAHRU sur le territoire PVD pour déterminer sur la base d'un diagnostic à l'échelle de l'ilot ou immeuble l'intérêt de mettre en œuvre des outils coercitifs d'acquisition-restauration, pour lutter contre la dégradation et l'insalubrité des logements du vcoeur de ville
- Calendrier : étude septembre 2021 à mars 2022, si OPAH-RU sur 5 ans entre 2022 et 2027
- Financement : estimation 50 000€, ANAH 50% et CD 20%

L'OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est un outil d'aide aux particuliers pour la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux.

Elle est élaborée en concertation avec le Conseil Départemental et l'ANAH, et permet de répondre aux enjeux du territoire de Quimperlé Communauté et de mettre en œuvre les objectifs de l'État.

Ces objectifs communs feront l'objet d'une convention entre le Conseil Départemental, délégataire à la pierre et l'ANAH.

Objectifs de l'OPAH 2019-2024 :

- **l'amélioration énergétique** des logements des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».
- Quimperlé Communauté a la volonté de mettre en place une OPAH innovante et volontariste pour les projets de rénovation performante ;
- la lutte contre **l'habitat indigne et dégradé** des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs ;
- **l'adaptation** des logements des propriétaires occupants âgés et handicapés ;
- l'amélioration et la réalisation de **logements locatifs à loyer maîtrisé** ;
- la mise en conformité de l'assainissement individuel ;
- le renouvellement urbain ;
- la revitalisation et la valorisation des centres bourgs.

Objectif global d'intervention sur les logements

- Logements propriétaires occupants : environ 190 interventions/an
- Logements locatifs conventionnés : environ 15 interventions/an
- Total : environ 205 interventions/an

Calendrier : Novembre 2019 -novembre 2024 : 5 ans

Financements :

Un prestataire privé est mandaté pour suivre cette OPAH pour un montant de 140 000 €/an avec un financement de 80% par l'ANAH et le CD29.

Territoire d'industrie

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités ou des entreprises.

Cette nouvelle approche repose sur trois principaux principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur les territoires à forts enjeux industriels.
- Un principe de gestion décentralisée : les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : acteurs industriels, maires, présidents d'EPCI, avec un pilotage au niveau de la Région.
- Un principe de concentration des moyens : ces moyens sont à la fois financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, notamment au niveau administratif, technique et humain.

Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération ont été identifiées « Territoire d'industrie – Pays de Lorient ». Une démarche commune pourrait être engagée à l'échelle de nos deux territoires. Celle-ci débiterait par un travail d'identification des démarches et projets structurants pouvant s'inscrire dans le contrat Territoires d'Industrie en concertation avec les

entreprises, le Conseil Régional de Bretagne, les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires des deux collectivités...

Ce contrat, aura pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à cette démarche.

Les axes de travail qui pourraient s'inscrire dans cette démarche seraient en lien avec ceux identifiés dans la stratégie de développement économique de Quimperlé Communauté. A savoir :

1. **Attirer** : offrir des solutions foncières et immobilières aux entreprises en création et en développement, renforcer les actions d'attractivité sur les métiers et les industries du territoire, développer des solutions d'accueil (solutions immobilières pour les jeunes en alternance, accompagnement des conjoints des nouveaux salariés embauchés sur territoire dans leur recherche d'emploi...)
2. **Recruter et former** : identifier les besoins en compétences, travailler sur la montée en compétences des salariés, valoriser ces métiers et leur image, attirer des jeunes diplômés, travailler sur le prêt de main-d'œuvre...
3. **Innovater** : accompagner les entreprises dans leurs transitions (accompagner les industriels dans le déploiement des énergies renouvelables, étudier le potentiel d'une filière hydrogène sur le territoire, encourager les entreprises à développer des synergies collaboratives en vue de mettre en place une démarche d'écologie industrielle territoriale...)

France Service

La Ville de Quimperlé a acquis en 2013 un ensemble immobilier situé à l'angle de la rue des Gorgennes et de la Rue de l'Hôpital Fremeur. Soucieuse de la remise en valeur de ce patrimoine, et souhaitant que la population du Pays de Quimperlé puisse bénéficier d'un équipement proche et fonctionnel, et d'un accompagnement de qualité pour effectuer ses démarches administratives, la Ville de Quimperlé a proposé en 2015 à différents partenaires institutionnels de créer une Maison France Services labellisée. La Communauté d'Agglomération de Quimperlé a manifesté un vif intérêt pour ce projet. Il répond à ses besoins en locaux et permet de développer l'offre de services communautaires dans les domaines de la jeunesse et de la prévention (cf. infra « partenariats »). La Maison France Service sera située sur le site de Kerjégu où sont déjà implantés le Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Départemental d'Action Sociale et prochainement le CIAS

Les objectifs sont une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents :

- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin d'apporter aux citoyen.ne.s une réponse sur place.
- une qualité de service renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agent.e.s polyvalent.e.s et la définition d'un panier de services homogène

L'ouverture de la Maison France Services devrait se dérouler début 2022.

Plusieurs opérateurs y tiendront des permanences : CAF, CARSAT, CPAM, MDPH, Pôle Emploi et la MSA. Au sein de la future structure seront également présents :

- des services municipaux
 - le pôle éducation, jeunesse, sports, vie associative et citoyenneté
 - les permanences de la crèche municipale.
- des services de Quimperlé Communauté
 - le Service Information Jeunesse
 - le Point d'accès au droit
 - le service prévention
- la Mission Locale du Pays de Cornouaille
- Actife Quimper Cornouaille

La convention territoriale globale avec la CAF

Depuis de nombreuses années, Quimperlé Communauté s'est attaché à développer une politique sociale adaptée aux besoins de la population et des communes. Le CIAS accompagne ainsi les personnes les plus fragiles par le CLIC, le portage de repas, la coordination de l'aide alimentaire. Et Quimperlé Communauté plus largement auprès d'un public en insertion, des familles, de la parentalité, de l'accès à la culture, ... La période 2020-2026 va être pour Quimperlé Communauté l'occasion de poursuivre et de développer les solidarités sur notre territoire. Nous nous y sommes engagés.

Le diagnostic issu de l'ABS, conforté par d'autres diagnostics thématiques tels que le Contrat Local de Santé, le groupe parentalité, le PCAET, le PLH, ... met en lumière des difficultés rencontrées par les habitants du territoire. La question de l'isolement, que ce soit pour les familles monoparentales dont le nombre augmente, les personnes âgées, les jeunes, ... ; celle de la mobilité pour pouvoir accéder à une formation, un emploi, accéder à ses droits, ... sont notamment des sujets interpellant.

3 priorités ont ainsi été définies autour de 2 publics prioritaires : 1. Le besoin de pérenniser le repérage des besoins et leurs évolutions en cadrant cette réflexion à l'échelle communautaire, 2. La lutte contre l'isolement en améliorant l'identification et le repérage des publics isolés ainsi que la mobilité des usagers, 3. L'amélioration de l'accès aux droits et aux services en facilitant les démarches administratives des familles et des publics précaires et en les informant mieux.

Les familles et le public en précarité ont été reconnus comme prioritaires et pour lesquelles des actions concrètes doivent être menées telles que faciliter l'accès aux modes d'accueil, accompagner les familles autour de la parentalité, coordonner les acteurs, ou encore soutenir la fonction d'aidant.

Ces actions ne relèvent pas toutes des compétences des communes et de la communauté et doivent donc être travaillées et contractualisées avec nos partenaires. Un des partenaires majeurs avec qui nous avons contractualisé (aussi bien au niveau des communes que de Quimperlé Communauté) est la CAF. Les enjeux partagés se sont traduits dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui arrive à échéance fin 2021. Ce contrat définit les objectifs et les moyens associés pour développer réponse aux habitants sur les thématiques de la petite

enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité. La CAF nous a accompagné à hauteur de 2 700 000 € sur 4 ans pour développer cette réponse.

Fin 2021, le Contrat Enfance Jeunesse est remplacé par la Convention Territoriale Globalisée (CTG) qui reprend l'ensemble des thématiques de l'ancien CEJ auxquelles on ajoute de nouvelles orientations dites de cohésion sociale (accès aux droits, mobilité, autonomie des jeunes, ...).

Les Contrats territoriaux Milieux aquatiques

Objectifs :

- Maintien du bon état écologique et maintien des usages (améliorer et préserver la qualité des milieux aquatiques, maintenir ou améliorer la pratique des usages, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau, sensibiliser aux milieux aquatiques)
- Programmation pluri-annuelle sur 5 ans pour les 2 contrats 2017-2021
- Un contrat avec l'Agence de l'eau pour le financement de certaines actions
- Des décisions annuelles département et Région pour le financement de certaines actions

Secteur Aven-Ster Goz :

- Budget moyen annuel : 151 700 € (réal 2017-2020 y compris solde Kerfany + prévi 2021)
- Financement moyen annuel (réal 2017-2020 + prévi 2021) : Agence de l'eau 20 710 € ; département 28 129 €, Région 19 058 €
- Convention de partenariat avec CCA (moyenne annuelle réal 2017-2020 + prévi 2021) : 17 749 €

Secteur Ellé Isole Laïta :

- Budget moyen annuel : 146 000 € (réal 2017-2020 + prévi 2021)
- Financement moyen annuel (réal 2017-2020 + prévi 2021) : Agence de l'eau 26 840 € ; département 23 037 €, Région 10 045 €

Le Contrat territorial Scorff (= outil contractuel Agence de l'Eau) et le Projet de territoire Eau (PTE) (= outil contractuel Région pour le même programme d'actions)

- Objectifs : mener des actions de reconquête de la qualité de l'eau
- Durée : 5 ans 2018-2022
- Date de délibération QC pour le contrat territorial : 17/05/2018
- Date de délibération QC pour le PTE : 27/06/2019
- Budget prévisionnel : 3 007 683 €
- Financement attendu (Agence de l'Eau, Région Bretagne, Département du Morbihan) : 1 562 587 €
- Répartition du reste à charge sur la base d'une convention de partenariat : Lorient Agglomération (95 %), Roi Morvan Communauté (2 %), Quimperlé Communauté (3 %), Communauté de communes de Kreiz Breizh (0,03 %).

Le Label Pays d'art et d'histoire

Le label "**Ville ou Pays d'art et d'histoire**" est attribué par le ministre de la Culture. Il qualifie des territoires, qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le projet culturel « Villes et Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, artistique, urbain et mobilier, technique et ethnologique - qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie. Il est mené sur la totalité du territoire labellisé, tant dans les centres villes que dans les quartiers périphériques, les zones péri-urbaines et les zones rurales » (*extrait convention PAH signée avec l'Etat*).

Le plan d'actions pour le pays de Quimperlé (*voir dossier de candidature PAH*) :

- **Approfondir la connaissance des patrimoines** : inventaire du patrimoine, base de données patrimoine...
- **Sensibiliser tous les publics au patrimoine, à l'architecture, à l'environnement et au cadre de vie** : programmation culturelle à destination des habitants et des touristes, programme d'actions vers le jeune public en particulier les scolaires, projet de CIAP...
- **Mettre en valeur les spécificités du territoire par son patrimoine et son architecture** : co-construire des projets de valorisation des patrimoines avec les communes et les habitants, développer le fonds de concours petit patrimoine...
- **Développer la mise en réseau des acteurs et les partenariats** : valoriser le réseau patrimonial local, collaborer avec d'autres territoires ou d'autres structures (ex : atlas culturel du Bélon avec la Région et Eau et Rivières de Bretagne)
- **Faire rayonner le label** : publications, outils de médiations...

La convention PAH signée avec l'Etat est valable pour 10 ans (soit jusqu'en 2030). Au-delà des 10 ans de mise en œuvre du label, les territoires doivent réaliser un dossier de renouvellement.

Chaque année nous avons un soutien financier de la Drac sur notre plan d'actions. En 2021-2022 nous avons également un soutien financier de la Région sur le volet Inventaire du patrimoine

4.2. Dispositifs France Relance :

Par ailleurs, les collectivités, entreprises, ménages et associations du territoire de Quimperlé Communauté bénéficient de l'ensemble des dispositifs lancés dans le cadre du plan de Relance. Au 18 juin 2021, les acteurs du territoire bénéficiaient déjà de 21,5 millions d'euros de financements dans ce cadre, dont :

- 19M€ sur le volet écologie – *hors dispositif Ma PrimRénov dont les données sont connues à la maille départementale* - : Appels à projet décarbonation de l'industrie, plan de soutien aux cantines scolaires, Agence de l'eau, recyclage foncier des friches, DSIL ;
- 1,5M€ sur le volet compétitivité : AAP territoires d'industrie, Industrie du futur et Chèques FRANCE NUM ;

- et 0,9M€ sur le volet cohésion - *hors activité partielle et fonds de solidarité dont les données sont connues à la maille départementale.*

4.3. Validation des actions

Les opérations jugées les plus structurantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les fiches projets et fiches action des opérations jugées les plus structurantes sont présentées en annexe 1.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Le territoire de Quimperlé Communauté est entouré de 3 intercommunalités (Lorient Agglomération, Concarneau Cornouaille Agglomération, Roi Morvan Communauté) avec lesquels elle collabore régulièrement.

Lors du mandat 2014-2020, un changement stratégique des axes de coopération a été engagé par les élus afin de faire concorder les coopérations publiques aux logiques de bassin de vie et aux réalités quotidiennes des habitants. Une coopération renforcée s'est nouée avec Lorient Agglomération. Partageant un même bassin de vie, les échanges entre les deux territoires sont forts et impliquent donc un développement de politiques publiques communes dans les années qui viennent dans les domaines des mobilités, des énergies, du tourisme, du développement économique... D'autres acteurs publics collaborent déjà dans d'autres domaines.

Ainsi à titre d'exemple en 2018, les agglomérations de Lorient et de Quimperlé ont collaboré pour créer une application permettant aux randonneurs de retrouver sur leurs smartphones tous les circuits disponibles sur les 2 territoires. Cette coopération a permis de mutualiser les coûts de financement de l'application. Le tourisme est le domaine qui a préfiguré la collaboration entre les 2 agglomérations.

En 2019, Quimperlé Communauté a décidé, par cohérence de bassin de vie de rejoindre l'agence d'urbanisme et de développement économique Audélor, initialement cantonnée au territoire de Lorient agglomération. L'accompagnement stratégique et technique de l'agence par ses outils d'observation et ses compétences permet aux 2 agglomérations une interconnaissance, une capacité d'anticipation des mutualisations et coopérations futures. Un travail sur l'éventualité d'une coopération des 2 territoires sur les sujets des mobilités et du SCoT est envisagé dans les mois qui viennent.

Des rencontres entre les élus des deux territoires au cours de l'année 2021 devraient permettre de poursuivre les partenariats déjà engagés et définir une liste des actions nouvelles à mener en commun. Exemples de coopérations existantes :

Thématiques de coopération	Partenaires	Exemples d'actions
DECHETS	Syndicat VALCOR (CCA-CCPF-CCPBS-CCHPB-CCCS-DZ Communauté)	Valorisation énergétique des déchets et gestion des déchetteries
ENVIRONNEMENT	CCA	CTMA
ENVIRONNEMENT	CCA-CCPF-Roi Morvan Communauté-Lorient Agglo- Pontivy Communauté - Centre Morbihan Communauté	SAGE
ENERGIES	SPL bois énergie (Quimperlé Communauté - Lorient Agglo)	Création et maintenance de réseau de chaleur bois sur le territoire
EAU POTABLE	CCA	Usine de production d'eau potable mutualisée
ECONOMIE	Lorient Agglomération - Préfecture du Morbihan - Région	Commission territoriale emploi-formation pour piloter une démarche de GPECT
AMENAGEMENT - ECONOMIE	AUDELOR (Agence d'urbanisme du pays de Lorient)	Observatoires (mobilité, habitat, foncier, économie...) - actions en matière de développement économique
TRANSPORTS	CCA - Roi Morvan Communauté - Lorient Agglo	Conventions réseaux de transport
TOURISME	Région - Quimper Cornouaille Développement	Destination touristique Cornouaille
TOURISME	Lorient Agglomération	Actions de promotion touristique + randonnée (création d'une application commune)
DEMOCRATIE-CONCERTATION	Conseil de développement du Pays de Lorient (Quimperlé Communauté - Lorient Agglomération - CCBBO)	Mutualisation du conseil de développement

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, Quimperlé Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Quimperlé Communauté s'engage à désigner dans ses services un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apporte un appui à travers le contrat d'objectifs territorial signé fin 2020 avec Quimperlé Communauté et intervient en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français

pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 2.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le diagnostic en cours sur la démocratie locale fait apparaître que tous les services de Quimperlé communauté ont déjà de bons réflexes. Ils ont recours à un panel assez large d'instruments de consultation, concertation, information. Les partenaires socio-économiques sont consultés régulièrement. Chaque nouveau projet contient une part importante de co-construction, comme l'a démontré la phase de construction du label Pays d'art et d'histoire.

Les communes ont également conforté leurs pratiques avec la mise en place de nouveaux outils à l'occasion du nouveau mandat, à l'image de la commission du temps long à Quimperlé qui vise à associer les associations locales aux débats publics.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière est jointe en annexe 3.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental de suivi du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé d'élus de Quimperlé Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Quimperlé Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Composition de l'instance : les DGS des communes du pays de Quimperlé, le DGS de Quimperlé Communauté, la chargée de mission en charge du suivi du CRTE à Quimperlé Communauté et les représentants administratifs des services de l'État (préfecture et direction départementale des territoires et de la mer), de la Banque des territoires, de l'ADEME, du Conseil départemental du Finistère et de la Région Bretagne.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
-
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs sont précisés pour chaque axe dans le point 3.

Les indicateurs de suivi chiffrés et détaillés sont précisés en annexe 4.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Signé à Quimperlé, le 2 septembre 2021,

POUR L'ETAT

Le préfet du Finistère

M. Philippe MAHE

POUR QUIMPERLE COMMUNAUTE

Le président

M. Sébastien MIOSSEC

POUR L'ADEME

Le directeur régional

M. Jean-Noël GUERRE

POUR LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE
DES TERRITOIRES

La directrice territoriale

Mme Mathilde LETERRIER

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Fiches projet et fiches action des opérations structurantes

ANNEXE 2 : Contributions spécifiques des partenaires

ANNEXE 3 : Maquette financière

ANNEXE 4 : Indicateurs de suivi du CRTE

ANNEXE 1: SOMMAIRE DES ACTIONS MAJEURES

Eau potable	QC	Interconnexion Zabrenn-Riec	4 500 000 €	2022-2024
Eau potable	QC	Réhabilitation barrage des Gorrêts à Quimperlé	2 200 000 €	2023-2024
Eau potable	QC	Réhabilitation usine Troganvel à Bannalec	2 000 000 €	2024-2025
Assainissement	Entreprise BIGARD	Traitement bactériologie STEP industrielle	1 450 000 €	
Assainissement	QC	Désinfection en sortie station d'épuration à Quimperlé	900 000 €	2022-2023
Assainissement	QC	Modification de la filière boues (stockage) sur la station d'épuration à Quimperlé	2 000 000 €	2023-2025
Déchets	VALCOR	Construction d'une déchèterie à Scaër		
Energies	SPL Bois énergie Renouvelable	Création d'une plateforme pour le stockage et la valorisation du bois à Bannalec		
Alimentation/agric ulture	QC	Recrutement d'un chargé de mission économie circulaire et projet alimentaire de territoire		
Mobilités	QUIMPERLE	Aménagement d'un échangeur complet à Kergostiou, requalification de cette entrée de ville et réalisation d'une aire de covoiturage	1 851 708 €	
Sobriété foncière	QC	Requalification de la friche de Bazén Huen à Moëlan, en vue d'y créer un village d'artisans		
Biodiversité et espaces naturels	MOELAN	Aire de carénage - Port du Bélon	270 000 €	2021-2022
Biodiversité et espaces naturels	QUIMPERLE	Opération de renaturation de la friche urbaine des anciennes fonderies rivière (fiche ORT)	386 667 €	2021-2025
Habitat	QC	Construction d'un nouvelle aire d'accueil des gens du voyage à Quimperlé		
Habitat	QC	Maison de l'habitat - Acquisition et rénovation d'un bâtiment existant (acquisition du bâtiment + programmiste)	260 000 €	2021-2023

Emploi/économie	QC et Lorient Agglo	Actions dans le cadre du programme "territoires d'industrie"		
Insertion sociale et professionnelle	QC	Travaux d'amélioration sur le bâtiment loué aux Jardins Solidaires de Kerbellec		
Insertion sociale et professionnelle	CLOHARS/IDES	Ressourcerie sportive et point vélo (projet associatif avec participation à l'investissement de la commune)	250 000 €	en cours
Centres-villes / centres bourgs et commerce	GUILLIGOMARC'H	Réhabilitation d'un commerce dans le cadre de l'opération "1000 cafés"	350 000 €	2021
Centres-villes / centres bourgs et commerce	QUIMPERLE	Place Hervo - Opération de renouvellement urbain	1 206 203 €	2021-2023
Culture-patrimoine	QC	Construction d'un conservatoire intercommunal de musique et de danse		
Culture-patrimoine	CLOHARS	Extension et construction Maison Musée CIAP	4 265 000 €	2021/2023
Services de proximité	SCAER	Construction d'un équipement sportif/associatif/CIAP/Centre d'éducation à l'environnement/Fabrique de territoire par la Réhabilitation du Haras de Kerjegu et l'aménagement de la base de loisirs de Grand Champ	4 000 000 €	2021: étude de faisabilité 2023: début des travaux 2024: inauguration pour les jeux olympiques
Santé/handicap/aid ants	GHBS	Reconstruction du Centre hospitalier de Quimperlé	70 000 000 €	2025

Eau potable – Interconnexion Quimperlé/Riec et sécurisation du complexe industriel de Kergostiou

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Eau/ Assainissement/ GEMAPI
Maître d'ouvrage	QUIMPERLE COMMUNAUTE Communauté d'agglomération
Description de l'action	<p>La commune de Riec-sur-Bélon (4 165 habitants et plusieurs entreprises et industries agroalimentaires) est alimentée en eau potable par une ressource unique (l'Aven) qui fournit l'eau à 2 unités de production située à proximité immédiate. Cette absence de sécurisation a été soulignée dans le schéma directeur département en 2014.</p> <p>Par ailleurs, cette interconnexion constituera l'une des mailles de l'arc de sécurisation reliant Rosporden, Concarneau, Pont-Aven, Riec et Quimperlé et prévu au schéma directeur départemental.</p> <p>Enfin, cette opération permettra de créer un bouclage permettant d'alimenter Quimperlé par l'Ouest, ce qui permettra de sécuriser le complexe industriel de Kergostiou (Bigard, NPPF...) aujourd'hui alimenté par un seul axe.</p>

	<p>Les études préalables sont en cours et conduiront en 2022 au recrutement d'un maître d'œuvre.</p> <p>L'opération est évaluée à environ 4,55 M€ HT.</p>
Partenaires	<p>Quimperlé Communauté porte l'action. Concarneau Cornouaille Agglomération devrait être co-financeur de cette action qui lui bénéficie également. Ces discussions auront lieu en 2022.</p> <p>Le Conseil départemental du Finistère sera également partenaire financier et technique (conseil) de cette opération.</p>
Coût prévisionnel	<p>13 km de réseau : 2 760 k€ HT</p> <p>Pompage (Zabrenn et Keradennec) : 715 k€ HT</p> <p>Réservoir à Keradennec : 290 k€ HT</p> <p>Frais d'études et maîtrise d'œuvre : 395 k€ HT</p> <p>Imprévus et divers : 395 k€ HT</p> <p>TOTAL : 4 555 k€ HT</p>
Plan de financement	<p>Département du Finistère : 14,8% / 674 k€</p> <p>Quimperlé Communauté / Concarneau Cornouaille Agglomération : 85,2% / 3 881 k€</p>
Calendrier	<p>Une étude de faisabilité complétée par une étude faune, flore, habitats naturels a été réalisée en 2017-2018. Une étude complémentaire a été réalisée en 2020 pour affiner le tracé et le dimensionnement des ouvrages.</p> <p>Les négociations pour obtenir les autorisations de passage sont en cours.</p> <p>Un maître d'œuvre sera recruté début 2022 pour permettre le lancement d'un appel</p>

	d'offres mi-2022, en vue d'un démarrage des travaux début 2023. Les travaux devraient s'achever fin 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Volumes annuels transitant entre le Zabrenn, Riec et Quimperlé Ouest.

Eau potable – Réhabilitation barrage des Gorrêts à Quimperlé

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Eau/ Assainissement/ GEMAPI
Maître d'ouvrage	QUIMPERLE COMMUNAUTE Communauté d'agglomération
Description de l'action	<p>L'alimentation en eau du pays de Quimperlé repose en grande partie sur l'usine de production d'eau du Zabrenn (production annuelle de 2 Mm³).</p> <p>L'eau brute est issue de prises d'eau sur l'Ellé et sur l'Isole.</p> <p>La prise d'eau sur l'Ellé est assurée par un barrage dit Barrage des Gorrêts, présentant une faiblesse structurelle due au temps.</p> <p>Il est donc nécessaire de le réhabiliter et d'en profiter pour améliorer la continuité écologique.</p> <p>Le coût est estimé à 2,66 M€ HT.</p> <p>Ce projet bénéficie aux habitants et aux entreprises des communes de Quimperlé et Clohars-Carnoët. Il bénéficiera également aux habitants et entreprises de Baye, Mellac, Le Trévoux, Arzano, Locunolé, Guilligomarc'h, Rédéné et Moëlan-sur-Mer qui sont alimentés pour tout ou partie par cette usine de production.</p>
Partenaires	Le projet est porté par Quimperlé Communauté.

	<p>Le Conseil Départemental du Finistère est un partenaire technique.</p> <p>Le projet est suivi par la DDTM, l'OFB et l'ARS.</p>
Coût prévisionnel	<p>Confortement du barrage : 500 k€ HT</p> <p>Equipements du barrage : 215 k€ HT</p> <p>Remplacement de la conduite de refoulement : 800 k€ HT</p> <p>Réhabilitation de la station de pompage : 700 k€ HT</p> <p>Frais d'études et maîtrise d'œuvre : 221 k€ HT</p> <p>Imprévus et divers : 221 k€ HT</p> <p>TOTAL : : 2 657 k€ HT</p>
Plan de financement	<p>Quimperlé Communauté : 100% / 2 657 k€ HT</p>
Calendrier	<p>2022 : Révision du périmètre de protection</p> <p>2023 : Recrutement d'un maître d'œuvre et lancement d'un appel d'offres travaux</p> <p>2024 : Travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Volumes annuels pompés sur l'Ellé</p>

Eau potable – Protection de la ressource et réhabilitation de l'usine de production d'eau potable de Troganvel à Bannalec

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Eau/ Assainissement/ GEMAPI
Maître d'ouvrage	QUIMPERLE COMMUNAUTE Communauté d'agglomération
Description de l'action	<p>L'usine de production d'eau potable de Troganvel à Bannalec (production annuelle de 270 000 m3).</p> <p>L'eau brute est issue d'une prise d'eau sur le Ster Goz, affluent de l'Aven.</p> <p>Cette ressource est la seule du territoire de Quimperlé Communauté à ne pas disposer d'un arrêté préfectoral instaurant le périmètre de protection.</p> <p>Des études de déplacement de la prise d'eau en amont ont été réalisées.</p> <p>L'usine quant à elle est vieillissante et nécessite un renouvellement complet.</p> <p>Le coût est estimé à 2,4 M€ HT.</p> <p>Ce projet bénéficie aux habitants et aux entreprises de Scaër et de Bannalec.</p>
Partenaires	<p>Le projet est porté par Quimperlé Communauté.</p> <p>Le Conseil Départemental du Finistère est un partenaire technique.</p> <p>Le projet est suivi par la DDTM, l'OFB et l'ARS.</p>
Coût prévisionnel	Sécurisation de la prise d'eau : 300 k€ HT

	Renouvellement de l'usine de production : 1 700 k€ HT Frais d'études et maîtrise d'œuvre : 200 k€ HT Imprévus et divers : 200 k€ HT TOTAL : 2 400 k€ HT
Plan de financement	Quimperlé Communauté : 100% / 2 400 k€ HT
Calendrier	2022 : Nouvel avis d'un hydrogéologue 2023 : Enquête publique pour le périmètre de protection, recrutement d'un maître d'œuvre et lancement d'un appel d'offres travaux 2024 : Travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Volumes annuels pompés sur le Ster-Goz

Assainissement – Traitement de la bactériologie en sortie de la station d'épuration industrielle BIGARD à Quimperlé

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Eau/ Assainissement/ GEMAPI
Maître d'ouvrage	Entreprise BIGARD
Description de l'action	<p>L'étude d'évaluation des impacts bactériologiques dans l'estuaire de la Laïta rendue en juillet 2019 a mis en évidence une dégradation de la qualité de l'eau avec des impacts sur les usages de conchyliculture, de pêche à pied et de loisirs nautiques.</p> <p>L'amélioration de la qualité du rejet des stations d'épuration de Quimperlé-Kerampoix et de Bigard, sur le paramètre bactériologique, a été identifié comme action prioritaire de la reconquête de la qualité des eaux de la Laïta.</p> <p>La norme qui sera proposée par arrêté préfectoral devrait être fixée à 5.103 E.Coli/100 ml avec valeur rédhibitoire à 3.104 E.Coli/100 ml. L'installation serait à mettre en service pour le 30 juin 2023 au plus tard.</p> <p>Le coût de l'opération est estimé à 1,5 M€.</p>
Partenaires	Le projet est porté par BIGARD.

	Le Conseil Départemental du Finistère est un partenaire technique. Le projet est suivi par la DDTM et la DDPP.
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité du rejet sur le paramètre E.Coli

Assainissement – Traitement de la bactériologie en sortie de la station d'épuration à Quimperlé

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Eau/ Assainissement/ GEMAPI
Maître d'ouvrage	QUIMPERLE COMMUNAUTE Communauté d'agglomération
Description de l'action	<p>L'étude d'évaluation des impacts bactériologiques dans l'estuaire de la Laïta rendue en juillet 2019 a mis en évidence une dégradation de la qualité de l'eau avec des impacts sur les usages de conchyliculture, de pêche à pied et de loisirs nautiques.</p> <p>L'amélioration de la qualité du rejet des stations d'épuration de Quimperlé-Kerampoix et de Bigard, sur le paramètre bactériologique, a été identifié comme action prioritaire de la reconquête de la qualité des eaux de la Laïta.</p> <p>La norme qui sera proposée par arrêté préfectoral devrait être fixée à 5.103 E.Coli/100 ml avec valeur rédhibitoire à 3.104 E.Coli/100 ml. L'installation serait à mettre en service pour le 30 juin 2023 au plus tard.</p> <p>Le coût de l'opération est estimé à 1,5 M€.</p>
Partenaires	Le projet est porté par Quimperlé Communauté.

	<p>Le Conseil Départemental du Finistère est un partenaire technique.</p> <p>Le projet est suivi par la DDTM, l'OFB et l'ARS.</p>
Coût prévisionnel	<p>Mise en place d'un bassin de 350 m³ : 350 k€ HT</p> <p>Traitement UV : 410 k€ HT</p> <p>Frais d'études et maîtrise d'œuvre : 76 k€ HT</p> <p>Imprévus et divers : 76 k€ HT</p> <p>TOTAL : 912 k€ HT</p>
Plan de financement	<p>Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 50% / 456 K€</p> <p>Département du Finistère : 15% / 137 k€</p> <p>Quimperlé Communauté : 35% / 319 k€</p>
Calendrier	<p>2021 : Etude de faisabilité dans le cadre du schéma directeur assainissement collectif</p> <p>1er semestre 2022 : Recrutement d'un maître d'œuvre</p> <p>2e semestre 2022 : Appel d'offres et démarrage des travaux</p> <p>30/06/2023 : Mise en service de l'installation</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Qualité du rejet sur le paramètre E.Coli</p>

Assainissement – Modification de la filière boues (production/stockage) sur la station d'épuration à Quimperlé

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Eau/ Assainissement/ GEMAPI
Maître d'ouvrage	QUIMPERLE COMMUNAUTE Communauté d'agglomération
Description de l'action	<p>La station d'épuration de Quimperlé-Kerampoix a une production de boues estimée à 640 tonnes sèches par an à brève échéance. La filière actuelle est constituée d'un épaisseur, d'une centrifugeuse et d'un stockage (silo de 600 m³ et poche à boues de 3 000 m³ en boues liquides + silo de 30 m³ pour les boues pâteuses).</p> <p>La filière actuelle nécessite d'être améliorée. La capacité d'évacuation en agriculture de la filière boues liquide, filière privilégiée par Quimperlé Communauté, est en effet grandement remise en cause.</p> <p>La capacité de stockage actuelle s'avère insuffisante et les conditions d'exploitation difficiles (vidange de la poche à boues).</p>
Partenaires	<p>Ce projet a fait l'objet d'une étude technico-économique dont les conclusions ont été remises en 2018.</p> <p>Le schéma directeur d'assainissement collectif permettra de valider l'intégration de ce projet dans la stratégie globale de</p>

	gestion des boues d'épuration de Quimperlé Communauté.
Coût prévisionnel	Aire de stockage : 1 280 k€ HT Chaulage et divers : 332 K€ HT Désodorisation : 400 k€ HT Frais d'études et maîtrise d'œuvre : 201 k€ HT Imprévus et divers : 201 k€ HT TOTAL : 2 414 k€ HT
Plan de financement	Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 50% (sous réserve, au titre de la crise COVID) / 1 207 K€ Département du Finistère : 15% / 362 k€ Quimperlé Communauté : 35% / 845 k€
Calendrier	2022 : Etude de faisabilité dans le cadre du schéma directeur assainissement collectif 1er semestre 2023 : Recrutement d'un maître d'œuvre 2e semestre 2023 : Appel d'offres et démarrage des travaux 2024 : Mise en service de l'installation
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantité de boues produites valorisées en agriculture

Construction d'une déchèterie à Scaër

CRTE 2021-2026

Orientation stratégique	Déchets Volet inter-territorial
Maître d'ouvrage	VALCOR Syndicat mixte fermé
Description de l'action	<p>Construction d'une nouvelle déchèterie à Scaër, en remplacement d'un équipement construit il y a 30 ans, qui ne satisfait plus aux besoins de la population et à la réglementation.</p> <p>Les déchèteries ont un rôle prépondérant dans la gestion des déchets puisqu'elles permettent le tri, le réemploi et la valorisation des déchets.</p> <p>Dans une logique de limitation de la consommation d'espace et en raison des coûts d'investissement et d'exploitation, ces équipements doivent être mutualisés entre les territoires.</p> <p>Ce nouvel équipement sera plus accessible aux habitants des 2 territoires de Quimperlé communauté et de Concarneau Cornouaille Agglomération. Le nombre d'usagers estimé est de 15 000.</p> <p>Ce projet a pour objectif de répondre aux critères de déchèterie nouvelle génération. Il a également été évalué au regard de critères du PRPGD Bretagne. La région Bretagne se fixe comme trajectoire zéro enfouissement en 2030. Afin de répondre à cet objectif, il est primordial de rénover le parc de déchèteries, en généralisant l'accès au réemploi, et en valorisant au maximum les différents matériaux.</p>

	<p>Un local réemploi est notamment prévu dans le cadre de ce projet. L'amplification de la communication, l'augmentation du tri permettant la valorisation et une réflexion sur le développement du contrôle d'accès, sont des actions majeures portées par le syndicat sur ce mandat. Une action d'aide au changement de comportement est également en cours, en lien avec l'ADEME, de façon à initier et coordonner des actions de prévention des déchets dans les déchèteries.</p>
Partenaires	<p>La gestion des déchèteries a été transférée à un syndicat, VALCOR. Seuls 2 EPCI ayant transféré cette compétence, la contribution des 2 collectivités au budget annexe déchèteries est donc partagée à parts égales.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, une parcelle est en cours d'acquisition par Quimperlé communauté.</p>
Coût prévisionnel	<p>Acquisition du terrain : 35 000 € Travaux : 1 300 000 €</p>
Plan de financement	<p>Bien vivre partout en Bretagne/axe transition. Dispositif 2022-2026</p>
Calendrier	<p>Le dépôt du dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE est en cours à la préfecture.</p> <p>Les études sont en cours par un maître d'œuvre, et le permis de construire va être déposé en juillet.</p> <p>Réalisation des travaux : 2022-2023. Achèvement des travaux : 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travaux réalisés</p>

Plateforme stockage bois énergie de Bannalec

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Energies Volet inter-territorial
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : SPL Bois Energie Renouvelable Type : Société Publique Locale
Description de l'action	<p>Le développement du bois énergie est un enjeu majeur aussi bien d'un point de vue environnemental (faible contenu CO2, préservation du bocage et impacts positifs sur la biodiversité et la qualité de l'eau), économique (indépendance énergétique, emplois variés et non délocalisables sur les territoires) et social (projet de territoire, cohésion locale).</p> <p>La SPL Bois Energie Renouvelable, dont Quimperlé Communauté est l'un des actionnaires principaux ainsi qu'un des administrateurs, a été créée pour mettre en œuvre des projets de consommation énergétique du bois local (réseaux de chaleur bois déchiquetés) ainsi que pour contribuer à la structuration de la filière bois sur le territoire de ses actionnaires.</p> <p>Dans ce contexte, l'un des enjeux majeurs est le stockage du bois : il s'agit en effet de stocker environ une saison de chauffe complète de bois en année N-1 afin de disposer en année N d'un combustible deshumidifié et mobilisable.</p> <p>Les plateformes de stockage de bois sont donc des briques majeures de la filière bois énergie.</p>

	<p>La SPL travaille localement avec la SCIC Energie Bois Sud Cornouaille, à laquelle elle achète une partie du bois utilisé pour ses chaufferies (environ 25% à terme), le reste étant autoproduit dans le cadre de plans de gestion de parcelles forestières notamment.</p> <p>Les deux structures (SCIC et SPL) font face à un problème de manque de capacités de stockage qui obère le développement des filières bois énergie durables.</p> <p>Ainsi, il est envisagé de réaliser une plateforme de stockage de bois sur la commune de Bannalec, qui permettra tant à la SPL (propriétaire) qu'à la SCIC (locataire) de bénéficier d'un espace de stockage permettant d'approvisionner les chaufferies bois du territoire.</p>
Partenaires	<p>Quimperlé Communauté Avance en Compte Courant d'Associé 110 000€ permettant à la SPL d'acquérir une parcelle (friche industrielle) et de lancer les études de programmation → Partenariat acquis</p> <p>SCIC Bois Energie Sud Cornouaille Location d'une partie des espaces de stockage qui seront réalisés → Partenariat en cours de formalisation</p> <p>Réseaux de chaleur bois déchiqueté des territoires de Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté utilisant spécifiquement le bois de bocage Achat de bois énergie → Partenariat acquis (d'ores et déjà formalisé avec la SCIC notamment)</p>
Coût prévisionnel	Acquisition de la parcelle : 80 000€

	<p>Etude de programmation : 12 000€ Mise en œuvre des premiers éléments de stockage (tunnels) permettant un début d'exploitation de la parcelle : 500 000€</p>
Plan de financement	<p>Subvention ADEME : 87 000€ Subvention CRTE 100 000 € Emprunt bancaire : 405 000€ (25ans @1,5% TEG) (si absence CRTE)</p> <p>dépenses Frais financiers : 6 000€/an Frais d'exploitation : 4 000€/an Assurance : 2000€/an</p> <p>recettes Location SCIC : 6000€/an Facturation interne SPL (bois pour chaufferies) : 6000€/an</p>
Calendrier	<p>Achat de la parcelle : septembre-novembre 2021 Montage des tunnels : novembre-décembre 2021 Début d'exploitation : janvier 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Recrutement d'un chargé de mission économie circulaire et projet alimentaire de territoire

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Alimentation/Agriculture
Maître d'ouvrage	Quimperlé Communauté EPCI
Description de l'action	<p>Quimperlé Communauté est labellisée Cit'ergie et a approuvé son PCAET en février 2020. Elle porte des actions depuis de nombreuses années sur la prévention des déchets et un programme local est en cours d'élaboration. L'économie circulaire est également un enjeu identifié dans la stratégie de développement économique contractée avec la Région. Dans ce domaine, Quimperlé Communauté porte un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME pour :</p> <ul style="list-style-type: none">Approfondir le sujet de l'économie circulaire en évaluant les politiques publiques mises en œuvre au regard de cet enjeu selon le référentiel de l'ADEME et par un audit tout en les liant aux actions portées dans les différents programmes (PCAET, déchets, ...)Conforter les actions programmées dans le cadre de Cit'ergiePréfigurer la mise en œuvre de nouvelles thématiques comme notamment le sujet de l'alimentation et des circuits courts. <p>Par ailleurs, Quimperlé Communauté ne dispose pas de projet alimentaire territorial</p>

(PAT) mais des réflexions ont été menées notamment sur la restauration collective. De plus, deux PAT sont existants, portés par le Conseil Départemental du Finistère et par le territoire voisin du Pays de Lorient.

L'alimentation apparaît comme un enjeu structurant du territoire en matière d'économie circulaire. C'est pourquoi un travail spécifique est attendu sur ce volet de la part du chargé de mission.

Activités du poste :

Economie circulaire :

Piloter, animer et suivre le contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME en lien avec les services déchets et développement économique

Faire un état des lieux et analyser les politiques publiques de Quimperlé Communauté à l'aide du référentiel économie circulaire

Participer à la mise en œuvre du programme PCAET/Cit'ergie, son évaluation et son évolution si nécessaire ; à l'élaboration du programme local de prévention des déchets et au suivi des projets relevant de l'économie circulaire

Construire un programme d'actions pour décliner l'ensemble des enjeux identifiés et mettre en place des indicateurs de suivi

Alimentation du territoire :

Faire un état des lieux des dispositifs, des acteurs et des projets existants sur le territoire en élargissant aux différentes thématiques des projets alimentaires territoriaux : « culture et gastronomie », « nutrition et santé », « accessibilité sociale », « environnement » et « urbanisme et aménagement du territoire »

	<p>Faire un diagnostic du territoire d'après les données et études existantes</p> <p>Animer la démarche de concertation des acteurs</p> <p>Au regard des retours d'expériences existants et des objectifs de la collectivité, élaborer une stratégie pour le territoire</p>
Partenaires	<p>ADEME</p> <p>CD 29</p> <p>Lorient Agglomération</p> <p>Chambre d'agriculture, GAB, Maison de la BIO</p> <p>DRAAF</p> <p>Communes et réseau de cantiniers du territoire</p> <p>...</p>
Coût prévisionnel	<p>Salaire : 40125,84 €</p> <p>Equipements informatiques : 1 500 €</p>
Plan de financement	<p>Part fixe de la phase 1 du Contrat d'Objectif Territorial unique avec l'ADEME = 75 000 €</p>
Calendrier	<p>Prise de poste : 24/08/2021</p> <p>Durée du contrat : 18 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Réalisation d'un diagnostic sur l'économie circulaire et définition d'un plan d'action</p>

Echangeur complet à Kergostiou : requalification de cette entrée de ville et réalisation d'une aire de covoiturage

CRTE Quimperlé Communuté

Orientation stratégique	Mobilités
Maître d'ouvrage	Ville de Quimperlé Représenté par M. Le Maire 32 rue de Pont-Aven CS 20131 29391 Quimperlé Cedex
Description de l'action	Tout en améliorant la desserte du secteur industriel de Kergostiou et en redynamisant le cœur de son centre-ville par la mise en valeur des perspectives urbaines et paysagères, la Ville de Quimperlé souhaite : <ul style="list-style-type: none">- Créer un double échangeur sur la RN 165- Requalifier la rue Samuel Le Billette afin d'affirmer l'entrée de Ville de Quimperlé et inciter les automobilistes à adapter naturellement leur comportement aux abords d'un lieu multimodal- Réaliser un cheminement cyclable en site propre en lien avec le schéma cyclable intercommunal- Aménager une aire de covoiturage aux abords immédiat d'un double échangeur Quimperlé/Lorient et Quimperlé/Quimper
Partenaires	Pour cette opération, il est envisagé une approche multi partenarial avec :

	<p>La Société BIGARD, l'Etat, la Région Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, Quimperlé Communauté et la Ville de Quimperlé</p> <p>Par courrier du 28 septembre 2020, le Président de la Région a apporté son soutien financier.</p>												
Coût prévisionnel	<p>Montant HT</p> <p>Création d'un échangeur : 1 111 500,00 €</p> <p>Aménagement entrée de Ville : 449 008,00 €</p> <p>Aire de covoiturage : 291 200,00 €</p> <p>Total opération 1 851 708,00 €</p>												
Plan de financement	<table> <tr> <td>Etat</td> <td>60 000 €</td> </tr> <tr> <td>Région Bretagne</td> <td>222 300 €</td> </tr> <tr> <td>CD29</td> <td>272 300 €</td> </tr> <tr> <td>Quimperlé Communauté</td> <td>272 525 €</td> </tr> <tr> <td>Ville Quimperlé</td> <td>785 318 €</td> </tr> <tr> <td>Bigard</td> <td>222 300 €</td> </tr> </table>	Etat	60 000 €	Région Bretagne	222 300 €	CD29	272 300 €	Quimperlé Communauté	272 525 €	Ville Quimperlé	785 318 €	Bigard	222 300 €
Etat	60 000 €												
Région Bretagne	222 300 €												
CD29	272 300 €												
Quimperlé Communauté	272 525 €												
Ville Quimperlé	785 318 €												
Bigard	222 300 €												
Calendrier	<p>Etudes 2021/2022</p> <p>Travaux à définir</p>												
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Notification des aides financières des partenaires</p> <p>Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre</p> <p>Validation de l'APS</p> <p>Validation de l'APD</p> <p>Validation des DCE</p> <p>Choix des entreprises</p> <p>Concertation avec les riverains</p>												

Projet de réhabilitation d'une friche commerciale en village d'artisans sur la commune de Moëlan-sur-Mer

(site de Bazen Huen)

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Sobriété Foncière
Maître d'ouvrage	Quimperlé Communauté EPCI - Communauté d'Agglomération
Situation actuelle	<p>Localisation du Projet :</p> <p>Cette friche commerciale est située à l'entrée de la commune de Moëlan-sur-Mer. Celle-ci est entourée d'un bois classé et de maisons d'habitations.</p> <p>Le site se compose d'un bâtiment principal de 3 536 m², d'un ancien restaurant attenant au bâtiment principal de 350 m² ainsi que d'une ancienne station essence. Le site est imperméabilisé sur 90% de sa surface. Le site est vacant depuis plus d'une dizaine d'années.</p> <p>Éléments de contexte :</p> <p>Le projet consiste à la réhabilitation d'une ancienne friche commerciale en villages d'artisans.</p> <p>A l'heure où la pression foncière ne cesse d'augmenter et où la préservation de terres agricoles devient un enjeu majeur pour les collectivités, les friches se présentent comme des opportunités immobilières et foncières.</p> <p>C'est dans cette optique que la collectivité a engagé une réflexion sur la réhabilitation d'un ancien bâtiment commercial sur la commune de Moëlan-sur-Mer (délibération du Conseil Communautaire du 7 novembre 2018). Le choix de cette reconversion en village d'artisans résulte du fait que sur le secteur littoral, les zones d'activités ne disposent plus</p>

de foncier économique pour accueillir de nouvelles entreprises ou des entreprises en développement (TPE, PME, PMI, starts-up). De plus, sur le territoire l'offre en immobilier d'entreprises est très peu développée par les opérateurs privés.

Ce projet permettra d'apporter une réponse aux besoins locaux en complément de l'offre en immobilier économique communautaire, aujourd'hui, seulement basée sur une offre en immobilier de bureaux (un seul atelier-relais). Cette friche située en entrée de ville est un espace abandonné et bien souvent celui-ci est squatté et vandalisé (identifié comme espace à risque par les élus locaux et par les riverains). Elle contribue à forger une mauvaise image du quartier dans lequel elle se situe ainsi que de la commune et pénalise son attractivité. Non seulement, d'un point de vue esthétique, le recyclage et la réutilisation de cet espace urbanisé permettra d'améliorer l'image de la ville, mais surtout, dans une logique de gestion économe du foncier, elle permettra d'éviter l'étalement urbain qu'occasionnerait la création d'une nouvelle zone d'activités sur ce secteur littoral.

Le concept de « village d'artisans » repose sur des formes urbaines denses, groupées ou compactes, qui valorisent la qualité du bâti, selon un parti pris architectural et paysager défini à l'échelle de l'opération, pour rechercher une unité d'ensemble. Celui-ci permettra aussi d'offrir des services mutualisés aux occupants tels que des parkings privés, bureaux, salle de réunion, des aires de manœuvres, des bennes de déchets... La notion de village d'artisans permet également des synergies entre les usagers. Les occupants bénéficieront aussi d'un accompagnement individuel et collectif par le service économique de Quimperlé Communauté et de ses partenaires (Région, chambres consulaires, technopôle...).

	<p>Dans le cadre de ce programme, 3 lots cessibles à la construction seront également proposés en réexploitant la surface des parkings.</p>
<p>Objectifs/enjeux poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir ce site en lui redonnant une nouvelle identité et une vocation économique afin d'attirer de nouvelles entreprises et proposer des solutions aux entreprises existantes ; - Proposer une nouvelle offre en immobilier d'entreprises modulables à des prix attractifs sur ce secteur littoral aujourd'hui en pénurie de foncier économique ; - Développer de nouvelles filières ; - Favoriser la création de nouveaux emplois ; - Palier à la carence d'initiatives privées en matière d'offres immobilières artisanales ; - Eviter la fuite de start-up en agroalimentaires ou TIC faute de solutions immobilières adaptées (des porteurs ont déjà fait le choix de se tourner vers d'autres territoires, faute de solutions adaptées et pérennes) - Répondre à la raréfaction des terrains disponibles sur les zones d'activités face à une demande croissante en immobilier d'entreprises et en terrain...
<p>Présentation des principes d'aménagement</p>	<p>Le réaménagement du site doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer environ 2 730 m² de surfaces locatives dans le bâtiment principal existant (hors bureaux, locaux communs et box) ; - Aménager et viabiliser environ 3 000 m² de foncier cessible ; - Créer de nouveaux espaces verts pour augmenter la surface végétalisée (seulement 10% de la surface végétalisée aujourd'hui) ; - Créer 35 places de parkings et gérer les différents flux (véhicules légers, véhicules lourds, vélos, piétons) ; - Dépolluer le site après démantèlement de l'ancienne station-service ; - Renforcer la lisibilité du bâtiment, notamment par rapport à sa nouvelle fonction

	<p>« Village d'artisans » et son intégration dans son environnement.</p> <p>- Gérer les eaux pluviales sur l'emprise foncière...</p>
Partenaires	<p>Les opérations de réhabilitation sont très complexes ce qui va induire la concertation avec les élus, les partenaires économiques, les futures locataires et les riverains.</p> <p>Un groupe de travail, autour du maître d'œuvre, va être créé. Celui-ci va être constitué des membres de la commission attractivité de Quimperlé Communauté, des élus de Moëlan-sur-Mer, des partenaires économiques ainsi que des services de la collectivité. Les architectes conseils et paysagers de l'État seront associés à la réflexion.</p> <p>Les porteurs de projet intéressés pour une installation dans le village d'artisans vont être associés également à la démarche.</p> <p>Les riverains seront associés à la démarche via des réunions publiques.</p> <p>Un comité de pilotage va être constitué avec le Président de Quimperlé Communauté, du vice-Président et élus de Moëlan-sur-Mer pour le suivi du projet et la validation des choix stratégiques.</p>
Coût prévisionnel	<p>Total des dépenses d'investissements : 2 222 202,94 € HT <i>Acquisition : 412 048,46 € HT</i> <i>Etudes : 32 625,00 € HT</i> <i>Ingénierie (avec SPS) : 191 029,50 € HT</i> <i>Travaux : 1 590 500,00 € HT</i></p>
Plan de financement	<p>Subvention obtenue : DETR = 90 000 € Vente terrain : 60 000 € HT</p>
Calendrier	<p>État d'avancement du projet, par étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Date d'acquisition du site : 19 septembre 2020 ■ Phase études : Le maître d'œuvre est retenu <ul style="list-style-type: none"> - Phase avant-projet et diagnostics en

	<p>cours : remise des éléments prévus pour décembre 2021</p> <p><input type="checkbox"/> Phase travaux : juin 2022 - Deux tranches de travaux sont prévues : 1ère phase de travaux prévue : juin 2022 - 2ème phase de travaux : juin 2023</p> <p><input type="checkbox"/> Phase réception / mise en service : 1ère mise en service : juin 2023 – 2ème mise en service : décembre 2023.</p> <p>■ Travaux de dépollution : La station essence va devoir être démantelée. Les 1ères analyses présentent une pollution du sol aux hydrocarbures</p> <p>Les travaux de démantèlement et de dépollution pourraient débuter en octobre 2021. Des travaux de désamiantage au niveau du bâtiment principal et de l'ancien restaurant devront également être engagés lors de la phase travaux. L'ancien restaurant, dans un état trop vétuste, sera démoli.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'entreprises installées sur le site (taux d'occupation dans le bâtiment)</p> <p>Nombre d'entreprises ayant acquis un lot de terrain viabilisé</p> <p>Nombre d'emplois consolidés / créés</p> <p>Taux de densification</p>

Modèle de fiche action/projet Aire du carénage au port du Belon à MOELAN SUR MER

CRTE

Orientation stratégique	Biodiversité et espaces naturels
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : MOELAN SUR MER Type : Syndicat intercommunal du Port du Belon
Description de l'action	<p>L'objectif étant de créer une aire technique d'environ 200 m² sur laquelle les plaisanciers et les professionnels auront la possibilité de réaliser des travaux d'entretien des bateaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaux de carénage se caractérisant, dans un premier temps par le nettoyage des carènes au moyen de jets à haute pression, puis par l'application de peintures, dont les peintures antifouling, <input type="checkbox"/> Travaux de mécanique, la réparation des coques, etc. <p>Ces activités nécessitent l'utilisation de substances extrêmement toxiques telles que les peintures antifouling qui contiennent des oxydes de cuivre, des solvants, des hydrocarbures.</p> <p>Cette aire de carénage est ainsi destinée à une grande partie de la flotte de bateaux stationnant dans le Belon, soit 300 à 350 bateaux.</p> <p>Il a été convenu avec les élus de la commune et le responsable du port de partir sur les hypothèses de dimensionnement de l'aire de carénage de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Au maximum 4 bateaux carénés par jour, <input type="checkbox"/> Une aire de carénage de 200 m
Partenaires	<p>Qui. : Agence de l'eau</p> <p>s'engage à quoi : demande de subvention au titre de la réduction des micro-polluants et de l'adaptation au changement climatique (dossier de demande déposé le 27 juin 2021), en attente d'attribution ou non.</p>



--	--

Coût prévisionnel d'investissement en H.T.	FRAIS GENERAUX
	Dossier d'exécution, installations de chantier, dossier de recollement...
	AMENAGEMENT DE L'AIRE TECHNIQUE
	Réalisation du merlon et du marquage au sol
	Mise en place d'un caniveau à grille en résine
	Lisse bois de protection
	Dépose muret + reprise de la tête
	Reprise de la voirie + lisse de sécurité
	UNITE DE TRAITEMENT
	Terrassement et fondations (à confirmer par étude géotechnique)
	Réalisation d'une dalle de sol en béton
	Fourniture et pose de l'unité de traitement (y compris stockage tampon et poste de relevage)
	Habillage de l'ouvrage (exigences éventuelles de l'ABF à prendre en compte)
	RESEAUX
	Poste de refoulement pour relevage des eaux de carénage en tête du traitement
	Conduite de refoulement à l'unité de traitement (hypothèse distance = 25 ml)
	Conduite pour rejet (hypothèse rejet au milieu naturel distance = 80 ml - à confirmer)
	Raccordement électrique (hypothèse distance 20 ml - à confirmer)
	DIVERS
	Réfection de voirie en enrobé percolé
	Repise du marquage au sol (places de parking, cheminement piéton...)
	Mise en conformité des bornes électriques existantes
	TOTAL € HT
	TOTAL € HT + 20% MOE et aléas

Plan de financement	Demande de subventionnement à hauteur de 80% à l'agence de l'eau, auto-financement 20 % pour le syndicat
Calendrier	L'étude préalable a été réalisée, il faut maintenant lancer la consultation des entreprises après accord des subventions. Lancement des travaux prévisionnel octobre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyses de qualité de l'eau du Belon

Aménager la friche des anciennes fonderies Rivière

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Biodiversité et espaces naturels
Maître d'ouvrage	Ville de Quimperlé Représenté par M. Le Maire 32 rue de Pont-Aven CS 20131 29391 Quimperlé Cedex
Description de l'action	<p>Les anciennes fonderies sont situées en Basse Ville, en zone inondable. La renaturation du site et mise en valeur du bâti historique qui date de la fonderie permettrait d'offrir un espace public majeur en basse ville, tout en ayant un rôle actif de prévention des risques (zone d'expansion urbaine des inondations) et d'enrichissement de la biodiversité. Le bâti conservé pourrait accueillir un équipement de type « tiers lieu ».</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer un nouvel espace de nature en ville• Proposer un nouvel équipement en centre-ville• Améliorer la biodiversité et la qualité biologique des rivières• Diversifier les types d'espaces publics• Améliorer le réseau de circulation douce
Partenaires	Prochaine étape / action à entreprendre : - Avec le CAUE 29 : lancement d'une consultation auprès de la population (habitant.e.s et associations) pour connaître leurs envies pour le site des anciennes fonderies. Cette consultation représente une vraie opportunité pour le projet tiers-lieu.
Coût prévisionnel	- un diagnostic environnemental du milieu souterrain afin d'analyser l'éventuelle

	<p>pollution des sols pour un montant de 9 1520 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût prévisionnel à bâtir
Plan de financement	<p>Etudes préalables, concertation et montage du dossier d'appel à candidature « Fonds Friches – Cycle études »</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic environnemental du milieu souterrain : de juillet à septembre 2021 - Concertation et ateliers participatifs : d'octobre à Décembre 2021 - Proposition d'orientations d'aménagement et esquisse de programmation : de décembre 2021 à janvier 2022 - Montage du dossier de candidature « Fonds Friches » : 15 février 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de tiers-lieu émergeant de la co-construction avec la population - Etude de programmation urbaine et paysagère

Rénovation de l'aire du Coat Kaër et Construction d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage à Quimperlé

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Habitat
Maître d'ouvrage	Quimperlé communauté Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Conformément au schéma départemental des gens du voyage voté en 2020, 28 places conformes (au minima) doivent être créées sur la commune de Quimperlé. Ces places permettront d'accueillir dans de meilleure condition 14 familles des gens du voyage. Ainsi, l'aire du Coat Kaër doit être rénovée complètement pour apporter plus de confort et une gestion simplifiée de l'équipement grâce à la création de blocs sanitaires individuels.</p> <p>Cf : note du projet</p>
Partenaires	<p>DDTM : acteur associé en amont du projet qui suit la mise en application du schéma départemental des gens du voyage</p> <p>Conseil départemental : partenaire technique (projet de la nouvelle aire borde une route départementale) associé tout le long de l'étude</p> <p>Gens du voyage : acteur concerné directement par le projet et nécessaire pour une bonne définition des besoins. Acteur associé en amont du cahier des charges et durant tout le déroulé de l'étude</p> <p>Equipe de maitrise d'œuvre : architecte, cabinet fluide/VRD et paysagistes : mandater pour réaliser l'étude</p>

Coût prévisionnel	Coût Estimatif de la construction de l'aire et de la rénovation de l'aire actuelle : 840 000 €HT Ce montant inclue les coûts de construction, de maitrise d'œuvre, d'acquisition de terrain et de réalisation d'études (plan topo, étude de sol...)
Plan de financement	Subvention plan de relance : 55 340 € (uniquement sur le volet rénovation de l'aire du Coat Kaër) Subvention contrat de territoire : 165 150 € Fonds propres : 619 510 € HT
Calendrier	Etude de faisabilité / permis d'aménager : 2021/2022 Travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Travaux réalisés

Département du Finistère

Rénovation de l'aire d'accueil des
gens du voyage du Coat Kaër et
création d'une nouvelle aire d'accueil
sur Quimperlé

Maitre d'ouvrage : Quimperlé Communauté



CONTEXTE DU PROJET

Depuis la loi NOTRe, Quimperlé communauté (16 communes, 55 400 habitants) est compétente en matière d'aménagement d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Quimperlé Communauté s'est ainsi vu transférer trois aires d'accueil situées sur Quimperlé, Scaër et Moëlan sur Mer.

L'objet de la demande de subvention concerne l'aire du Coat Kaër de Quimperlé qui se compose de 14 emplacements/places d'environ 100 m² et qui accueillent jusqu'à 14 familles. L'aire accueille aussi 28 caravanes et véhicules qui, par manque d'espace, se garent souvent sur l'espace commun. L'aire est ainsi trop petite et inadaptés aux usages des familles.

Concernant les équipements (WC + douches), il y a 1 bloc sanitaire collectif composé de 3 douches et de 3 sanitaires (dont un PMR réalisé en 2019). Pour être conforme au décret n° 2001-569 du 29 juin 2001 il manque 3 sanitaires. La configuration actuelle de l'aire avec un bloc collectif engendre également un problème d'entretien puisque l'espace est partagé et non nominatif.

L'aire du Coat Kaër n'apporte donc plus satisfaction et doit donc être remodelée pour répondre aux besoins des familles et être conforme aux législations en cours.

OBJECTIFS DU PROJET ET RESULTATS ATTENDUS

Conformément au schéma départemental des gens du voyage, 28 places conformes (au minima) doivent être créées sur la commune de Quimperlé. Ces places permettront d'accueillir dans de meilleure condition 14 familles des gens du voyage.

Ainsi, l'aire du Coat Kaër doit être rénovée complètement pour apporter plus de confort et une gestion simplifiée de l'équipement grâce à la création de blocs sanitaires individuels.

Une étude de faisabilité est actuellement en cours. Cette étude porte sur la rénovation du Coat Kaër mais également sur la création d'une nouvelle aire sur un autre site. Il s'agit d'une opération globale dite « tiroir » qui se fera en plusieurs temps à savoir temps 1 : création de la nouvelle aire / temps 2 rénovation du Coat Käer. Ceci dans le but de toujours laisser une aire disponible aux familles des gens du voyage.

CALENDRIER PREVISIONNEL

15 mois au minimum seront nécessaires pour mener à bien les études et réaliser les travaux de rénovation du Coat Kaër et ceux relatifs à la nouvelle aire de Quimperlé.

Quimperlé communauté a lancé le 13 Janvier 2021 une consultation pour mandater une mission de maîtrise d'œuvre dont l'objet est de mener une étude sur l'aménagement de la future aire d'accueil des gens du voyage et sur la rénovation de l'aire du Coat Kaër.

L'objet du marché est ainsi de mener une étude depuis sa faisabilité technique, à sa conception jusqu'à sa sortie de terre. Ainsi, l'étude se fera en plusieurs temps distincts :

- Temps 1 : Etude de faisabilité et réalisation d'esquisses sur le site « Poteau vert » situé sur la commune de Quimperlé ainsi que sur l'aire du Coat Kaër. Le but étant de valider le site d'implantation pressenti du poteau vert ; de valider l'aménagement de la nouvelle aire et de définir le devenir du Coat Kaër

- Temps 2 : Conception et avant-projet du projet de la nouvelle aire et de la transformation du Coat Kaër
- Temps 3 : Phase PRO et suivi des travaux de l'aménagement de ces deux sites

Avec un démarrage des études prévu en Mai 2021, les projets de restructuration et de création de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage pourront être définis au dernier trimestre 2021. Les travaux quant à eux ne pourront débuter qu'en 2023 une fois les permis d'aménager validés et les acquisitions foncières faites.

Phase	Élément	Calendrier Rendu
Phase 1	Etudes de faisabilité /Esquisses/APS/APD	Décembre 2021
Phase 2	Permis d'aménager	1 ^{er} semestre 2022
Phase 3	Travaux (une fois acquisition foncière faite et permis validé)	2023

COÛT PREVISIONNEL DU PROJET

Les travaux consisteront à :

- Créer 14 emplacements conformes
- Créer des blocs individuels comprenant douche, sanitaire et espace buanderie/cuisine.
- Créer des espaces verts paysagers et créer les espaces de circulation
- Démolir des bâtiments existants
- Reprendre la totalité des réseaux de l'aire (eau, électricité)
- Retraiter toute la voirie via la pose d'un nouvel enrobé résistant

A ce prix doivent être ajoutés les coûts de maîtrise d'œuvre et d'études et d'acquisition foncière.

Coût estimatif : 840 000 €HT

Maison de l'habitat - Acquisition et rénovation d'un bâtiment existant

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Habitat
Maître d'ouvrage	Quimperlé Communauté
Description de l'action	<p>La création d'une maison de l'habitat répond à l'ambition de promouvoir et de conseiller les citoyens de l'agglomération sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors de projets de travaux et de rénovation de l'habitat.</p> <p>L'objectif est de disposer d'un lieu unique pour les usagers afin de leur apporter les réponses sur l'ensemble des questions afférentes à leur habitat.</p> <p>Un site au centre-ville de Quimperlé est identifié pour la création de cette « Maison de l'Habitat ». C'est une maison de maître située place Saint Michel qui appartient au CD29, dont les services ont déménagé en septembre 2020.</p> <p>L'objectif serait donc de réhabiliter de manière exemplaire ce bâtiment pour en faire une vitrine des savoir-faire et un lieu ouvert au public. Dans un souci de mutualisation, une extension du bâtiment est également prévue : ainsi l'objectif serait d'accueillir également le public pour les questions relatives à la régie des eaux (résolution des problématiques administratives (facturation, etc) ou techniques (abonnements, désabonnements, raccordements...)).</p>
Partenaires	Après avoir signifié au CD29 notre intérêt pour l'achat du site, des investigations complémentaires ont été nécessaires pour disposer d'un diagnostic plus complet sur l'état sanitaire du bâtiment (présence de champignons). Le diagnostic nous étant parvenu le 11 juin dernier, une phase pour l'acquisition du bâtiment va pouvoir être engagée.
Coût prévisionnel	Achat du site : 200k€ Etude de programmation : 35k€HT
Plan de financement	En cours d'élaboration
Calendrier	2 ^{ème} semestre 2021 : Etude de programmation

	2022 : Etudes de Maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises 2023 : travaux pour une livraison d'ici fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de contacts usagers Atteinte des objectifs de la convention SARE

Contrat Territoires d'industrie Pays de Lorient

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Emploi/économie Volet inter-territorial
Maître d'ouvrage	QUIMPERLE COMMUNAUTE EPCI - Communauté d'Agglomération
Situation actuelle	<p>Quimperlé Communauté est un territoire marqué par l'industrie et l'agriculture. L'industrie est le 1er employeur du territoire avec plus de 4 000 emplois dans 60 % dans l'industrie agroalimentaire. Le poids du secteur du papier est 2,8 fois plus important que sur le reste de la Bretagne (+ de 700 emplois). Le 3ème secteur industriel est celui « des métaux » avec plus de 400 emplois (secteur en forte croissance depuis ces 5 dernières années).</p> <p>Le développement de ces activités industrielles induit des besoins spécifiques en main d'œuvre et en compétences. Malgré la crise sanitaire, les besoins en recrutement ne cessent de croître aussi bien sur des métiers en tension, que sur des emplois de techniciens qualifiés allant de bac +3 ou sur des postes très qualifiés (ingénieurs/cadres). Bien souvent, ces métiers bénéficient d'un déficit d'image et attirent peu, notamment les jeunes et les nouveaux diplômés.</p> <p>Ces entreprises sont confrontées également à de nombreuses mutations d'ordre technologique, organisationnel, réglementaire, auxquelles elles doivent s'adapter. De nombreuses PME et ETI se sentent démunies face à ces phénomènes de transformation.</p> <p>Quimperlé Communauté, comme d'autres collectivités bretonnes, fait face à une raréfaction en foncier économique. Malgré la</p>

	<p>volonté partagée de préservation des espaces agricoles et naturels, il est nécessaire de travailler sur une stratégie de renouvellement des espaces économiques existants (ZAE-Friches) et de création de nouveaux espaces. Celle-ci permettra d'accompagner le développement des entreprises industriels et permettra d'attirer de nouvelles entreprises. Le développement de solutions immobilières adaptées à des prix attractifs contribuera également à capter de nouvelles entreprises.</p> <p>Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération ont été identifiées « Territoire d'industrie – Pays de Lorient ». Une démarche commune pourrait être engagée à l'échelle de nos deux territoires. Celle-ci débiterait par un travail d'identification des démarches et projets structurants pouvant s'inscrire dans le contrat Territoires d'Industrie en concertation avec les entreprises, le Conseil Régional de Bretagne, les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires des deux collectivités...</p> <p>Ce contrat, aura pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à cette démarche.</p> <p>Les axes de travail qui pourraient s'inscrire dans cette démarche seraient en lien avec les préoccupations mentionnées ci-dessus.</p>
Objectifs/enjeux poursuivis	<p>Attirer : offrir des solutions foncières et immobilières aux entreprises en création et en développement, renforcer les actions d'attractivité sur les métiers et les industries du territoire, développer des solutions d'accueil (solutions d'hébergements et de mobilités pour les jeunes en alternance, accompagnement des conjoints des nouveaux salariés embauchés sur territoire dans leur recherche d'emploi...)</p> <p>Recruter et former : identifier les besoins en compétences, travailler sur la montée en</p>

	<p>compétences des salariés, valoriser ces métiers et leur image, attirer des jeunes diplômés, travailler sur le prêt de main-d'œuvre...</p> <p>Innover : accompagner les entreprises dans leurs transitions (accompagner les industriels dans le déploiement des énergies renouvelables, étudier le potentiel d'une filière hydrogène sur le territoire, encourager les entreprises à développer des synergies collaboratives en vue de mettre en place une démarche d'écologie industrielle territoriale...).</p>
Partenaires	<p>Etat DREETS Conseil Régional de Bretagne Lorient Agglomération Conseil de développement du Pays de Lorient Audélor Chambres consulaires Organisations professionnelles Technopôles Entreprises Agences d'intérim Club d'entreprises Acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation Rectorat Etablissements scolaires</p>
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<p>2021 - Echange avec Lorient Agglomération pour la définition des enjeux et objectifs en vue de la signature du contrat de territoire d'industrie 1er trimestre 2022 : signature du contrat de territoire d'industrie 2022-2024 : Mise en œuvre du plan d'actions</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'actions menées Nombre d'entreprises participantes à chaque action Nombre d'emplois pourvus ou créés</p>



	Nombre d'entreprises accompagnées Nombre de synergies déployées Enquêtes de satisfaction auprès des entreprises et des participants aux différentes actions
--	---

Projet de réhabilitation des locaux dédiés au chantier d'insertion les Jardins Solidaires de Kerbellec

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Insertion sociale et professionnelle
Maître d'ouvrage	Quimperlé Communauté EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique d'insertion des personnes en difficulté par l'activité économique, Quimperlé Communauté soutient depuis de nombreuses années les Jardins Solidaires de Kerbellec (JSK). Il est ainsi mis à leur disposition des terrains d'une superficie de 4 hectares (dont 2 dédiés à la culture) et des bâtiments pour l'accompagnement des personnes et le stockage du matériel et de la production moyennant un loyer mensuel de 712 €.</p> <p>L'état dégradé des bâtiments et des conséquences sur l'accueil des personnes en insertion et la production des légumes ont été constaté en 2019. Cela nécessite la réalisation de lourds travaux de remise aux normes et mise en sécurité dont la charge doit être portée par Quimperlé Communauté, propriétaire des bâtiments.</p>
Partenaires	Le CD 29 via une aide à l'investissement fléchée sur l'insertion et l'amélioration des conditions de travail. Le dossier de demande sera déposé au dernier trimestre 2021.
Coût prévisionnel	200 000 € pour l'année 2021 répartis entre étude de faisabilité par un cabinet d'architecte et travaux de mise en sécurité électrique notamment.
Plan de financement	Auto-financement : 150 000€ CD 29 : 50 000 €
Calendrier	Février 2021 : étude de faisabilité sur les installations électriques

	Septembre 2021 : choix du cabinet d'architectes. Décembre 2021 : début des travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	Travaux réalisés

Le Silo à Vélos

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Insertion sociale et professionnelle
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : IDES Type : association
Description de l'action	<p>Ce projet porte trois axes : favoriser les mobilités douces, créer une recyclerie d'articles sportifs de seconde main et proposer une offre d'insertion par l'activité économique.</p> <p>La ville de Clohars-Carnoët a sollicité en septembre 2020 l'association intermédiaire IDES pour l'accompagner dans la création d'un chantier d'insertion au Pouldu dont le support d'activité est la collecte, la réparation, la vente et la location de vélos. Ce chantier sera couplé à une boutique « recyclerie sport ». Des actions de sensibilisation à l'utilisation des mobilités douces (vélos) seront également développées.</p> <p>Un site internet sera conçu pour diffuser l'offre mais également pour communiquer sur tout ce qui touche à l'utilisation du vélo sur le territoire de Quimperlé Communauté : vendeurs, réparateurs, campings ayant une offre de location de vélos, etc.</p> <p>En décembre 2020, un chargé d'étude de faisabilité a été embauché par IDES sur une durée de 6 mois. Le poste a été financé par Quimperlé Communauté à hauteur de 55% et de l'Etat (FDI axe 2) à 45%. L'étude a été achevée le 21 juin.</p> <p>Ce projet est le corolaire du travail d'un chargé d'étude de faisabilité financé par Quimperlé Communauté et l'Etat suite au FDI axe 2 2020.</p> <p>Ce projet répond à la problématique d'accès à l'emploi sur le territoire de Quimperlé Communauté. Avec 7,8% de chômage et environ 2400 chômeurs longue durée, le chômage est une problématique récurrente. Le chantier d'insertion entend diversifier l'offre d'insertion du territoire en proposant 4 nouveaux postes en insertion (CDDI</p>

	<p>26h/semaine) avec une activité support innovantes qui vise les 13% de chômeurs de - de 25 ans avec deux postes et les bénéficiaires du RSA avec deux postes également.</p> <p>Ce projet veut aussi répondre à un enjeu écologique en faisant la promotion du déplacement à vélo (22% des émissions de GES sont dues au transport sur Quimperlé Communauté). Pour l'heure, la part modale vélo est très faible et la part voiture très importante (entre 85 et 99% selon les trajets). En proposant une offre de vélos d'occasion, le chantier d'insertion permettra l'accès au vélo pour tous et l'offre de réparation facilitera l'accès à l'entretien de son vélo.</p> <p>Le projet a aussi pour vocation de lutter contre le gaspillage. En effet, environ 1,5 millions de vélos seraient jetés chaque année en France et 10 millions seraient inutilisés (Dossier DGE "Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France" Avril 2020). Remettre en état des vélos voués à être détruits permettra de diminuer le gaspillage. En cela le chantier d'insertion s'inscrit dans la droite ligne des politiques gouvernementales et locales qui souhaitent développer les mobilités douces dans les territoires peu denses tout en continuant à favoriser le réemploi.</p> <p>Le projet de chantier d'insertion mobilités douces a été déposé dans le cadre de l'appel à projet FDI 2021. Il faut attendre le passage en CDIAE pour savoir si la demande d'aide est accordée.</p> <p>Le projet déposé comporte une demande d'aide à l'investissement et au démarrage pour une action démarrant en septembre 202.</p> <p>87153 € : matériel 33805 € : salaires chargés permanents et salaires insertion de septembre à décembre 2021 2467 € ; charges externes (assurance, entretien, documentation, site web, transport, télécom ...)</p> <p>Montant total : 123 425€ TTC</p> <p>Si le projet est validé, le chantier démarrera début septembre 2021 dans les locaux du service technique de la ville.</p>
--	---

	<p>Les adhérents/clients ciblés seront :</p> <ul style="list-style-type: none">- les personnes souhaitant avoir accès aux services liés à la réparation et/ou autoréparation (deuxième temps)- les personnes souhaitant acheter un vélo- les personnes en situation de précarité orientées sur prescription (partenaires divers : CCAS, CDAS, Mission Locale...) pour bénéficier de tarifs sociaux pour l'acquisition, la location et la réparation- les gérants des campings de Clohars-Carnoët. En effet, ces derniers ont manifesté un intérêt pour solliciter le chantier afin d'assurer les réparations ponctuelles pendant la période touristique- dans un deuxième temps, les personnes souhaitant effectuer des achats dans la boutique d'articles de sport <p>Parallèlement, la ville de Clohars-Carnoët et IDES se mobiliseront sur la construction du local au Pouldu. Le terrain, situé sur le parking de la plage de Bellangenet, sera cédé à l'association IDES.</p> <p>Il faudra solliciter un architecte pour élaborer un lieu qui comportera :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un atelier de réparation- Une boutique de vente d'articles sportifs de seconde main (recyclerie)- Deux bureaux- Un vestiaire et des toilettes h et F <p>La fédération ECHOBAT sera sollicitée pour envisager une écoconstruction prenant en compte l'environnement et faisant appel à l'insertion par l'activité économique. Le coût approximatif de cette construction est de 250000€.</p> <p>La ville de Clohars-Carnoët s'engage à contribuer à la construction de ce local par l'octroi d'un fond de concours en investissement compris entre 30 000 et 50 000 euros.</p> <p>Il faudra répondre à divers appels à projet pour compléter le financement.</p> <p>Il faut noter que l'association IDES lancera dès septembre une étude sur la création d'une entreprise d'insertion dans le domaine de la location de vélos électriques. Cette entreprise</p>
--	---

	<p>pourra alors se situer, contrairement au chantier d'insertion, dans le domaine concurrentiel.</p>
Partenaires	<p>Au niveau des collectivités, Clohars-Carnoët et Quimperlé Communauté sont les partenaires initiateurs et privilégiés du projet. Clohars-Carnoët s'engage à hauteur de 5000€ pour une aide au démarrage. Quimperlé Communauté sera sollicitée à hauteur de 20 000€ en 2022 (aide au démarrage).</p> <p>Les autres communes du territoire participeront à la diffusion de l'offre. On peut également citer le Conseil départemental et l'Etat qui participera au financement du démarrage et du fonctionnement.</p> <p>Par partenaires, il faut également entendre celles et ceux qui participeront à l'approvisionnement : Emmaüs, particuliers, Valcor...</p> <p>Des fondations ont été sollicitées pour une aide au démarrage : MACIF, CMB, BPGO et Crédit Agricole. Une recherche de sponsor est en cours. L'ADEME a été également sollicitée dans le cadre de l'appel à projet "Agir pour la transition écologique".</p> <p>Il faut noter que l'association IDES, structure porteuse du chantier d'insertion, intègrera un Groupe économique solidaire en septembre 2021 avec le chantier d'insertion Les Jardins Solidaires de Kerbellec et l'association de services à la personne Pennti Services.</p> <p>Le chantier d'insertion souhaitant s'insérer dans le paysage local, il participera à la vie associative et sportive.</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût pour le lancement du chantier de septembre à décembre 2021. Il concerne l'investissement et le démarrage.</p> <p>69 722 € HT : matériel 23 663 € : salaires non chargés permanents et salaires insertion de septembre à décembre 2021 1973 € HT : charges externes (assurance, entretien, documentation, site web, transport, télécom ...)</p> <p>Montant total : 93 348 € HT</p>

	Coût de la construction : environ 250 000€
Plan de financement	Voir « le coût prévisionnel »
Calendrier	<p>Pour la construction du local, il faudra lancer un appel d'offre et faire une étude préalable à la construction du local. Septembre 2021.</p> <p>Il serait souhaitable que la construction de cet ensemble débute en octobre 2022 et soit achevé en 2023 pour être efficient en mai 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Dès septembre un comité de pilotage sera mis en place. Il réunira : la ville de Clohars-Carnoët, Quimperlé Communauté, Le conseil départemental du Finistère, l'Etat, l'association IDES. Ce comité pourra mesurer la concrétisation du projet autant pour son offre d'insertion que pour sa réalisation physique.</p>

Transformation d'un bâtiment en café et commerce multi-services – Commune de Guilligomarc'h

CRTE

Orientation stratégique n°	Centre-ville / centre-bourg et commerce
Maître d'ouvrage	<p><u>Commune de Guilligomarc'h</u></p> <p>MAIRIE – 8 Place de l'Eglise – 29300 Guilligomarc'h</p> <p>Représentant : FOLLIC Alain, Maire</p>
Description de l'action	<p><u>Objet de l'opération</u></p> <p>La commune de Guilligomarc'h qui compte une population plutôt jeune est à la recherche d'un nouveau dynamisme en proposant des services novateurs à sa population comme la création d'une Maison d'Assistants Maternels (projet en cours).</p> <p>Elle se retrouve sans commerce dans son centre bourg : fermeture de la boucherie charcuterie traiteur bar en 2015 et 2020 de la boulangerie bar.</p> <p>La première approche de création d'un café et commerce multi services a été réalisée à partir d'un ancien commerce situé 1 rue du Scorff, en plein cœur du bourg de Guilligomarc'h, à proximité de parkings, de la mairie, de la bibliothèque avec une visibilité sur les axes passants. Le bâtiment est en capacité d'accueillir plusieurs activités (café, épicerie, restauration rapide...) avec à l'étage le logement du futur commerçant.</p> <p>La commune a été retenue dans le cadre de l'initiative "1000 cafés" du Groupe SOS. Leur but est de créer un réseau de cafés pour une mise en commun des fournisseurs et un partage d'expériences entre gérants. Le groupe assure l'accompagnement du gérant, leur apporte la mise de départ et leur garantit une rémunération fixe. Pour permettre un éventuel partenariat, nous avons intégré les éléments clés de leur cahier des charges dans le projet (accessibilité PMR, sécurité incendie, entrée et accès aux autres pièces, comptoir...).</p> <p>Afin de vérifier l'implication des habitants dans le projet, 385 questionnaires ont été adressés à la population avec le bulletin municipal</p>

	<p>de décembre 2020 afin de connaître ses attentes et besoins en matière de commerce de proximité. Sur la centaine de réponses enregistrées, 98% indiquaient que c'était une excellente idée.</p> <p>Points clés / objectifs :</p> <p>Le commerce permet de développer du lien social en offrant un nouvel espace de convivialité et de rencontre.</p> <p>Le montant du loyer du local commercial demandé par la commune sera modéré afin de faciliter le démarrage de l'activité.</p> <p>Il existe de fait, un certain dynamisme dans la commune grâce aux nombreuses maisons proposées à la location. Ces locations permettent notamment l'installation de jeunes couples. De nouveaux foyers sont attendus dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Les Terrasses du Guernevez » dont les travaux de viabilisation sont actuellement en cours.</p>																			
Partenaires	<p>Les élus se sont engagés à préserver les services existants, école, bibliothèque cyber commune et à en proposer de nouveaux, maison d'assistants maternels et café commerce multi-services.</p> <p>Pour le projet de café commerce multi services le conseil municipal de Guilligomarc'h a approuvé l'opération par délibération du 22 décembre 2020, donné son accord pour l'opération 1000 café par délibération du 26 février 2021 et demandé la DSIL par délibération du 6 avril 2021.</p> <p>Afin d'associer les habitants, des réunions publiques seront organisées. Pour maintenir leur implication, ils seront régulièrement informés de l'avancée du projet par le biais du site Internet de la commune et d'articles dans la presse locale.</p> <p>Les partenaires financiers, Etat et Région ont été sollicités. Une aide de 120 000 € a été attribuée en mars 2021 au titre de la DSIL.</p>																			
Coût prévisionnel	<p>DETAIL ESTIMATIF DE L'OPERATION</p> <table border="1" data-bbox="432 1630 1353 2022"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: right;">HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achat maison</td> <td>Immeuble</td> <td style="text-align: right;">50 000,00</td> </tr> <tr> <td>Frais de notaire + divers</td> <td>60 000,00</td> <td style="text-align: right;">10 000,00</td> </tr> <tr> <td>Diagnostics plomb amiante</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 400,00</td> </tr> <tr> <td>CSPS et contrôle techn</td> <td></td> <td style="text-align: right;">7 000,00</td> </tr> <tr> <td>Divers annonces légales et aléas</td> <td>11 400,00</td> <td style="text-align: right;">3 000,00</td> </tr> </tbody> </table>				HT	Achat maison	Immeuble	50 000,00	Frais de notaire + divers	60 000,00	10 000,00	Diagnostics plomb amiante		1 400,00	CSPS et contrôle techn		7 000,00	Divers annonces légales et aléas	11 400,00	3 000,00
		HT																		
Achat maison	Immeuble	50 000,00																		
Frais de notaire + divers	60 000,00	10 000,00																		
Diagnostics plomb amiante		1 400,00																		
CSPS et contrôle techn		7 000,00																		
Divers annonces légales et aléas	11 400,00	3 000,00																		

	TRAVAUX			
	clos couvert	Travaux COMMERCE		40 000,00
	TRAVAUX d'aménagements intérieurs	216 750,00		176 750,00
	Amanégement LOGEMENT	82 000,00		82 000,00
	Frais d'architecte	30 000,00		30 000,00
	Total	400 150,00		400 150,00 €
Plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION			
	FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité %	Montant sollicité de la subvention
	Etat DSIL (demande 04/2021)	400 000,00 €	30	120 000 €
	Etat DETR (arrêté pref 9 03 2021)	400 000,00 €	30	120 000 €
	REGION - Contrat de partenariat/pacte d'engagement ACHAT bâtiment			15 000 €
	EPCI Quimperlé Communauté Fonds concours commerce			65 000 €
	TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	320 000,00 €	79,97%	
	Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	80 150,00 €	20,03%	
	TOTAL général (coût de l'opération H.T.)	400 150,00 €	100,00%	
Calendrier	- Date d'engagement des études ou autres dépenses préalables au projet : Acquisition du bâtiment de l'ancien commerce : fin 2021			

	<ul style="list-style-type: none"> - Date d'engagement de la 1^{ère} dépense du projet : acte notarié fin 2021 - Date de début de réalisation du projet : appel d'offres 2022, travaux 2023 - Date de fin de réalisation du projet : 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	- Travaux réalisés

Place HERVO : Opération de renouvellement urbain

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Centres-villes / centres-bourgs et commerce
Maître d'ouvrage	OPAC de QUIMPER-CORNOUAILLE 85, rue de Kergestin 29334 Quimper Cedex Type : Logements
Maître d'ouvrage	Ville de Quimperlé Représenté par M. Le Maire 32 rue de Pont-Aven CS 20131 29391 Quimperlé Cedex Type : Commerces
Description de l'action	<p>Le projet est déterminé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Immeuble n°4 : démolition puis reconstruction de l'immeuble, permettant la réalisation d'un commerce en rez-de-chaussée de 80 m² environ et de 4 logements-Immeuble n°5 : réhabilitation de l'immeuble permettant la réalisation d'un commerce en rez-de-chaussée de 45 m² environ et de 2 logements ; <p>-La commune sera propriétaire des locaux commerciaux et l'OPAC sera propriétaire des logements.</p>
Partenaires	Afin d'engager le projet de manière opérationnelle, la commune de Quimperlé charge l'OPAC de Quimper Cornouaille de procéder au dépôt des autorisations d'urbanisme et administratives et d'engager la réalisation de l'ensemble des travaux de démolition- reconstruction d'une part, et de réhabilitation d'autre part, afin de réaliser 6 logements et 2 commerces, ces deux commerces étant réalisés par l'OPAC de

	Quimper Cornouaille pour le compte de la commune.																		
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déconstruction</td> <td>131 000 €</td> </tr> <tr> <td>Construction commerces</td> <td>247 500 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement intérieur</td> <td>84 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux Habitat</td> <td>743 703 €</td> </tr> <tr> <td>Total opération</td> <td>1 206 203 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant HT	Déconstruction	131 000 €	Construction commerces	247 500 €	Aménagement intérieur	84 000 €	Travaux Habitat	743 703 €	Total opération	1 206 203 €						
Nature des dépenses	Montant HT																		
Déconstruction	131 000 €																		
Construction commerces	247 500 €																		
Aménagement intérieur	84 000 €																		
Travaux Habitat	743 703 €																		
Total opération	1 206 203 €																		
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des recettes</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quimperlé Communauté</td> <td>21 000 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental</td> <td>16 006 €</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres OPAC</td> <td>140 000 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunt OPAC</td> <td>451 197 €</td> </tr> <tr> <td>Appel à projet - Région</td> <td>194 625 €</td> </tr> <tr> <td>FC Quimperlé Communauté</td> <td>318 375 €</td> </tr> <tr> <td>Ville</td> <td>65 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total opération</td> <td>1 206 203 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des recettes	Montant HT	Quimperlé Communauté	21 000 €	Conseil Départemental	16 006 €	Fonds propres OPAC	140 000 €	Emprunt OPAC	451 197 €	Appel à projet - Région	194 625 €	FC Quimperlé Communauté	318 375 €	Ville	65 000 €	Total opération	1 206 203 €
Nature des recettes	Montant HT																		
Quimperlé Communauté	21 000 €																		
Conseil Départemental	16 006 €																		
Fonds propres OPAC	140 000 €																		
Emprunt OPAC	451 197 €																		
Appel à projet - Région	194 625 €																		
FC Quimperlé Communauté	318 375 €																		
Ville	65 000 €																		
Total opération	1 206 203 €																		
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début du projet : Septembre 2021</p> <p>Date prévisionnelle de fin du projet : Septembre 2023</p>																		
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travaux de déconstruction</p> <p>Début du chantier de construction</p> <p>Livraison du chantier</p> <p>Livraison des logements</p> <p>Commercialisation des locaux d'activités</p> <p>Nombre de logements occupés</p> <p>Taux de rotation des locataires</p> <p>Occupation de locaux commerciaux</p> <p>Taux d'occupation des locaux commerciaux (rotation, vacance) à mettre en relation avec la densité d'occupation du linéaire commercial place Hervo et des Halles.</p>																		

Construction d'un conservatoire communautaire de musique et de danse

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Culture et patrimoine
Maître d'ouvrage	Quimperlé Communauté
Description de l'action	<p>En date du 30 juin 2016, l'assemblée délibérante validait la proposition de modification des statuts de la Communauté en ajoutant la compétence suivante : « Construction, gestion et entretien du conservatoire intercommunal musique et danse et soutien, en complément des communes, à l'enseignement de la musique et de la danse dans les écoles associatives du réseau ».</p> <p>Dans ce cadre, le conservatoire municipal de Quimperlé a été transféré à l'agglomération le 1^{er} janvier 2017, avec comme perspective la mise en œuvre d'un plan de développement des enseignements artistiques en matière de musique et de danse sur le territoire.</p> <p>La Communauté validait par cette même délibération le principe de construction d'un conservatoire à rayonnement intercommunal musique et danse, à Quimperlé.</p> <p>Inadapté pour l'accueil du public en situation de handicap et à mobilité réduite, l'actuel bâtiment, un ancien hôtel du XVIII^{ème} siècle, ne répond pas en effet aux conditions et objectifs de développement des enseignements artistiques à l'échelle du territoire : mauvaise acoustique des salles, manque de locaux, absence d'auditorium. Bâtiment vétuste, il est en outre situé en zone inondable.</p> <p>La programmation d'un nouvel équipement a donc été pensée, dans le cadre d'une politique d'équipement affirmant le rôle fédérateur et pilote du conservatoire au sein du réseau des écoles de musique et de danse. Le réseau est composé de 11 structures rayonnant sur le territoire : le conservatoire et 10 écoles associatives de musique et/ou danse. Ensemble, ils regroupent 47 enseignants dont 22 travaillent en école associative. Le réseau compte 1045 élèves dont 430 inscrits au conservatoire.</p>

Le nouvel équipement permettra la mise en œuvre du projet d'établissement tourné vers l'innovation pédagogique et les pratiques de création et de diffusion. Un auditorium de 250 places en gradins fixes permettra de développer la création et la diffusion dans les différentes esthétiques actuelles. L'ambition est d'asseoir une véritable école d'enseignement artistique spécialisée au cœur de la Communauté et de permettre au conservatoire de répondre aux critères du label de « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » octroyé par le Ministère de la Culture. L'équipement devra donc se conformer aux exigences de la DRAC.



Le futur équipement communautaire sera situé sur la ville centre, Quimperlé, en ville haute, sur le site Jean Guéhenno, au sein d'un quartier faisant l'objet d'une opération de requalification urbaine portée par la ville, et intégrant un plan local de déplacement.. L'équipe d'architecture a fait le choix de conserver l'ancien centre Guéhenno pour préserver l'identité du site, mais aussi pour s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'économie des ressources.

Partenaires	La Ville de Quimperlé s'engage pour la partie aménagements extérieurs. La Région Bretagne et le Département du Finistère ont confirmé leur engagement financier.
Coût prévisionnel	9 8000 472 € HT

Plan de financement prévision	FINANCEURS			
	Financeurs	Dépense subventionnable HT	Taux sollicité en %	Montant sollicité
	Etat - DSIL	7 819 251	6,39	500 000,00
	Région - Contrat de partenariat 2014-2020	7 819 251	13,98	1 093 000,00
	Département	8 381 072	7,16	600 000,00
	TOTAL aides publiques sollicitées			2 193 000,00
	Autofinancement Quimperlé Communauté avec parvis (8 601 072€)		74,50	6 408 072,06
	Ville de Quimperlé Aménagements extérieurs			1 199 400,00
TOTAL COUT DE L'OPERATION			9 800 472,06	
Calendrier	Lancement du concours d'architecture		02 décembre 2019	
	Désignation du lauréat : Cabinet Archipole Urbanisme et Architecture		18 février 2021	
	Rendu APD		Juin 2021	
	Récépissé du dépôt de PC		Juin 2021	

	PRO/DCE	Novembre-décembre 2021
	ACT Appel d'offres travaux + notification	1 ^{er} trimestre 2022 jusqu'à mai 2022
	Début des travaux	Septembre 2022
	17 mois de chantier dont OPR	
	Livraison	Janvier 2024
Indicateurs d'évaluation proposés		
	Un foncier maîtrisé	
Intégration au territoire	Un accès facilité pour tous	Quimperlé Communauté a décidé son implantation sur le site Jean Guéhenno, au sein d'un quartier faisant l'objet d'une opération de requalification urbaine portée par la ville, et intégrant un plan local de déplacement. L'équipe d'architecture retenue par Quimperlé Communauté a fait le choix de conserver environ 2/3 du bâtiment existant.
Lien social	Insertion/ mixité des populations, bien-être et santé	La reconfiguration de l'espace public permettra de : <ul style="list-style-type: none"> - Recouvrer des espaces confortables pour le piéton, - Mettre en valeur le parcours chaland, - Recouvrer un espace public convivial, - Organiser l'accueil de manifestations.

Lien social Transition écologique et énergétique	Une mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture	<p>L'intégration d'un nouvel équipement public communautaire au cœur de la ville haute répond à une stratégie commune entre la ville de Quimperlé et Quimperlé Communauté de redynamisation du centre-ville quimperlois.</p> <p>Équipement public culturel structurant, le nouveau bâtiment contribuera à la revitalisation du quartier et à son embellissement.</p> <p>Situé au sud, le parvis se veut comme un espace public accueillant différents usages propices au lien social et à la rencontre : pause, attente, rassemblements, représentations artistiques, ... Des assises en bois, entourant des massifs plantés viendront cadrer l'entrée de l'équipement. La trémie d'accès au parking souterrain sera entourée de murets en pierre et se fondra dans l'aménagement global de la place. La voirie descendant vers la rue Génot s'effacera au profit de l'espace piéton prioritaire (zone 20 km/h).</p>
	Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement	<p>En faisant le choix de rénover un bâtiment existant, Quimperlé Communauté préserve l'identité du site et de son histoire.</p> <p>Une exposition itinérante en direction de la population du territoire a été conçue pour présenter le projet dans sa globalité, expliquer le chantier à venir. Elle sera l'occasion de revenir sur la mémoire du site, du 17^{ème} siècle à nos jours.</p> <p>Engagée dans la promotion de la langue bretonne, la signalétique du bâtiment sera bilingue et à parité, en intérieur comme à l'extérieur de l'équipement.</p>
Valeur ajoutée pour l'économie	Un projet source de valeur économique	L'équipe d'architecture retenue a fait le choix de conserver environ 2/3 du bâtiment existant pour préserver

locale et efficience		<p>l'identité du site, mais aussi pour s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'économie des ressources.</p> <p>L'insertion du nouveau bâtiment vise à intégrer le volume de l'auditorium dans la topographie du site, avec l'accès public en partie haute (au Sud) et l'accès technique en partie basse (au Nord). Cette insertion permet de bien séparer les flux mais aussi de diminuer l'impact de la hauteur de l'auditorium.</p> <p>L'équipement crée un dialogue entre les façades réhabilitées du bâtiment existant et les volumétries « contemporaines » de l'extension.</p>
-------------------------	--	---

EXTENSION CREATION MAISON MUSEE CIAP

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Culture-patrimoine
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Clohars Carnoët Type Collectivité
Description de l'action	<p>Ce projet de création d'un nouvel espace muséographique mettant Paul Gauguin en 1^{er} plan intégrant un espace dédié au CIAP répond parfaitement aux enjeux du Pays d'Art et d'Histoire qui vise principalement à faire connaître aux habitants du territoire leur propre histoire, à s'approprier leur patrimoine.</p> <p>Mais ce site a également et surtout vocation à devenir un équipement touristique et culturel majeur sur le pays de Quimperlé, une vitrine sur la qualité des services offerts à l'année et en saison à ses visiteurs, ainsi qu'une locomotive pour les commerces et lieux d'hébergements marchands alentours. Et cela d'autant plus que les partenaires pour créer une véritable destination touristique existent déjà avec le musée de Pont Aven tout particulièrement.</p> <p>L'intérêt de ce projet n'est plus à démontrer : les 1^{ere} études invitent à créer cet espace et à donner à comprendre aux visiteurs l'origine de la création de ce tournant dans l'histoire de l'art qu'est le synthétisme datent des années 1990. A ce jour, la reconstitution historique de l'auberge de Marie Henry permet d'imaginer à un instant T le vécu des peintres à la fin du 19^{eme} mais reste carante pour permettre de comprendre pourquoi Paul GAUGUIN a choisi de s'établir ici pendant plusieurs mois et d'y revenir à de maintes reprises pour perfectionner son art et sa vision du monde. Elle ne permet pas de comprendre pourquoi et comment est né ce mouvement artistique, ni que d'autre artistes majeurs aient été embarqués dans son sillage.</p> <p>L'idée de ce projet est de créer dans un 1^{er} temps un espace d'exposition permanent de 400m² se déroulant en 6 phases, avec un espace dédié au CIAP, un espace d'accueil et une boutique de qualité. L'idée est de permettre aux visiteurs de comprendre ce pan de l'histoire de l'art et de découvrir les œuvres par le biais de supports numériques entre autres. Les temps d'ouverture seront élargis pour permettre l'Accueil de groupes et de visiteurs tout au long de l'année. La fréquentation pourrait ainsi passer de 7000 visiteurs par an à 32 000.</p> <p>La sde phase quant à elle porte sur la création d'une salle d'exposition temporaire de 300 m² ainsi que sur une salle pédagogique de 60m² permettant de monter en puissance la médiation auprès des scolaires. L'exposition temporaire permet de</p>

	répondre à une attente des visiteurs d'être confrontés aux œuvres. Les thématiques qui pourraient être développées au cours des expositions sont innombrables tant riche est la création depuis la venue de Gauguin.	
Partenaires		
Coût prévisionnel	Cout en investissement uniquement :	
	Phase 1	
	Travaux bâtiment et aménagements	1 757 000 €
	Bâtiment - 1 800 euros/m ²	918 000 €
	Scénographie permanente - 1800 euros/m ²	720 000 €
	Autres aménagements intérieurs 600 €	69 000 €
	Reprise muséographique auberge	50 000 €
	MOE	238 170 €
	Architecte 11% travaux	108 870 €
	Scénographie	129 600 €
	Frais de Maitrise d'ouvrage	246 145 €
	Achat mobiliers	35 000 €
	Bureau contrôle, CSPS, SSI - 1,8% travaux bâtiment	17 756 €
	Mission OPC - 1,2% travaux bâtiment	11 844 €
	AMO conduite d'opération - 3,5% travaux	61 495 €
	Commissariat d'exposition - 8% travaux scénographie	61 600 €
	Autres études (sol, géomètre, ...) - 1% travaux bt	9 200 €
	Assurances -1% travaux	9 200 €
	Frais concours Maîtrise d'œuvre	20 000 €
	Aménagement extérieur	
	Parvis provisoire 200m2 100 € m2	20 000 €
	Montant total hors taxe	2 261 315 €
	Phase 2	

	Travaux bâtiment et aménagements	1 118 000 €
	Bâtiment - 1 800 euros/m ²	801 000€
	Autres aménagements intérieurs - 600 euros/m ²	267 000 €
	Aménagement auberge	50 000 €
	Honoraires M Œuvre architecte	122 980 €
	11%	122 980 €
	Frais de maîtrise d'ouvrage	125 030 €
	Achat mobiliers	10 000 €
	Bureau contrôle, CSPS, SSI - 1,8% travaux bâtiment	20 124 €
	Mission OPC - 1,2% travaux bâtiment	13 416€
	AMO conduite d'opération – 3,5% travaux	39 130 €
	Autres études (sol, géomètre, ...) - 1% travaux bt	11 180 €
	Assurances -1% travaux	11 180 €
	Frais concours Maîtrise d'œuvre	20 000 €
	Aménagements extérieurs	390 000 €
	Parvis de l'équipement - 1 000 m ² - 150 euros/m ²	150 000 €
	Stationnement équipement - 40 places - 6 000 €/place	240 000 €
	Montant total hors taxe	1 756 010
Plan de financement	<p>Phase 1 Autofinancement : 20% 452 300 + 150 000 d'acquisition foncière Fonds de concours communautaire : 20% 452 300 Subvention du département : 20% 452 300 Subvention de la Région : 20% 452 300 Dotations de l'Etat : 20% 452 300</p> <p>Phase 2 Autofinancement : 20% 273 200 + 390 000 d'aménagements extérieurs Fonds de concours communautaire : 20% 273 200 Subvention du département : 20% 273 200 Subvention de la Région : 20% 273 200 Dotations de l'Etat : 20% 273 200</p>	
Calendrier	<p>Phase 1 : salle d'exposition permanente et accueil Lancement de la consultation et choix du maître d'œuvre : 2022 Phase travaux 2023 -2024</p> <p>Phase 2 : salle d'exposition temporaire et services muséographiques</p>	

	Lancement de la consultation et choix du maitre d'œuvre : 2026 Phase travaux 2027 -2028
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs avec distinction visites de groupes, scolaires, individuels • Recettes de la boutique • Partenariats avec d'autres équipements culturels • Retours qualitatifs : livret d'Or, appréciation réseaux sociaux, retours de l'office de tourisme • Enquête relative à la fréquentation auprès des commerces et hébergements en proximité • Création de commerces en proximité immédiate • Reportages réalisés permettant d'apprécier le rayonnement de l'équipement

COMMUNE DE SCAËR

Création d'un Pôle Sportif/Associatif/Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et Centre d'Education à l'environnement par la Réhabilitation des Haras de Kerjegu et Aménagement de la base de loisirs du Grand Champ

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Services de proximité
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SCAËR Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La Ville de Scaër s'est engagée dans la réalisation d'équipements structurants afin de répondre aux besoins de la population et impulser une nouvelle dynamique territoriale. 2017, aura vu la réhabilitation et la création d'un Pôle des Services en centre-bourg, et 2021 le démarrage de la construction de l'Uni-Vert Médiathèque – Tiers Lieu.</p> <p>Le projet de mandature 2020-2026 a acté la réalisation du complexe et l'aménagement de la base de loisirs comme nouveau projet ambitieux, essentiel pour le développement de la Ville et du territoire.</p> <p>Il s'agit d'établir sur ce site un projet d'envergure, novateur et exemplaire permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Doter la commune d'un équipement structurant, performant et attractif, rayonnant à l'échelle communautaire,• Créer un équipement répondant aux besoins actuels et futurs en matière de :<ul style="list-style-type: none">○ Pratique des activités sportives par la réhabilitation des Haras de Kerjegu, et l'extension/Création d'un équipement sportif, associatif et pluridisciplinaire,○ Aménagement de la Base de loisirs afin de développer les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN),○ Restructuration et création des lieux de pratique (entraînement et compétition) du football,

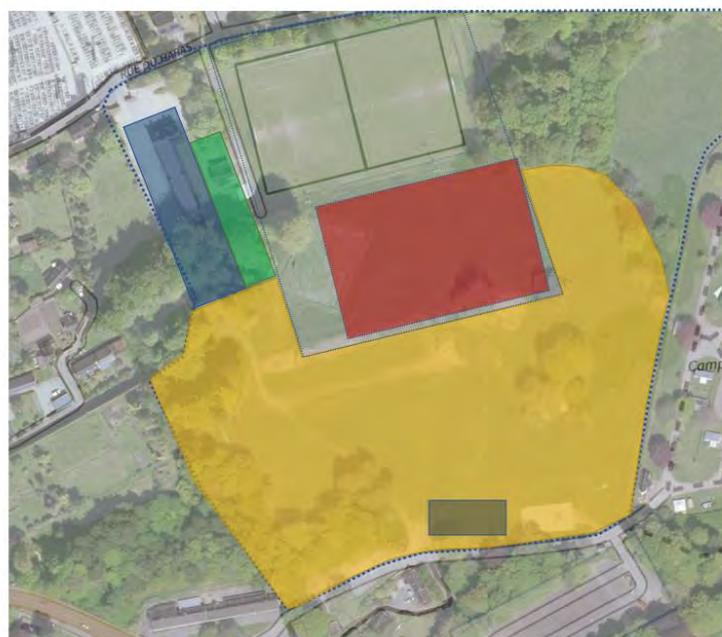
- Offrir un lieu d'expérimentation citoyenne qui pourrait accueillir un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, un centre d'éducation à l'environnement, un Espace Jeunes, un espace associatif et d'entreprenariat...

Cette base de loisirs de 5 hectares, dont le potentiel reste à révéler, est un véritable écrin de verdure en cœur de bourg. Il est le lieu privilégié des rencontres et événements sportifs rassemblant jusque 1000 participants.



Au-delà des espaces intérieurs, le projet prévoit également de réaménager la base de loisirs représentant une superficie de 3000 m². Plusieurs espaces y seront aménagés et créés :

Locogramme des espaces extérieurs :



Légende :

- Pôle sportif
- Terrasse / espace de pratique sportive extérieure
- Terrain de foot
- Base nature
- CIAP et Espace d'interprétation de la forêt et du patrimoine / Point de départ des parcours trail

Cet équipement doit être pensé comme un modèle de dynamisme, vecteur de lien social, un espace de loisirs ouvert à tous : pratiquants, familles, visiteurs, curieux... Il devra être conçu comme un espace de vie accueillant, convivial et agréable

	<p>permettant à tous les publics de pratiquer les activités proposées, ou pour ceux qui les accompagnent de profiter et de s'approprier l'équipement et son environnement.</p> <p>Afin d'affirmer son positionnement comme une ville active, sportive et associative, Scaër souhaite faire du haras de Kerjegu un équipement sportif et de loisirs centralisé et innovant. Le site a ainsi vocation à être :</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap; justify-content: space-around;"> <div style="width: 45%; text-align: center;">  <p>Un concentré de l'offre sportive et un lieu d'initiation aux pratiques sportives (compétition, santé bien-être...).</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  <p>Une porte d'entrée vers les activités de pleines natures et point de départ de parcours de trail, de randonnées...</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  <p>Un espace de convivialité et de rencontre permettant au Scaërois à chacune des étapes de leur vie de se retrouver et de se divertir.</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  <p>Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine espace d'éducation à l'environnement sensibilisant le grand public aux enjeux de la biodiversité et du Patrimoine Vivant</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  <p>Un tiers lieux pour les jeunes du territoire et un espace où ces derniers peuvent s'épanouir, expérimenter et porter des projets collectivement.</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  <p>Une porte d'entrée vers les forêts de Cascadec et de Coatloc'h et de valorisation de ce patrimoine unique du Pays de Quimperlé tant du point de vue historique qu'écologique.</p> </div> </div> <p>Ce projet de reconquête a également pour ambition de mettre en valeur ce patrimoine bâti et naturel que constitue le haras de Kerjegu et ses environs.</p> <p>Les initiatives de proximité contribuant au lien social et intergénérationnel (Chantier d'insertion, MJC, associations...) devront servir d'appui au développement et à la diffusion des valeurs de cohésion et d'intégration.</p> <p>Cet aménagement sera dédié aux rencontres et aux échanges multi et intergénérationnels, et favorisera le vivre ensemble, développera le sentiment d'appartenance collective et l'envie de « faire ensemble ».</p>
Partenaires	

• Partenaires financiers potentiels •



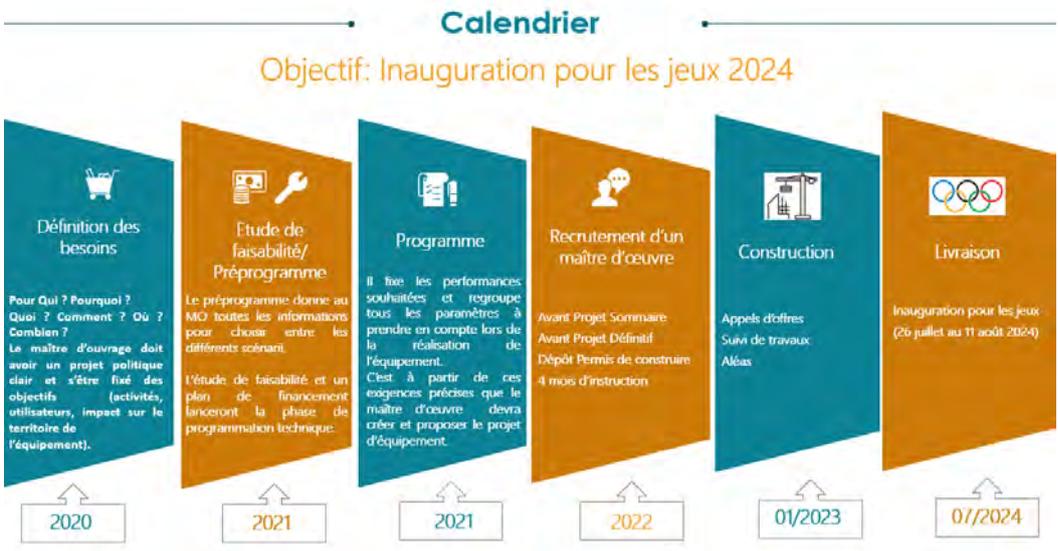
Les différents potentiels financeurs présentés ci-dessus ont été approchés et se montrent tous très intéressés pour accompagner ce projet.

- **La fondation Bolloré** a également été contactée et a d'ores et déjà émis un avis de principe favorable pour un accompagnement financier de ce projet, dont le montant reste à déterminer.
- **La CAF** a également confirmé pouvoir accompagner la commune sur la partie « Espace Jeunes » et « Accueil des Populations »

De plus, la commune étant lauréate des programmes « **Redynamisation du Centre-Bourg** » et « **Petites Villes de demain** », elle peut prétendre à des accompagnements financiers spécifiques complémentaires au CRTE (réhabilitation du patrimoine, réhabilitation de friche urbaines...)

La prochaine étape consiste à sécuriser les différentes sources de financement et de contractualisation, notamment au travers du CRTE afin de pouvoir lancer les études et les travaux de ce projet ambitieux.

Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition Terrain : 75 000 € ➤ Recrutement Programmiste : 30 000 € ➤ Architecte : 300 000 € ➤ Etudes, Travaux et équipements : 3 595 000 €
Plan de financement	<p>Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 4 000 000 € HT</p> <p>Partenariats Financiers : 3 200 000 € (80%) par attribution de subventions et Mécénat</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Europe

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CRTE ➤ Etat (DSIL, DETR, FNADT) ➤ Conseil Régional de Bretagne ➤ Conseil Départemental du Finistère ➤ Quimperlé Communauté ➤ Fondation Bolloré (Mécénat) ➤ ADEME ➤ Agence Nationale du Sport ➤ CAF ➤ Fédérations Sportives (football, basket...) <p>Autofinancement : 800 000 € (20 %)</p>
Calendrier	 <p>Calendrier</p> <p>Objectif: Inauguration pour les jeux 2024</p> <p>Le diagramme illustre un calendrier de projet de 2020 à 2024. Il est divisé en six phases principales, chacune avec un pictogramme et des détails :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définition des besoins (2020): Pictogramme d'un panier. Texte : "Pour Qui ? Pourquoi ? Quoi ? Comment ? Où ? Combien ? Le maître d'ouvrage doit avoir un projet politique clair et s'être fixé des objectifs (activités, utilisateurs, impact sur le territoire de l'équipement)." Pictogramme de calendrier en dessous. Etude de faisabilité/ Préprogramme (2021): Pictogramme d'un document et d'une clé. Texte : "Le préprogramme donne au MO toutes les informations pour choisir entre les différents scénarii. L'étude de faisabilité et un plan de financement lanceront la phase de programmation technique." Pictogramme de calendrier en dessous. Programme (2021): Pictogramme d'un document. Texte : "Il fixe les performances souhaitées et regroupe tous les paramètres à prendre en compte lors de la réalisation de l'équipement. C'est à partir de ces exigences précises que le maître d'œuvre devra créer et proposer le projet d'équipement." Pictogramme de calendrier en dessous. Recrutement d'un maître d'œuvre (2022): Pictogramme de deux personnes. Texte : "Avant Projet Sommaire, Avant Projet Définitif, Dépôt Permis de construire, 4 mois d'instruction." Pictogramme de calendrier en dessous. Construction (01/2023): Pictogramme d'un bâtiment. Texte : "Appels d'offres, Suivi de travaux, Aléas." Pictogramme de calendrier en dessous. Livraison (07/2024): Pictogramme des anneaux olympiques. Texte : "Inauguration pour les jeux (26 juillet au 11 août 2024)." Pictogramme de calendrier en dessous.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Efficience et Durabilité : Impact environnemental du chantier et du site exemplaire (Efficience et durabilité) - Rayonnement : Nombre de visiteurs et bassins d'attractivité - Rayonnement : Nombre de manifestations de niveau départemental, régional et national - Exemplarité et Citoyenneté : Création d'un réseau des pôles pluridisciplinaires exemplaires pour impulser une dynamique, une vitrine pour l'expérimentation citoyenne (sport, culture, bien vivre-ensemble, environnement, santé...) <p>Les indicateurs seront affinés dans le cadre de la conception du projet se basant sur une approche systémique et la mise en place d'une démarche de maîtrise d'usage.</p>

Reconstruction du Centre hospitalier de Quimperlé

CRTE Quimperlé Communauté

Orientation stratégique	Santé/handicap/aidants
Maître d'ouvrage	Groupe Hospitalier Bretagne Sud
Maître d'ouvrage	Pas de mandataire, pas de maîtrise d'ouvrage déléguée
Description de l'action	<p>L'hôpital de Quimperlé a connu en 2007 une recomposition importante de son offre de soins, avec l'arrêt de son activité de maternité et de chirurgie. Il s'est inscrit dans un partenariat étroit avec l'hôpital de Lorient en structurant ses filières et maintenant des activités en proximité : urgences, radiologie, laboratoire, consultations de spécialités médicales, filière gériatrique complète.</p> <p>Il s'agit à présent de moderniser le site, dont le bâtiment d'hospitalisation de 1962 n'est plus aux normes, pour investir encore davantage les missions de proximité en cohérence avec les besoins du bassin de population de Quimperlé (16 communes, 60 000 habitants)</p> <p>Cette opération constituera la dernière étape majeure, la dernière brique de la dynamique de mutualisation des compétences et avec l'hôpital du Scorff engagée depuis 20 ans avec lequel l'hôpital a fusionné en 2018 pour constituer le GHBS</p> <p>L'hôpital de Quimperlé va déposer dès 2021 un dossier de labellisation « hôpital de proximité » auprès de l'ARS, visant à développer les partenariats ville/hôpital au service d'un projet territorial de santé, dans une logique de responsabilité populationnelle.</p>

	<p>Cette dernière opération de modernisation est indispensable à la labellisation hôpital de proximité, en ce qu'elle vise à moderniser l'image des services en proximité, auprès d'une population au dynamisme démographique soutenu ces dernières années.</p> <p>L'opération est prête à être lancée en septembre.</p> <p>Un programmiste spécialisé a établi une étude de faisabilité complète, le programme technique détaillé est en cours de finalisation.</p> <p>La livraison des locaux est possible en 2025, avec un achèvement complet, démolitions et aménagements extérieurs en 2027</p>
Partenaires	<p>Le projet vise à développer un pôle de santé public/privé, avec deux premières réalisations emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le regroupement sur le site de la Villeneuve des lits de Soins de Suite et Réadaptation (SSR) du GHBS avec ceux de la Maison Saint Joseph rattachés à HSTV, pour proposer un plateau technique de rééducation commun, en proximité des services de court séjour - le co-portage public-privé d'un IRM avec les radiologues libéraux, permettant à la population d'accéder en proximité à une gamme complète. <p>Un premier projet médical validé en 2016 par l'ARS a été remis à jour en 2021</p> <p>Le projet offrira la possibilité de mise à disposition de locaux pour les professionnels</p>

	<p>de santé, qu'ils relèvent du secteur libéral ou hospitalier dans une cohérence et complémentarité de prise en charge des patients.</p>
Coût prévisionnel	<p>Construction d'un immeuble de près de 20 000 m² Pour un montant HT travaux de 42 Md'€ soit 70 M d'€ en Valeur Finale d'Exécution TVA comprise. Le GHBS ne récupérant pas la TVA.</p> <p>Surcoût de fonctionnement maîtrisé par</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mutualisation de moyens et le développement des activités ambulatoires. - La reconstruction d'un immeuble ouvert en 1962 sans isolation thermique - Mutualisation d'une chaufferie biomasse portée par la communauté d'agglomération - Intégrant dès sa phase de conception des contraintes fortes en matière de développement durable.
Plan de financement	<p>Le GHBS ne dispose pas de fonds propres pour porter seul l'opération. Pour limiter le recours à l'emprunt et donc à l'endettement, l'établissement a besoin d'une aide à l'investissement. Il doit être accompagné jusqu'en 2025, avec un pic de dépense en 2024 et 2025</p> <p>Le GHBS a déposé un dossier relatif au projet Nouvel Hôpital Villeneuve auprès de l'ARS dans le cadre du Ségur investissement. Les arbitrages régionaux sont attendus pour novembre 2021.</p>

Calendrier	<p>Validation du plan de financement automne 2021</p> <p>Concours d'architecte, études techniques, travaux préparatoires et consultation des entreprises 2022 et début 2023</p> <p>Travaux mi 2023 à mi 2025</p> <p>Puis ouverture des services, transfert des activités, dépollution et déconstruction des anciens immeubles et aménagements extérieurs achevés en 2027</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Dès validation d'un plan de financement à l'automne 2021, engagement au respect des calendriers énoncés.

Annexe 2

Contributions spécifiques des services et opérateurs de l'Etat

L'agence nationale de cohésion des territoires



L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a installé un comité local de cohésion territoriale (CLCT) présidé par le préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous 3 formes :

- à partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (Cerema, Ademe, Anah, Anru, Banque des territoires),
- ou/et à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux du CLCT dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- ou/et à partir de l'ingénierie dont dispose l'agence dans le cadre de ses marchés passés avec des prestataires privés.

Les projets et actions du CRTE de Quimperlé Communauté bénéficieront de ces modalités d'accompagnement en ingénierie.

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux



1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-

financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- Des ressources juridiques et thématiques ;
- Une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- Une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- Des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- La possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- La possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- La mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- D'infrastructures de transport ;
- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- Du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, avec des partenaires publics et / ou privés, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des

territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

La direction régionale aux affaires culturelles de Bretagne (DRAC)



Les principaux enjeux que porte globalement la DRAC sur le département du Finistère sont les suivants :

- 1) Restaurer, protéger et valoriser le patrimoine
- 2) Généraliser l'éducation artistique et culturelle et atteindre l'objectif du 100%
- 3) Poursuivre le maillage du territoire en matière de lecture publique et mieux structurer le réseau existant
- 4) Veiller à assurer la présence d'une offre culturelle et artistique sur l'ensemble du département notamment grâce au déploiement du dispositif des Micro-folies et au soutien des politiques culturelles portées par les EPCI, particulièrement en milieu rural
- 5) Accompagner les EPCI ruraux dans la mise en œuvre et/ou le développement de politiques locales en particulier autour des enjeux de lecture publique et d'EAC. Il s'agit notamment de développer une politique de contractualisation pluriannuelle avec les EPCI ruraux, dans le cadre d'un partenariat plus global avec le Conseil départemental et le Conseil régional.

L'établissement public foncier de Bretagne



L'EPF peut accompagner les collectivités en apportant son ingénierie sur les problématiques foncières de renouvellement urbain.

Il peut cofinancer des études qui intègrent un volet foncier, des approches de type référentiel foncier ou des études pré-opérationnelles.

Il a vocation à réaliser du portage foncier (acquisitions, déconstruction, réhabilitation des sols) pour soutenir prioritairement des opérations de logement en renouvellement urbain.

Pour cela il conclut des conventions spécifiques avec les collectivités.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne



Établissement public de l'État, l'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente.

Un objectif : reconquérir la qualité des eaux

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Son principal objectif : reconquérir le bon état des eaux sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne. Couvrant près d'un tiers du territoire métropolitain, l'agence répond à une diversité de contextes et de réalités territoriales. Elle travaille main dans la main avec les acteurs locaux pour des eaux de qualité.

Une expertise, des moyens au service des élus

L'agence de l'eau met à disposition ses moyens et ses compétences pour aider élus et acteurs locaux dans leurs projets pour l'eau.

6 missions :

- Surveiller la qualité de l'eau
- Planifier les actions et définir les objectifs
- Collecter les redevances
- Financer des projets territoriaux
- Sensibiliser les citoyens
- Soutenir les actions de solidarité internationale

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté près de 246 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

Sur le volet Assainissement, un travail de priorisation a été mené qui conduit à retenir des systèmes d'assainissement prioritaires eu égard des enjeux de dégradation des masses d'eau Cours d'eau et des usages littoraux dégradés (2019-2021, exercice renouvelé pour 2022-2024).



Quimperlé Communauté est concerné par 3 systèmes d'assainissement prioritaires : CLOHARS-CARNOET, QUIMPERLE et RIEC-SUR-BELON au titre de la potentielle dégradation de zones conchylicoles en aval.

La réalisation des profils de vulnérabilité conchylicole est donc une priorité. Ils identifient les points « noirs » sources de contamination bactériologique avec son programme d'actions associés.

Les travaux concourants à l'amélioration bactériologique des eaux sont majorés au titre de politique d'aide.

Les autres collectivités sont également accompagnées au titre de nos modalités

ENJEU TRANSITIONS ECOLOGIQUES

Thématique	Objectif	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action	Montant du projet	Calendrier	Opération déjà subventionnée par l'État ou un opérateur		Demande de subvention en cours d'instruction	
						Dispositif	Montant de la subvention	Dispositif	Montant de la subvention demandée
Eau potable		MELLAC	Solution durable pour l'arrosage des terrains de football	30 000 €	2022-2023				
Eau potable		QC	Schéma directeur	150 000 €	2022-2023				
Eau potable		QC	Interconnexion Zabrenn-Riec	4 500 000 €	2022-2024				
Eau potable		QC	Réhabilitation château d'eau à Arzano	160 000 €	2022				
Eau potable		QC	Renouvellement réseau Bésidou à Arzano	108 000 €	2022				
Eau potable		QC	Renouvellement réseau Brandérian à Arzano	200 000 €	2024				
Eau potable		QC	Réhabilitation château d'eau à Bannalec	165 000 €	2026				
Eau potable		QC	Renouvellement réseaux rue de la Gare à Bannalec	190 000 €	2022				
Eau potable		QC	Renouvellement réseaux cité du Rumériou à Baye	51 000 €	2022				
Eau potable		QC	Réhabilitation station de traitement à Guilgomarc'h	445 307 €	2022				
Eau potable		QC	Renouvellement réseaux Lopers à Querrien	110 000 €	2022				
Eau potable		QC	Renouvellement réseau Moulin Saint-Eloi à St Thurien	87 000 €	2022				
Eau potable		QC	Réhabilitation château d'eau Coadry à Scaër	200 000 €	2024				
Eau potable		QC	Réhabilitation station de traitement à Tréméven	365 324 €	2022				
Eau potable		QC	Réhabilitation barrage des Gonécs à Quimperlé	2 200 000 €	2023-2024				
Eau potable		QC	Modernisation usine Zabrenn à Quimperlé	500 000 €	2026-2027				
Eau potable		QC	Cuvelage bache eaux sales Zabrenn à Quimperlé	70 000 €	2025				
Eau potable		QC	Réhabilitation dosage polymère Zabrenn à Quimperlé	12 000 €	2022				
Eau potable		QC	Réhabilitation usine Troganvel à Bannalec	2 000 000 €	2024-2025				
Eau potable		QC	Modernisation usine Belle Angèle à Riec	800 000 €	2026				
Eau potable		QC	Réhabilitation château d'eau à Riec	250 000 €	2025				
Assainissement		Entreprise BIGARD	Traitement bactériologie STEP industrielle	1 450 000 €					
Assainissement		QC	Réaménagement des lagunes à Arzano	35 000 €	2022				
Assainissement		QC	Extension réseaux Kerzidan Kervinic à Bannalec	601 500 €	2021-2022	DETR - 2021	90 000 €		
Assainissement		QC	Extension réseaux route de Rosporden à Bannalec	75 000 €	2026				
Assainissement		QC	Réhabilitation poste de refoulement Kerjoseph à Clohars	50 000 €	2022				
Assainissement		QC	Réhabilitation du réseau eaux usées du secteur Kerjoseph à Clohars-Carnoët	406 011 €	2021	OSIL RELANCE 2020	200 000 €		
Assainissement		QC	Réhabilitation du réseau d'assainissement de Clohars-Carnoët	380 000 €		Agence de l'eau (crédits relance)	227 614 €		
Assainissement		QC	Déplacement poste de refoulement Bellangenêt à Clohars	120 000 €	2023				
Assainissement		QC	Réhabilitation poste de refoulement Bas-Pouldu à Clohars	40 000 €	2022				
Assainissement		QC	Réhabilitation réseau secteur poste de refoulement Saint-Mady à Clohars	100 000 €	2022				
Assainissement		QC	Réhabilitation réseau secteur poste de refoulement Keradam à Clohars	95 000 €	2022				
Assainissement		QC	Réhabilitation réseau rue du Kerou à Clohars	40 000 €	2021				
Assainissement		QC	Renouvellement des membranes station d'épuration à Clohars	400 000 €	2023-2025				
Assainissement		QC	Renouvellement et extension des 2 stations d'épuration à Locunolé	200 000 €	2023				

Assainissement		QC	Réhabilitation réseau Ty Bodei à Mellac	64 000 €	2023				
Assainissement		QC	Réhabilitation réseau RD765 à Mellac	234 000 €	2024				
Assainissement		QC	Réhabilitation réseau Pépinière à Mellac	174 000 €	2022				
Assainissement		QC	Renforcement réseaux rue des Ecoles à Moëlan	303 431 €	2023				
Assainissement		QC	Renforcement postes de refoulement Kerguip et Kerglien à Moëlan	100 000 €	2023				
Assainissement		QC	Réhabilitation réseau rue du Gully à Moëlan	100 000 €	2023				
Assainissement		QC	Réfection des lagunes de la station d'épuration à Moëlan	20 000 €	2022				
Assainissement		QC	Travaux de mise en place de l'infiltration des eaux traitées STEU à Querrien	30 000 €	2023				
Assainissement		QC	Réhabilitation poste de refoulement Keranmoulin à Quimperlé	20 000 €	2023				
Assainissement		QC	Désinfection en sortie station d'épuration à Quimperlé	500 000 €	2022-2023				
Assainissement		QC	Mise en place d'un laveur de sables sur la station d'épuration à Quimperlé	45 000 €	2022				
Assainissement		QC	Modification de la filière boues (stockage) sur la station d'épuration à Quimperlé	2 000 000 €	2023-2025				
Assainissement		QC	Extension- reconfiguration des locaux d'exploitation de la station d'épuration à Quimperlé	400 000 €	2023				
Assainissement		QC	Extension réseaux Hôpital percé à Rédéné	100 000 €	2021				
Assainissement		QC	Renouvellement réseau rue des Ecoles à Rédéné	77 500 €	2021				
Assainissement		QC	Réhabilitation réseau secteur poste de refoulement des Kaolins à Riec	200 000 €	2021				
Assainissement		QC	Renouvellement des tubes membranaires à la station d'épuration à Riec	126 000 €	2023				
Assainissement		QC	Modification de la filière boues (centrifugeuse) sur la station d'épuration à Scaër	180 000 €	2022				
Assainissement		QC	Extension de réseau route de Pont-Aven au Trévoux	40 000 €	2024				
Assainissement		QC	Mise en place de traitement anti-H2S (hydrogène sulfuré)	300 000 €	2024-2026				
Assainissement		QC	Mise en conformité de l'autosurveillance réglementaire + R2	300 000 €	2021-2022				
Assainissement		QC	Géodétection et levé réseaux eaux usées	220 000 €	2022-2024				
Déchets		VALCOR	Construction d'une déchèterie à Scaër					DETR	400000
Déchets		VALCOR	Plateforme de traitement des végétaux et des biodéchets à Rosporden						
Déchets		QC	Etude sur les modes de collecte des biodéchets						
Energies		A définir	Mise en place de panneaux photovoltaïques couplé à du stockage Batterie / Hydrogène sur une équipement communautaire. Action en partenariat avec H2gremm, entreprise innovante du territoire.						
Energies		PDM	Projet de chaufferie biomasse (investissement)	16 022 037 €			AAP BICAT (ADEME)		7 554 917 €
Energies		PDM	Projet de chaufferie biomasse (fonctionnement)				AAP Sécarbonation de l'industrie (ADEME)		10 750 000 €
Energies		SDEF	Installation d'une station GNV sur le territoire						
Energies		SPL Bois énergie Renouvelable	Création d'une plateforme pour le stockage et la valorisation du bois à Bannalec						
Energies		SPL Bois énergie Renouvelable	Réseau de chaleur hôpital de Quimperlé						
Energies		SPL Bois énergie Renouvelable	Réseau de chaleur Arzano	900000	2021-2022				
Energies		SPL Bois énergie Renouvelable	Réseau de chaleur école Riec sur Bélon	350000	2023-2024				
Energies		SPL Bois énergie Renouvelable	Querrien - réseau de chaleur centre-ville	300000	2024				
Energies		SPL Bois énergie Renouvelable	Quimperlé - Réseau de chaleur	1 100 000 - 1 500 000€	2024-2025				
Energies		SPL Bois énergie Renouvelable	Guilligomarc'h - Mini réseau de chaleur	200000	2024				
Energies		QC	Mise en place de panneaux solaires thermiques sur la base de Kayak CKCQ La Motte				DSIL RE 2021		48 000 €
Energies		QC	Installation de systèmes photovoltaïques en autoconsommation sur bâtiments communautaires				DSIL RELANCE 2020		200 000 €
Energies		QC	Rénovation du Chauffage de l'ALSH de Kermec avec Réseau Technique sur Chaufferie Granulé				DSIL RE 2021		84 000 €
Energies		QC	solaire thermique Base de surf						
Energies		QC	Ombrières + Led relamping Aquaspaq Qlé						
Energies		QC	Audit énergétique des installations eau et assainissement						
Energies		BANNALEC	Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux	200 000 €	début mandat				
Energies		CLOHARS	Changement des chaudières fuel de plusieurs bâtiments publics et isolation	300 000 €	2022				

Energies		CLOHARS	Etudes thermiques bâtiments	40 000 €	2021				
Energies		CLOHARS	Installation photovoltaïque en toiture	318 800 €	2021	OSIL RELANCE 2020	114 575 €		
Energies		GUILGOMARCH	Rénovation énergétique de l'école et de logements sociaux communaux	200 000 €	2022-2023				
Energies		GUILGOMARCH	Création d'un réseau de chaleur - école - bâtiment TI an Holl - Logements		2022-2023				
Energies		LE TREVOUX	Ecole: isolation/menuiserie	248 000	Audit Energétique réalisé projet 2022				
Energies		LOCUNOLE	Rénovation de l'étage de la mairie		2024-2025				
Energies		LOCUNOLE	Travaux énergétiques : école, mairie		2021-2022				
Energies		MELLAC	Rénovation de l'éclairage public: remplacement des lampes à vapeur de mercure par du LED	34 100 €	2021				
Energies		MELLAC	Travaux de rénovation énergétique des foyers communaux: remplacement des ouvertures	60 000 €	2021				
Energies		MELLAC	Rénovation de la salle polyvalente avec intégration de panneaux photovoltaïques	500 000 €	2022-2023				
Energies		MELLAC	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	200 000 €	2022-2023			DETR 2021	17 154 €
Energies		MELLAC	Rénovation énergétiques des toits terrasse de l'école maternelle	22 184 €	2021	OSIL RELANCE 2020	15 000 €		
Energies		MOELAN	travaux rénovation énergétique	340 000 €	2021	OSIL relance 2020	170 000 €		
Energies		MOELAN	Panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux	90 000 €	2021-2023				
Energies		QUERRIEN	Création d'un réseau de chaleur destiné au chauffage de la mairie, du foyer Rémy Derrien, de la médiathèque, de la maison des jeunes, de la maison de santé, des cabinets de kiné et éventuellement revente à Ages et vie	400 000 €	2022				
Energies		QUERRIEN	Rénovation de la mairie	40 000 €	2021				
Energies		QUIMPERLE	Elaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine de la Ville	87 500 €	2021				
Energies		QUIMPERLE	Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur 4 sites afin de produire 12% de notre consommation électrique à l'horizon 2026	283 333 €	2021-2022			OSIL 2021	228 000 €
Energies		QUIMPERLE	Gestion technique centralisée de l'éclairage public de la ville	109 250 €	2021	OSIL RE 2021	43 700 €		
Energies		QUIMPERLE	Mise en place d'une gestion technique centralisée de chaufferies dans les bâtiments communaux (15 chaufferies)	78 000 €	2021	OSIL RE 2021	62 400 €		
Energies		REDENE	Rénovation énergétique du gymnase F. Le Roux avec la pose de panneaux photovoltaïques	350 000 €	2021	DETR 2019	30 000 €		
Energies		REDENE	Rénovation énergétique de la Mairie	200 000 €	2024-2025				
Energies		REDENE	Rénovation énergétique du gymnase F. Le Roux (phase 2)	400 000 €	2025				
Energies		RIEC	Chaufferie bois écoles du bourg		2022				
Energies		RIEC	Rénovation énergétique des écoles publiques	500 000 €	2023-2023				
Energies		ST THURIEN	Travaux d'économie d'énergie sur le groupe scolaire		2021/2022				
Energies		ST THURIEN	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	80 000 €	2021/2022				
Energies		TREMEVEN	Remplacement de la chaudière de l'école primaire	15 458 €	2021	OSIL RE 2021	12 000 €		
Alimentation/agriculture		QC	Recensement d'un usage de moulin économie circulaire et projet alimentaire de territoire						
Alimentation/agriculture		QC	Soutien aux structures d'insertion qui favorisent l'approvisionnement local (JSK, Ty Pouce, Optimism...)						
Alimentation/agriculture		MOELAN	Remise en culture de friches littorales à Moëlan sur Mer et installation notamment d'une structure d'insertion (Optimism) visant à développer l'approvisionnement local						
Alimentation/agriculture		BANNALEC	Fonctionnement: développement d'une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires						
Alimentation/agriculture		QUIMPERLE	Transition environnementale et énergétique: : retour en régie de la restauration scolaire	39 000 €	2020-2021 (étude)	calendrier à déterminer pour le projet			
Mobilités		Région/SNCF	Développer le cadencement TER entre Lorient et Quimper						
Mobilités		A définir	Développer un service de traversée de la Laita						
Mobilités		QC	Mettre en place des solutions de déplacement alternatives à l'automobile pour les salariés du territoire, en partenariat avec l'association Ehog						
Mobilités		QC	Adhésion à la plateforme TI mouv						

Mobilités		QC et communes	Installation de bornes de recharge électriques sur le territoire					
Mobilités		QC et communes	Elaborer un plan de renouvellement du parc ancien, le plus polluant en étudiant systématiquement le recours à des solutions alternatives aux énergies fossiles (gv pour les benes et bus urbains, électrique...)					
Mobilités		ARZANO	Créer des voies de circulations douces dans le bourg			DETR - 2021	140 000 €	
Mobilités		BANNALEC	Réalisation de cheminements doux	250 000 €	milieu mandat			
Mobilités		CLOHARS	Pistes cyclables route de moëlan	500 000 €	2023			
Mobilités		CLOHARS	Achat de véhicules électriques	96 000 €	2021-2022			
Mobilités		MELLAC	Création d'un giratoire à Ty-bonal	100 000 €	2022			
Mobilités		MELLAC	Création de voies douces (liaisons piétonnes et pistes cyclables)	500 000 €	2022-2023			
Mobilités		MELLAC	Achat de véhicules électriques	80 000 €	2022-2023			
Mobilités		MOELAN	Rénovation de la maison des mobilités douces	180 000 €	2021-2022			
Mobilités		MOELAN	Schéma cyclable et piétonnier - Liaison bourg	1 000 000 €	2021-2023			
Mobilités		MOELAN	Liaison cyclable Clohars-Moëlan	50 000 €	2021			
Mobilités		MOELAN	Traitement carrefour Croaziou	300 000 €	2022-2023			
Mobilités		QUERRIEN	Sécurisation des artères principales menant au centre bourg	150 000 €	2021-2025			
Mobilités		QUERRIEN	Aménagement du quartier du vieux bourg (création d'une liaison douce entre le vieux bourg et le centre)	30 000 €	2022			
Mobilités		QUERRIEN	Création d'une liaison douce reliant nos différents équipements (école, complexe sportif, bourg, maison de santé, médiathèque, maison des jeunes)	150 000 €	2025			
Mobilités		QUIMPERLE	Réalisation d'un schéma opérationnel pluriannuel cyclable	39 690 €	2020-2021			
Mobilités		QUIMPERLE	Aménagement cyclable rue de Lorient					
Mobilités		QUIMPERLE	Aménagement cyclable rue d'Arzano					
Mobilités		QUIMPERLE	Aménagement cyclable rue Thiers					
Mobilités		QUIMPERLE	Aménagement d'un échangeur complet à Fergastiou, requalification de cette entrée de ville et réalisation d'une aire de covoiturage	1 851 708 €		DETR-2019	60 000 €	
Mobilités		QUIMPERLE	Mobilités: entrée de ville - nouveau quartier de Stang an Aman	17 000 €	2021 (étude)			
Mobilités		REDENE	Sécurisation de la voie à Kernaret Manéguégan et création d'un chemin mixte	110 000 €	2021			
Mobilités		REDENE	Aménagement de sécurité Croezliou	150 000 €	2022			
Mobilités		REDENE	Sécurisation de voie et aménagement de cheminement mixte	80 000 €	2022			
Mobilités		RIEC	2ème phase du réaménagement urbain du quartier de Coat Pin Lanneur	482 000 €	2021-2022			
Mobilités		RIEC	Réaménagement de rues du bourg pour conforter la centralité et sécuriser les déplacements doux - Tranche 1 : Phase étude	20 000 €	2021			
Mobilités		RIEC	Réaménagement de rues du bourg pour conforter la centralité et sécuriser les déplacements doux - Tranche 2 : Phase travaux	600 000 €	2023-2025			
Mobilités		RIEC	Aménagement d'itinéraires cyclables	300 000 €	2022-2026			
Mobilités		ST THURIEN	Aménagements de la voirie afin de limiter la vitesse des véhicules aux entrées de bourg	50 000 €	2021			
Mobilités		TREMEVEN	Aménagement urbain sur la RD790 en traversée de bourg	400 000 €	2021 - Travaux 2024-2026	DETR-2018	40 000 €	
Sobriété foncière		QC	Requalification de la friche de Bazan Huen à Moëlan, en vue d'y créer un espace d'activités			DETR-2019	90 000 €	
Sobriété foncière		QC	Requalification de la friche de l'Equalizer à Quimperle afin d'y accueillir des services communautaires					
Sobriété foncière		PORTEUR PRIVE	requalification de la friche Capitaine Cook à Doëlan (Clohars) afin d'y aménager un complexe hôtelier					
Sobriété foncière		SCIC LOCO	Requalification de la halle de frêt du PEM de Quimperle					
Sobriété foncière		SCAER	Réhabilitation collège Saint Alan au titre de la redynamisation du centre-bourg et Petites villes de demain (friche urbaine)		2026			

Biodiversité et espaces naturels		QC	Poursuite des actions portées sur les milieux aquatiques et les cours d'eau (CTMA)						
Biodiversité et espaces naturels		QC	Préservation et restauration des trames verte et bleue (Breizh bocage, label haie...)						
Biodiversité et espaces naturels		QC et communes	Etat des lieux et actions pour la préservation de la biodiversité sur les espaces publics						
Biodiversité et espaces naturels		SMBSEIL	Actions à mener suite aux conclusions de l'étude sur les zones d'expansion de crues (fin 2021)						
Biodiversité et espaces naturels		MOELAN	Dépollution site de Mentoul	120 000 €	2023				
Biodiversité et espaces naturels		MOELAN	Aire de carénage - Port du Bélan	270 000 €	2021-2023				
Biodiversité et espaces naturels		MOELAN	Coulée verte (liaison Mentoul-Kergilien)	300 000 €	2021-2022				
Biodiversité et espaces naturels		QUIMPERLE	Opération de renaturation du site de Saint-Nicolas	75 000 €	2021-2021				
Biodiversité et espaces naturels		QUIMPERLE	Opération de restauration de la friche urbaine des anciennes fonderies (vrière (Fiche ORT))	386 667 €	2021-2025				
Habitat		QC	Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Quimperlé	275 000 €		AAP Aires de gens du voyage – France relance	55 350 €		
Habitat		QC	Construction d'un nouvelle aire d'accueil des gens du voyage à Quimperlé						
Habitat		QC	Maison de l'habitat - Acquisition et rénovation d'un bâtiment existant (acquisition du bâtiment + programmation)	260 000 €	2021-2023				
Habitat		QC	Lancement d'une étude OPAH RU	30 000 €	2021				
Habitat		QC	Vente d'un bâtiment rue Turquet à Scaër, afin d'y créer des logements						
Habitat		MOELAN	Démolition de l'ancienne école de Kergroes dans le cadre d'un projet de logements sociaux	100 000 €	2021				
Habitat		QUERRIEN	Création d'une réserve foncière et immobilière en centre bourg	200 000 €	2021-2025				
Habitat		QUIMPERLE	Résidence Leuriou - projet d'habitat inclusif	2 648 641€ (dont reste à charge pour la Ville : 90 000€)	2021-2023				
Habitat		FINISTERE HABITAT	Création de 24 logements sociaux, dont 6 en résidence sociale sur friche urbaine 15 Rue de Meillac et 8 rue Leuriou à Quimperlé	3 084 885 €		AAP Friches régional (relance)	258 000 €		
Habitat		QUIMPERLE	Amenagement de l'ilot Saint-Yves	768 736 €	2018-2026				
Habitat		QUIMPERLE	Renouvellement du garage désaffecté 22 rue de Lorient - Potentiel d'une quinzaine de logements		2021-2023				
Habitat		REDENE	Amenagement d'un éco-quartiers	1 000 000 €	2025				
Habitat		REDENE	Projet de résidence senior	100 000 €	2021				
Habitat		RIEC	Démolition reconstruction logements de l'école Bosser		2022-2023				
Habitat		ST THURIEN	Création d'un lotissement multigénérationnel		2022				
Habitat		ST THURIEN	Création de logements sociaux (locatifs)		2022				
						TOTAL	20 245 556 €	TOTAL	645 154 €

ENJEU BIEN VIVRE

Thématique	Objectif	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action	Montant du projet	Calendrier	Opération déjà subventionnée par l'Etat ou un opérateur		Demande de subvention en cours d'instruction	
						Dispositif	Montant de la subvention	Dispositif	Montant de la subvention demandée
Emploi/économie		MIXAL	Agrandissement du site de Rédéné afin d'installer une nouvelle ligne de production			AAP Territoires d'industrie	800 000 €		
Emploi/économie		Entreprises	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur	1 804 755 €	2021-2022	Guichet industrie du futur	721 902 €		
Emploi/économie		Entreprises	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	16 500 €	2021-2022	Chèque FranceNum	16 500 €		
Emploi/économie		QC	Extension de la zone d'activités de Kervidanou 1, dans le cadre du programme territoire d'industrie	1 530 000 €					
Emploi/économie		QC	Requalification des zones d'activités à vocation artisanale et industrielle						
Emploi/économie		QC et Lorient Agglo	Actions dans le cadre du programme "territoires d'industrie"						
Emploi/économie		BANNALEC	Création d'une salle de télétravail	100 000 €	début mandat				
Insertion sociale et professionnelle		QC	Travaux d'amélioration sur le bâtiment loué aux Jardins Solidaires de Kerbellec						
Insertion sociale et professionnelle		QC	Développement des ateliers de remobilisation sociale						
Insertion sociale et professionnelle		QC	Aménagement d'un bâtiment accueillant un atelier d'insertion communautaire et des associations caritatives alimentaires						
Insertion sociale et professionnelle		QC	Soutien aux structures d'insertion du territoire (MJC de Scaër, IDES, Ty Pouce, Optimism...)						
Insertion sociale et professionnelle		CLOHARS/IDES	Ressourcerie sportive et point vélo (projet associatif avec participation à l'investissement de la commune) - Le Silo à vélos	250 000 €	en cours				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		ARZANO	Revitalisation du centre bourg: aménagement des espaces publics (consécutif aux opérations de l'AMI "dynamique des bourgs ruraux")	769 000 €	2021-2024	DETR-2021	140 000 €		
Centres-villes / centres bourgs et commerce		ARZANO	Revitalisation du centre bourg: créer une petite halle (opération 3 de l'AMI)	263 000 €	2021-2022			AAC1 Dynamisme des bourgs ruraux : DSIL OU FNADT	23 650 €
Centres-villes / centres bourgs et commerce		ARZANO	Revitalisation du centre bourg: démolition de la partie Est du CIAL et vidage de la partie Ouest du CIAL (opération 1b)	220 000 €	2021	DETR-2020	95 000 €	AAC1 Dynamisme des bourgs ruraux : DSIL OU FNADT	70 000 €
Centres-villes / centres bourgs et commerce		ARZANO	Aménagement du CIAL Ouest (commerces, services)	500 000 €	Pas avant 2023				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		BANNALEC	Requalification des espaces publics du quartier de la gare	500k€	2024				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		CLOHARS	Rénovation du bourg rue de Quillien	850 000 €	2023				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		CLOHARS	Rénovation du bourg rue Lannevain	350 000 €	2025				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		CLOHARS	Aménagement urbain Rue des Grands sables Le Pouldu	390 000 €	2022-2023				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		CLOHARS	Aménagement urbain Doëlan	350 000 €	2023-2024				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		GUILLIGOMARCH	Réhabilitation d'un commerce dans le cadre de l'opération "1000 cafés"	350 000 €	2021	DETR-2021	120 000 €	DSIL 2021	120 000 €
Centres-villes / centres bourgs et commerce		LE TREVOUX	Aménagement/sécurisation abords et cour de l'école, rue de St Thuriel	538 000 €	2021	DETR-2021	90 000 €		
Centres-villes / centres bourgs et commerce		MELLAC	Aménagement du bourg (place de la mairie, parvi de l'école, circulation et stationnements)	200 000 €	2022-2023				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		QUERRIEN	programme commerce-relais	450 000 €	2021				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		QUIMPERLE	Redynamisation du centre-ville: requalification des espaces publics en Basse-ville rue Brémond d'Ars, rue de la Paix et place St Colomban	746 633 €	2021-2024				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		QUIMPERLE	Redynamisation du centre-ville: requalification des Halles	25 000 €					
Centres-villes / centres bourgs et commerce		QUIMPERLE	Redynamisation du centre-ville: opération de renouvellement urbain - site ATD - rue de Moëlan		2022-2023				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		QUIMPERLE	Place Hervo - Opération de renouvellement urbain	1 206 203 €	2021-2023				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		QUIMPERLE	Recomposer le quartier Guéhenno autour du nouveau conservatoire de rayonnement intercommunal	1 294 032 €	2019-2023				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		QUIMPERLE	Accompagner la mutation de l'Abbaye Blanche et rénover les espaces publics du Bourgneuf		2021-2026				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		REDENE	Réhabilitation d'une maison en commerces et logements - 1 place de l'église	500 000 €	2022-2023				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		SCAER	Aménagement de la Rue Jean Jaurès au titre de la redynamisation du centre-bourg et Petites villes de demain		2023-2026			DSIL 2021	46 254 €
Centres-villes / centres bourgs et commerce		SCAER	Aménagement de la rue Laënnec au titre de la redynamisation du centre-bourg et Petites villes de demain		2023-2026				
Centres-villes / centres bourgs et commerce		SCAER	Aménagement de la rue H. Croissant au titre de la redynamisation du centre-bourg et Petites villes de demain		2023-2026				
Culture-patrimoine		QC	Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire						
Culture-patrimoine		QC	Construction d'un conservatoire intercommunal de musique et de danse					AAC2 Dynamisme des bourgs ruraux : DSIL OU FNADT	517 613 €
Culture-patrimoine		Association du Moulin Blanc	Projet d'éco-musée	25 000 €	2022-2023				
Culture-patrimoine		SCIC LOCO	Equipeur spécialement dédié aux Musiques Actuelles porté par deux acteurs engagés du territoire	1 637 684 €					
Culture-patrimoine		Communes	Aménagement de sentiers côtiers						
Culture-patrimoine		ARZANO	Valorisation du Moulin du Roch (valorisation numérique et rénovation du bâtiment) et création de chemins de randonnées	38 000 €	2021				
Culture-patrimoine		CLOHARS	Muséographie de l'abbaye Saint Maurice	150 000 €	2022				
Culture-patrimoine		CLOHARS	Extension et construction Maison Musée CIAP	4 265 000 €	2021/2023				
Culture-patrimoine		CLOHARS	Travaux portuaires cale Cayenne	300 000 €	2025				
Culture-patrimoine		CLOHARS	petit patrimoine (mur Kroug, lavoirs Pouldu, St Maudet)	80 000 €	2022/2025				
Culture-patrimoine		CLOHARS	consolidation pont du "pont entre les 2 rives de Doëlan)	140 000 €	2022				
Culture-patrimoine		GUILLIGOMARCH	Restauration de la chapelle ND de la Clarté à Saint Eloi	694 000 €	2021-2022			Monument historique inscrit	123 968 €

Culture-patrimoine		LOCUNOLE	Rénovation intérieure chapelle du bourg		2022-2023				
Culture-patrimoine		MELLAC	Rénovation de l'église Saint-Pierre-Aux-Liens	300 000 €	2022-2023				
Culture-patrimoine		MELLAC	Rénovation du domaine du Moulin Blanc	25 000 €	2022-2023				
Culture-patrimoine		MELLAC	Signalétique routière bilingue	30 000 €	2024				
Culture-patrimoine		MOELAN	Travaux port de Merrien (Cales, quai principal, mur de soutement, débarcadère)	363 000 €					
Culture-patrimoine		MOELAN	Travaux port de Brigneau (Môle, quai Chancerelle, Cale, débarcadère)	624 000 €					
Culture-patrimoine		MOELAN	Travaux port du Bélon (Cale ouest, quai principal)	211 000 €					
Culture-patrimoine		QUERRIEN	Troisième tranche de restauration des boiseries de l'église	150 000 €	2023				
Culture-patrimoine		QUERRIEN	Restauration du petit patrimoine (chapelle de la Clarté, pont du Combout)	100 000 €	2021-2025				
Culture-patrimoine		QUIMPERLE	Redynamisation du centre-ville: restauration de la Chapelle des Ursulines	0 €				Monument historique inscrit : travaux d'urgence	200 000 €
Culture-patrimoine		QUIMPERLE	Redynamisation du centre-ville: restauration de l'hôpital Frémur -étude PSC	1 687 €	2024				
Culture-patrimoine		QUIMPERLE	Redynamisation du centre-ville: projet de ludothèque-médiathèque	1 180 000 €	2021-2024				
Culture-patrimoine		QUIMPERLE	Redynamisation du centre-ville: restauration et valorisation des maisons à pans de bois	105 000 €	2021-2026			Monuments historiques inscrit et classé : études	9 514 €
Culture-patrimoine		REDENE	Chapelle de Rosgrand - restauration des plafonds et du clocher	100 000 €	2023-2025				
Culture-patrimoine		RIEC	Implantation RFID dans la Médiathèque dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques	28 000 €	2021			DGD Bibliothèques	9 417 €
Culture-patrimoine		RIEC	Réhabilitation du quai du port de Rosbras	250 000 €	2022				
Culture-patrimoine		RIEC	Rénovation de la chapelle de Saint Gilles						
Culture-patrimoine		SCAER	Médiathèque (Construction- hors mobilier et informatique)	1 448 545 €	2022	DGD Bibliothèques	775 639 €		
Culture-patrimoine		ST THURIEN	Restauration des murs intérieurs et extérieurs de l'église		2022				
Culture-patrimoine		TREMEVEN	Rénovation de l'église	350 000 €	Etudes en 2021 - Travaux en 2023				
Sport		ARZANO	Création d'un city-stade et skate park		2023				
Sport		ARZANO	Créer un bureau/vestiaire au moulin du Roch pour le moutain board	6 000 €					
Sport		ARZANO	Réaménagement de l'étage de la cantine pour y installer un dojo	300 000 €	2021-2022	DSIL relance 2020	100 000 €		
Sport		BANNALEC	Rénovation du complexe sportif Pierre Boëdec	1M€	2025				
Sport		CLOHARS	Cale des dériveurs pour activités nautiques (cale et enrochement)	120 000 €	2021				
Sport		CLOHARS	Equipement sportif d'extérieurs : pumtrack, city park, synthétique	300 000 €	2022				
Sport		CLOHARS	tennis extérieurs réfection	60 000 €	2023				
Sport		LE TREVOUX	Aménagement plan d'eau: sport/nature/jeux Street Workout	26 000 €	2021			DSIL 2021	10 000 €
Sport		LE TREVOUX	Création terrain de bosses		non validé à ce jour				
Sport		MELLAC	Achat tatamis judo	15 000 €	2021				
Sport		QUERRIEN	Transformation du boudrome en salle multisports	400 000 €	2023				
Sport		QUERRIEN	Aménagement des parkings et création d'une liaison sécurisée entre les 2 sites (stade et boudrome)	100 000 €	2023				
Sport		QUERRIEN	Création d'un terrain de glisse et implantation d'une tyrolienne	100 000 €	2023				
Sport		QUERRIEN	Construction de deux auvents à destination des boulistes	50 000 €	2023				
Sport		QUIMPERLE	Services de proximité: agrandissement de la salle des sports B3 de Kerneuzec (co-financement Région)	3 205 278€ dt 1 442 395€ de reste à charge pour Quimperlé	2025				
Sport		QUIMPERLE	Sport urbain (skate park...)	à évaluer					
Sport		QUIMPERLE	Boudrome doublement de l'aire de jeu couverte	encours d'évaluation					
Sport		REDENE	Réalisation d'aménagement des extérieurs et sécurisation des abords du stade	300 000 €	2023				
Sport		REDENE	Construction d'un dojo	600 000 €	2021-2022			DETR-2021	241 785 €
Sport		RIEC	Espace multisport type "city stade"	50 000 €	2024				
Sport		ST THURIEN	Construction d'un espace multi-activités	700 000 €	2021				
Services de proximité		ARZANO	Ouvrir une micro-crèche	300 000 €	2022				
Services de proximité		ARZANO	Construction d'une nouvelle cantine scolaire		2025				
Services de proximité		BANNALEC	Rénovation de l'école élémentaire Mona Ozouf	1,5M€	2022-2023				
Services de proximité		BANNALEC	Création d'une salle de recueillement au cimetière	150 000 €	début de mandat				
Services de proximité		CLOHARS	Rénovation/construction de sanitaires au Pouldu et pose de lave-mains	397 600 €	2022				
Services de proximité		CLOHARS	Amélioration des espaces de vie et d'enseignement des enfants à l'école	260 000 €	2021				
Services de proximité		CLOHARS	extension local SNSM	200 000 €	2022				
Services de proximité		GUILLIGOMARC'H	Transformation d'une maison d'habitation en Maison d'Assistants Maternels	312 000 €	début dec 2020	DETR-2020	100 000 €		
Services de proximité		GUILLIGOMARC'H	Création d'une salle polyvalente	700 000 €					
Services de proximité		LE TREVOUX	Salle polyvalente		2022				
Services de proximité		LOCUNOLE	Commerce-médiathèque-local médical	780 000 €	2023-2024				
Services de proximité		MELLAC	Travaux groupe scolaire	119 000 €	2021			DSIL 2021	95 200 €
Services de proximité		MELLAC	Création aires de jeux pour enfants	40 000 €	2022				
Services de proximité		MELLAC	Réfection de la cour de l'école élémentaire	30 000 €	2022-2023				
Services de proximité		MELLAC	Remplacement des toitures du pôle scolaire et associatif au bourg	150 000 €	2024			DETR-2021	17 154 €
Services de proximité		MELLAC	Construction d'une salle festive	1 000 000 €	2025				
Services de proximité		MOELAN	Espace citoyen et locaux annexes de la mairie	300 000 €	2021-2022				
Services de proximité		QUERRIEN	Projet micro-crèche		2021				
Services de proximité		QUERRIEN	Changement de destination pour l'ancienne école privée en maison des jeunes	15 000 €	2021				
Services de proximité		QUERRIEN	Travaux de restructuration de la maison des jeunes	300 000 €	2023				
Services de proximité		QUERRIEN	Aménagement de voirie et sécurisation routière autour de la maison des jeunes	50 000 €	2023				
Services de proximité		QUERRIEN	Création d'une communication entre la maison des jeunes et la médiathèque	100 000 €	2023				
Services de proximité		QUERRIEN	Rénovation de la salle multifonctions (travaux de rafraîchissement du bâtiment)	60 000 €	2021				

Services de proximité		QUERRIEN	Construction d'une sixième classe à l'école	100 000 €	2023					
Services de proximité		QUERRIEN	Rénovation du bâtiment élémentaire (3 classes + bibliothèque)	50 000 €	2023					
Services de proximité		QUERRIEN	Rénovation gymnase de l'école, autres travaux		2021					
Services de proximité		QUIMPERLE	Transition environnementale et énergétique: maison vie associative et citoyenneté (actuels locaux pôle éducation-jeunesse)	134 268 €	2021		DSIL 2021		88 959 €	
Services de proximité		QUIMPERLE	Crèche Les Tournesols - agrandissement	100 000 € estimation	calendrier à déterminer					
Services de proximité		QUIMPERLE	Imaginer le devenir des locaux du conservatoire en Ville Basse							
Services de proximité		REDENE	Rénovation du groupe scolaire du Marronnier	200 000 €	2021-2022					
Services de proximité		REDENE	Construction d'un espace jeunes	600 000 €	2021-2022	DETR-2017		90 000 €		
Services de proximité		REDENE	Construction d'une garderie - accueil de loisirs	1 000 000 €	2022-2023					
Services de proximité		RIEC	Rénovation de la crèche associative (ouvertures, mises aux normes...)	100 000 €	2022					
Services de proximité		RIEC	Espace jeunesse (tiers lieu?)	100 000 €						
Services de proximité		RIEC	Renforcement de l'offre de service en direction des familles et de la jeunesse	30 000 €	2021					
Services de proximité		SCAER	Construction d'un équipement sportif/associatif/CIAP/Centre d'éducation à l'environnement/Fabrique de territoire par la Réhabilitation du Haras de Kerjegu et l'aménagement de la base de loisirs de Grand Champ	4 000 000 €					2021: étude de faisabilité 2023: début des travaux 2024: inauguration pour les jeux olympiques	
Services de proximité		SCAER	Réhabilitation du pôle scolaire et gymnase (dont accessibilité, travaux énergétiques, innovation pédagogique...)		2025-2026					
Services de proximité		SCAER	Soutien équipement cantines scolaires			AAP cantines scolaires		22 478 €		
Services de proximité		ST THURIEN	Réalisation d'un espace jeunes	300 000 €	2021					
Services de proximité		TREMEVEN	Rénovation de l'école élémentaire	500 000 €	2023-2026					
Inclusion numérique		QC	Se doter d'une stratégie de développement du numérique à l'échelle du territoire							
Inclusion numérique		QC	Recrutement d'un conseiller numérique			AAP Conseillers numériques		50 000 €		
Inclusion numérique		QUIMPERLE	Recrutement d'un conseiller numérique			AAP Conseillers numériques		50 000 €		
Inclusion numérique		MELLAC	Développement des services numériques à la population	35 000 €	2021					
Accès aux droits		BANNALEC	Aménagement d'un pôle social	500 000 €	milieu mandat					
Accès aux droits		QUIMPERLE	Réhabiliter l'ancienne clinique de l'humeur en Maison France Services	2 020 726 €	2019-2021	DETR-2018 et FNADT		385 000 €		
Accès aux droits		QUIMPERLE	Aménager les abords de la Maison France Services et la vallon du Dourdu	252 180 €	2020-2021	DETR 2018		175 000 €		
Accès aux droits		QUIMPERLE	Maison des solidarités - Kerjegu: locaux destinés au CIAS	125 000 €	2021					
Santé/handicap/aidants		GHBS	Reconstruction du Centre Hospitalier de Quimperlé	70 000 000 €	2025					
Santé/handicap/aidants		GHBS	Label "hôpital de proximité" pour le CH Quimperlé							
Santé/handicap/aidants		GHBS	Création d'une maison des usagers (AMI)	155 000 €	2022					
Santé/handicap/aidants		GHBS	Installation du Centre Médico-Psychologique rue Turquet à Scaër	205 000 €	2022					
Santé/handicap/aidants		GHBS	Installation du CMP Rue Henri Dunant à Quimperlé	280 000 €	2021					
Santé/handicap/aidants		QC	Poursuite des actions menées dans le cadre de la "Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives"							
Santé/handicap/aidants		QC	Création d'une mission handicap		2022					
Santé/handicap/aidants		QC	Création d'un conseil local de santé mentale							
Santé/handicap/aidants		ARZANO	Ehpad: - rénovation énergétique du bâtiment - création d'espaces de vie séparés		2022					
Santé/handicap/aidants		CLOHARS	Halte répit pour les aidants familiaux (investissement communal-fonctionnement associatif)	270 000 €	2022					
Santé/handicap/aidants		QUERRIEN	Pôle de santé (Acquisition Stéphane, Démolition, Extension de la maison de santé et création d'un espace CCAS, Aménagement du stationnement et de la voirie autour du pôle de santé)	620 000 €	2021-2022					
Santé/handicap/aidants		SCAER	Création d'une maison de santé/télé médecine (accessibilité+bâtiment performant et innovant)	300 000 €	2021-2022					
							TOTAL	3 731 519 €	TOTAL	1 573 514 €